

Bulletin trimestriel de la  
Société des sciences, belles-  
lettres et arts du  
département du Var, séant à  
Toulon

Académie du Var. Auteur du texte. Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon. 1852.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter  
[utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

**SOCIÉTÉ**  
**DES**  
**SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS**  
**DU DÉPARTEMENT DU VAR.**



# BULLETIN

SEMESTRIEL

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DU VAR,

SÉANT A TOULON.

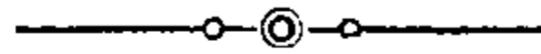
Sparsa colligo.

Vingtième Année. — N° 2.



TOULON,

IMPRIMERIE D'E. AUREL, RUE DE L'ARSENAL, 43.



1853.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

---



	Pages.
Noms des Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département du Var, séant à Toulon.....	5
Mémoire sur l'ancien Tauroentum, par le chanoine Magloire Giraud.....	23
Notice sur Puget, par M. Henry.....	

---

NOTA. — La Société déclare n'approuver ni improuver les opinions émises par les auteurs des ouvrages imprimés dans ses bulletins.



**NOMS**  
**DES MEMBRES RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS**  
**FRANÇAIS ET ÉTRANGERS**  
**DE LA SOCIÉTÉ**  
**DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES**  
**du Département du Var,**  
**SÉANT A TOULON.**

---

**2<sup>e</sup> SEMESTRE DE L'ANNÉE 1852.**

---

**BUREAU.**

Lœstcher, professeur de physique, président.  
Poncy, Charles, homme de lettres, vice-président.  
Germain, avocat, secrétaire général.  
Ginoux, artiste peintre, secrétaire.  
Sénéquier, artiste peintre, trésorier.  
Henry, archiviste de Toulon, archiviste.

**MEMBRES HONORAIRES.**

1811. Robert, ex-directeur du jardin botanique.  
1823. Garnier, sous-commissaire de marine, membre de plusieurs sociétés savantes.

## MEMBRES RÉSIDANTS.

1842. C. Poncy, homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes.
1843. Lœstcher, professeur de physique, membre de plusieurs sociétés savantes.
1845. Garbeiron, lieutenant de vaisseau. ♦  
 — Henry, archiviste de la ville, membre de plusieurs sociétés savantes, correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques.
1846. V. Thouron, notaire.
1847. Mouttet, avoué.  
 — Barralier, professeur de médecine à l'école navale. ♦  
 — Courdouan, artiste peintre. ♦  
 — Ginoux, artiste peintre.  
 — Cauvin, artiste peintre.  
 — Sénéquier, artiste peintre.  
 — Germain, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes.  
 — Coste, artiste peintre.  
 — Bonnifay, sculpteur de la marine.  
 — De la Pâquerie (Lefebvre), lieuten. de vaisseau. ♦
1847. Liautaud, chirurgien de première classe de la marine. ♦
1848. Hallo, avocat.  
 — Bessat, avocat.

1850. Coquerel, chirurgien de deuxième classe de la marine.  
 — Cosman, lieutenant de vaisseau. ♀  
 — Bravet, fils, avocat.
1851. Gouzian, chirurgien de deuxième classe de la marine.  
 — Prévôt, capitaine du génie. ♀  
 — Gasquet, architecte.
1852. Brait, capitaine de frégate en retraite. ♀  
 — Fontaine, professeur de chimie à l'école navale. ♀  
 — Barroux, architecte de la ville.

#### MEMBRES CORRESPONDANTS.

1819. Laure, agronome à la Valette (Var).
1824. Roux (Pierre-Martin), docteur-médecin à Marseille. ♀
1826. Denis (Alphonse), ancien député du Var. O. ♀
1832. Ortolan, professeur de droit à Paris. ♀
1834. Denis, Ferdinand, homme de lettres à Paris.
1835. De Canolle, agronome à la Roquebrussanne (Var).
1836. Méry, Louis, professeur à la faculté des lettres à Aix.  
 — Méry, Joseph, homme de lettres à Paris.
1838. Vienne, homme de lettres à Gevray-Chambertin (Côte-d'Or).  
 — Guyon, inspecteur général du service de santé des armées d'Afrique, O. ♀  
 — Lauret, artiste peintre à Alger.

1844. Barbaroux , ancien juge de paix , à Constantine ( Afrique ).
1845. Berthulus , médecin à Marseille. ♀
1846. Leguillou , chirurgien de deuxième classe de la marine , à Brest.
1847. Merme , capitaine d'artillerie de marine à Saint-Denis ( île Bourbon ).
- Brun , juge de paix à Salernes (Var).
- Rusterrucci , professeur de mathématiques en retraite , à Bastia (Corse).
1848. Rostan , avocat , correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques , à Saint-Maximin (Var).
- Juglard , inspecteur des salles d'asile , à Draguignan.
1849. Daumas (Louis) , sculpteur à Paris.
- Daumas (Jean) , sculpteur à Paris.
- Giraud Magloire , membre de plusieurs sociétés savantes , chanoine , recteur de St-Cyr (Var) , correspondant de M. le ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques.
- A. de Martonne , ancien professeur d'histoire à Paris.
- Fouque , artiste peintre , à Paris.
1850. Pichat , Laurent , homme de lettres , à Paris.
- Richard , chef de bataillon du génie , aux îles d'Hyères (Var). O. ♀
- Féraud ( l'abbé ) membre de plusieurs sociétés savantes , recteur à Sieyes ( Basses-Alpes ).
- Larguier , Casimir , homme de lettres , à Marseille.

1851. Cros, président de l'académie de l'Aude, à Carcassonne.
- Astouin, homme de lettres à Marseille.
1852. J. Delvincourt, homme de lettres à Paris.
- A. Quandalle, homme de lettres à Paris.
- A. Forgeais, gérant de la société de sphragistique à Paris.
- Guérin (Casimir), homme de lettres à Marseille.
- Noble (Nestor), homme de lettres à Paris.
- Guérin (Paulin), peintre d'histoire à Paris. ♀
- Guérin (Félix), artiste peintre à Paris.

### MEMBRES ÉTRANGERS.

1811. De Kirkoff (chevalier) docteur médecin, à Anvers.
1823. Vanbrée (chevalier) professeur à l'académie des beaux arts, à Anvers.
1825. De Tietland (baron) membres de plusieurs sociétés savantes, à Amsterdam.
1828. E. de Kirkoff, membre honoraire de l'académie grand ducale, à Iéna.
1834. De Keiser, artiste peintre, à Anvers.
1835. Bogaerts, homme de lettres, à Bruxelles.
1836. Kerkove (le comte) dit de Kirkoff de Varent, ancien médecin en chef des hôpitaux militaires à Anvers. G. C. \*\*.
1840. Kaiser, sculpteur à Bruxelles.
- Hart, sculpteur à Bruxelles.
1845. Nartin, homme de lettres, à Anvers.
1847. Rigaud, docteur en médecine à Londres.

1851. A. Lumbroso, premier médecin du bey de Tunis,  
grand officier de l'ordre du Nichan Iftihar. ☈
1852. Le chevalier Oreste Brizi, membre de plusieurs  
sociétés savantes, à Arezzo (Toscane).
- Carli (le professeur), homme de lettres à Pitigliano (Toscane).
- Ciacci (le docteur), homme de lettres à Pitigliano (Toscane).
- Le duc de Bevilacqua, homme de lettres à Brescia.

Certifié conforme :

*Le secrétaire général, L. GERMAIN, Avocat.*

—  
NOMS

DES

ACADEMIES ET SOCIETES SAVANTES CORRESPONDANTES,

DONT LES PUBLICATIONS ONT ÉTÉ REÇUES PENDANT <sup>§</sup> L'ANNÉE 1852.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (Côte-d'Or).

Comité Central d'agriculture et d'horticulture de la Côte-d'Or, à Dijon.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Académie des sciences, arts et belles-lettres du département du Gard, à Nîmes.

- Académie de Reims (Marne).  
Société des antiquaires de France (Paris).  
Académie delphinale , à Grenoble (Isère).  
Académie nationale de Metz (Moselle).  
Société d'agriculture de la Drôme , à Valence.  
Société d'agriculture , sciences , arts et commerce du Puy (Haute-Loire).  
Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher , à Blois.  
Athénée de Beauvais (Oise).  
Société nationale de médecine , à Marseille.  
Comice agricole de Toulon.  
Société d'agriculture , sciences et arts de Valenciennes (Nord).  
Société nationale et centrale d'agriculture (Paris).  
Société académique nationale de Cherbourg.  
Société d'agriculture , sciences et arts de la Sarthe , au Mans.  
Société d'agriculture et commerce de Draguignan (Var).  
Société nationale d'agriculture , d'histoire naturelle , et des arts utiles de Lyon (Rhône).  
Académie nationale des sciences , belles-lettres et arts de Lyon (Rhône).  
Société linnéenne , à Lyon (Rhône).  
Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
Société d'agriculture et commerce de Caen (Calvados).  
Société d'agriculture , des sciences et arts de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).  
Société libre des beaux arts , à Paris.

- Société de sphragistique (Paris).
- Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.
- Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen (Calvados).
- Société des lettres, arts et sciences de l'Aveyron, à Rodez.
- Société archéologique de Béziers (Hérault).
- Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.
- Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, à Châlons.
- Société des antiquaires de la Picardie, à Amiens.
- Société géologique de France, à Paris
- Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société des arts et sciences de Carcassonne (Aude).
- Institut national, à Paris.
- Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
- Société havraise d'études diverses, au Havre.
- Société de médecine, à Besançon (Doubs).
- Société académique de Nantes (Loire-Inférieure).
- Société de statistique de Marseille.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (Vienne).
- Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix (Bouches-du-Rhône).

#### N'ONT POINT ADRESSEÉ LEURS PUBLICATIONS

##### LES SOCIÉTÉS SUIVANTES :

- Société d'agriculture du Gard, à Nîmes.
- Société des sciences de l'Eure, à Évreux.

- Société académique d'Arras (Pas-de-Calais).
- Société d'agriculture d'Évreux (Eure).
- Société d'agriculture de Falaise (Calvados).
- Société d'agriculture du Havre (Seine-Inférieure).
- Société d'agriculture de Mâcon (Saône-et-Loire).
- Société d'agriculture de Metz (Moselle).
- Société d'agriculture de Mulhouse (Bas-Rhin).
- Société d'agriculture de la Haute-Marne, à Chaumont.
- Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (Maine-et-Loire).
- Société des sciences et belles-lettres de Rochefort (Charente-Inférieure).
- Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube à Troyes.
- Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

### **Avis essentiel.**

Messieurs les secrétaires des sociétés ci-dessus désignées sont priés de vouloir bien nous transmettre leurs publications, l'échange étant la condition formelle de l'envoi de notre bulletin.

*Le Secrétaire général ,*

**L. GERMAIN , Avocat.**



MÉMOIRE  
SUR  
L'ANCIEN  
**TAUROENTUM**

II.

PAR  
LE CHANOINE MAGLOIRE GIRAUD.

..... Ces ruines sombres  
Qui, là sans majesté, rampent dans les déserts.

..... Des ans qui rongent tout attestent les ravages.

(LEGOUVÈ, *la Mélancolie.*)





## MÉMOIRE

SUR

# L'ANCIEN TAUROENTUM

## II.



À l'examen attentif et de l'étude des ruines de *Tarento* il résulte que cet emplacement a été autrefois occupé par une ville ; les vestiges d'habitations sont là qui l'attestent, et tout prouve que ces ruines sont les restes de l'ancien Tauroentum. Cependant quelques écrivains modernes l'ont révoqué en doute. Ils ont voulu nier l'établissement d'une colonie Phocéenne dans cette partie des Gaules ; mais pour établir leur opinion , il leur a fallu détruire le témoignage de la tradition , effacer toutes les traces de la domination Grecque si fortement empreinte sur le sol de *Tarento* , méconnaître jusqu'à la confor-

mité des noms, et démentir les monuments historiques les plus respectables.

Millin pense que ces ruines sont les débris d'une maison de campagne, *villa*. Les Romains, dit-il (1), en avaient de fort belles, même en Provence, et surtout sur le bord de la mer. Le site de celle-ci eut été des plus attrayants. Des coteaux revêtus d'une éternelle verdure, des sources abondantes, une plaine riante et fertile, enfin la vue d'un golfe dont les gracieux contours offrent d'un côté une plage veloutée et de l'autre un rivage bordé d'arbustes verdoyants (2) devaient ajouter aux embellissements de ce lieu de plaisir.

Était-ce un gymnase, un lieu propre aux exercices publics ? Il y en avait de forts grands à portée des villes. Était-ce une partie de Tauroentum, ou bien ces bâtisses étaient-elles dans l'étendue du territoire de Tauroentum ? Telles sont les questions que Thibaudeau (3) se pose sans en résoudre aucune.

Achart (4) soutient que les ruines de *Taurento* sont le

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. 3, chap. LXXXIX.

(2) Le long de la côte qui s'étend des ruines au cap des Baumèles, le tamaris, le roseau, le myrthe, *l'artemisia argentea et gallica* et le *cytisus tolonensis* croissent au bord de la mer et baignent leurs pieds dans les flots.

(3) *Mémoire sur les fouilles faites nouvellement à Tauroentum* inséré dans les *Mémoires publiés par l'Académie de Marseille*, t. 3, p. 108 et suivantes.

(4) *Mémoire sur Tauroentum* inséré dans les *Mémoires publiés par l'Académie de Marseille*, t. 3, p. 184 et suivantes.

*Citharista* des romains : à la vérité il est à peu près le seul qui ait embrassé cette opinion.

D'autres ont cru retrouver Tauroentum ailleurs qu'au fond du golfe des Lèques ; nous aurons occasion de les refuter.

Enfin Marin, de la Ciotat, ne balance pas à décider, avec la foule des géographes et des historiens, que les ruines de *Taurento* sont la ville même de Tauroentum (1), mais il ne fournit pas les preuves de son sentiment.

Je vais tâcher de remplir cette lacune et de dissiper les ténèbres dont cette question de géographie a été enveloppée. Entouré des lumières de la tradition, appuyé sur les témoignages les plus authentiques, je discuterai le premier l'opinion de Marin, qui est la plus généralement reçue, et j'espère apporter en sa faveur des arguments si décisifs et des preuves si convaincantes qu'il ne pourra plus exister de doutes sur l'ancien gisement de Tauroentum.

Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il a existé sur le littoral de Marseille et de Nice une ville du nom de Tauroentum, fondée par les Phocéens ou les Massaliotes. La position géographique de cette ville a-t-elle été assez bien déterminée par les auteurs anciens jusqu'au règne d'Antonin pour pouvoir affirmer à quelle distance elle est de Marseille ? Non. Ceux qui se sont attachés à la géographie (je n'excepte de ce nombre que Claude Ptolémée) ne disent rien ou presque rien qui puisse indiquer au juste la situation topographique de

(1) *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum. Avignon, 1782.*

cette colonie. En général on sait que leur géographie est un catalogue, comme dit Pline (*hist. mundi*) qui ne représente que *locorum nuda nomina*. A peine si, traçant à grands traits les points principaux de la côte, ils indiquent dans leur description depuis Marseille jusqu'à Nice, les noms des points les plus considérables, sans marquer les distances ni donner aucun détail sur la véritable position des lieux dont ils parlent. C'est ainsi que Strabon (1) et Ammien d'Héraclée (2) ou plutôt Scymmus de Chio,

(1) Ή μεν ουν τησ πυρηνησ, επι μασσαλιαν παραλια τοιουτη  
και τοσαυτη τις. Π δ'επι τον Ουαρον ποταμον και τουσ τουτη  
Αιγυασ, ταιτε τῶν Μασσαλιητῶν εχει πολεῖσ Ταυροέντιον, και  
Ολβιαν, και Αντιπολιν, και Νικαιαν.

« La côte qui s'étend depuis cette ville (*Marseille*) jusqu'au Var et la Ligurie attenante à ce fleuve, est bordée des villes marseillaises, telles que Tauroentium, Olbia, Antibes, Nice, etc.—*Géog. de Strabon, traduites du grec en français*, t. 2, liv. IV, chap. 1, § VII, p. 22, Paris, 1809.

(2) Ammien d'Héraclée (in *περιηγη*, v. 219), après avoir cité Marseille comme colonie phocéenne, ajoute :

Εἶτεν μετὰ ταύτην Ταυρόεισ, καὶ πληγέον  
πόλισ Ὄλβια, καὶ Αγτίπολισ αυτῇν ἐσχάτη,  
μετὰ τὴν λιγυστικὴν. . . . . . . . . . .

Indè et post hanc (*Massiliam*) Tauroïs , et propinqua  
urbs Olbia , et Antipolis earum postrema ,  
post Liguriam. . . . . . . . . . . . . . . . . .

qui écrivait probablement d'après Scylax (1), se bornent à dire que Tauroentum est situé entre Marseille et Olbia; c'est ainsi que Claude Ptolémée place cette ville entre Marseille et le promontoire Citharistes (2), et que Pomponius Méla la désigne entre Citharista et Olbia (3), en

(1) Scylax, qui vivait sous le règne de Philippe, père d'Alexandre, nous a laissé une description des bords de la Méditerranée. Il parle d'Empurias; mais l'endroit où il nommait les autres colonies de Marseille, est perdu. Il n'en reste que ces mots : *Telles sont les colonies de Marseille.* L'on présume que ces colonies sont Tauroentum, Olbia, Antibes et Nice.

Voy. *Géographi minores. scylacis cariand. periplus maris Mediterranei*, t. 1, p. 236, Parisiis, 1826.

(2) Πολις Μασσαλια, και Ταυροεντιον, και ο Κιδαριστησ το ακρον, Πολις Ολβια. — Massilia civitas, et Tauroentum, et Citharistes promontorium, Olbia civitas. — *Géog.*, lib. 2, cap. 9.

(3) Nicæa tangit montes.... tangit Antipolis.... deinde est forum Julianum Octavanorum colonia: tunc post Athenopolim, et Olbia, et Taurois, et Citharista, et Lacydon Massiliensium portus, et in eo ipso Massilia. — *De situ Orbis*, lib. 2. cap. IV.

« Quelques-uns des annotateurs (*de Pomponius Mela*), corrigeant mal-à-propos le passage où ce géographe fait l'énumération des villes situées sur la côte maritime de la Gaule Narbonnaise : *tunc post Athenopolim* etc., avaient substitué au mot *Taurois* qu'ils lisraient *Laurion* celui de *Glanum*. En croyant ainsi réparer une faute de copiste, ils commettaient eux-mêmes une double erreur, puisqu'au lieu de relater la ville de *Tauroentm* citée par Pomponius Méla, ils donnèrent à *Glanum* (St-Remy) une situation maritime. » De Lagoy, *description de quelques médailles inédites de Massilia, Glanum, etc.* Aix, 1834, pag. 17.

Holstenius in *steph. Bysaut. de urbibus et populis notæ et castiga-*

sorte qu'il n'y a point de gisement positif, et comme il ne s'agit que d'un seul nom, indiqué immédiatement après Marseille ou Cithariste, et que ce lieu est appelé Tauroentum, il n'y a pas de raison de croire qu'il soit dans tel endroit de la côte depuis Marseille jusqu'à Olbia, plutôt que dans un autre. Cependant si l'on rapproche du texte de Claude Ptolémée celui de Pomponius Méla, il en jaillit une vive clarté, qui nous conduira à établir la position de Tauroentum d'une manière précise.

D'après le premier de ces géographes, Tauroentum se trouve entre Marseille et le promontoire *Citharistes*. Le second place cette ville entre *Citharista* et Olbia (qui est, selon d'Anville et Papon, le port de l'Eoube). Il s'agit donc de déterminer la position de *Citharista* et celle du promontoire *Citharistes*. Or *Citharista*, ou du moins son port, était à l'emplacement occupé aujourd'hui par celui de la Ciotat. On dira sans doute que la Ciotat est une ville moderne, que l'époque de sa fondation est toute récente. Nous savons que son origine ne remonte pas au delà du XIV<sup>e</sup> siècle (1); mais s'ensuit-il de là que son

*tiones*) corrige de la même manière le passage de Pomponius Méla, dans lequel, au lieu de *Tauroïs*, quelques annotateurs avaient lu *Glanum*.

(1) Le plus ancien titre *authentique* qui fasse mention de la Ciotat est conservé aux archives municipales de la Cadière (1 part. série D, n.  $\frac{1}{2}$ ); c'est un acte du 25 juillet 1303, concernant le droit de compascuité. La Ciotat n'était alors qu'un hameau de pêcheurs, dépendant de Ceireste; il fut érigé en cure le 8 mars 1373 par une bulle du pape Grégoire XI, expédiée du château de Salon, et en communauté le 14 mars 1429 par Guillaume Dulac, abbé de St-Victor et seigneur de Ceireste.

port ne soit pas le même que celui mentionné dans Pline et dans l'itinéraire maritime d'Antonin sous le nom de *Citharista portus*? Outre la conformité des noms (1),

(1) Marin, dont l'opinion a été partagée par M. Masse dans son *mémoire historique et statistique sur le canton de la Ciotat*, conjecture que le *portus Citharista* était, non à l'anse de la Ciotat où il n'y a point d'eau douce, mais à celle du pré où il y a toujours eu une source très abondante et où l'on a trouvé aussi des restes d'antiquités, anse qui est au midi du port de la Ciotat. Quoi qu'il en soit de cette question, qui après tout est de peu d'importance puisqu'il ne s'agit que d'une bien faible distance d'une anse à l'autre, il y avait sur l'emplacement où la Ciotat est bâtie une tour (*Πυργος*) ou des tours que la ville a pris pour ses armoiries, et qui firent donner à ce lieu, selon les uns, le nom de *Burgus* avant que cette appellation fut en usage dans les associations auxquelles on attribue une origine et un esprit germanique. Cette tour défendait le port de *Citharista*, et comme la bourgade naissante s'établit sur les ruines de cette colonie, ou selon d'autres sur l'emplacement le plus voisin de son port, on l'appela *Burgus Civitatis*, dénomination par laquelle les anciennes chartes désignent la Ciotat. On écrivait plus tard *Sieutad*, ensuite *Cioutad*, puis *Cioutat* et enfin *Ciotat*, mot qui en langue romane et en vieux français signifie *ville*, *civitas*. On trouve fréquemment dans les archives d'Arles, de Marseille, de Toulon, etc. La *Sieutat d'Arles*, la *Sieutat de Marseille*, la *Sieutat de Thollon*, et dans les temps plus rapprochés la *Cioutat d'Arles*, la *Cioutat de Marseille*, la *Cioutat de Thollon*, etc. Cette étymologie, admise par de Belsunce et par plusieurs auteurs estimables, corrobore l'opinion qui place le *portus Citharista* à la Ciotat, d'autant que ses fondateurs, venus de Ceireste, auxquels se joignirent quelques familles de pêcheurs catalans, appellèrent ce lieu, selon l'opinion la plus commune, *bort de nostre Cieuta*. De *bort*, qui en vieux catalan veut dire *port*, on fit *bourg*, *burgus*, et la Ciotat ayant pris quelque développement, on la regarda comme le *bourg* de Ceireste *burgus Civitatis*; et parceque dans la suite ce port de-

l'opinion de Marin (2), l'autorité de Cluvier (3), de Lamartinière (4), d'Expilly (5), de Walckenaer (6) et de tant d'autres, outre l'indication de l'itinéraire maritime d'Antonin dont on a reconnu l'exactitude des distances qui séparent Marseille de Citharista, « on a acquis la preuve décisive, par la découverte d'anciens quais de construction romaine et d'autres objets antiques, que le port de Citharista était dans le lieu même où se trouve celui de la Ciotat.... Ainsi il est hors de doute que la ville de Citharista était en cet endroit. » (7) Au reste, en sup-

vint un auxiliaire de celui de Marseille, on a cru, mais sans fondement, que les noms de *bort de nostre Cieuta* qui se trouvent dans un privilège accordé aux Marseillais par Raymond-Béranger IV, comte de Provence, acte dont l'authenticité, quant à la date, est douteuse, devaient s'entendre de Marseille et non pas de Ceireste, comme si, Ceireste ayant été successivement acquise d'Anselme Ferut en 1237 et de Gibert-des-Baux en 1242 par Raymond-Béranger IV, il est étonnant que ce prince, en parlant de la Ciotat, dépendance de Ceireste, ait employé l'épithète de *nostre cieuta*.

(1) *Notice de la Gaule*, p. 227. — Voy. aussi Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. I, p. 24.

(2) *Hist. de la Ciotat*, p. 75. — *Note sur Ceireste*, p. 175.

(3) *Italia antiqua*, t. 1, lib. 1, Lugduni Batavorum, 1624. Voy. la Carte géographique, p. 54.

(4) *Dict. géogr., hist. et critique*, au mot : *Ceireste*.

(5) *Dict. géogr., hist. et politique des Gaules et de la France*, au mot *Ceireste*.

(6) *Géographie ancienne des Gaules*, t. 2, p. 196.

(7) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. 2, liv. 3, ch. XII, p. 225.

posant avec d'autres que Citharista était divisée en deux parties, la ville avec le port: que ces deux parties étaient séparées l'un de l'autre comme le Pirée l'était d'Athènes et la ville de Corinthe du bourg de Cenchrée qui en était le port, cette opinion à laquelle nous nous rangeons d'autant plus volontiers qu'elle a été embrassée par l'illustre de Belsunce (1), par Honoré Bouche (2), Marin, de la Ciotat (3), Expilly (4), M. Masse (5) et qu'elle est partagée par un savant (6) dont le témoignage est d'un grand

(1) *Antiquités de l'Église de Marseille*, t. 1, liv. 2, p. 107, note.

(2) *Hist. de Provence*, liv. 3, ch. V, p. 160.

(3) *Hist. de la Ciotat*, p. 74. — *Note sur Ceireste*, p. 175.

(4) *Dict. géog., hist. et politique des Gaules et de la France*, au mot *Ceireste*.

(5) *Mémoire hist. et statistique sur le canton de la Ciotat*, p. 68.

(6) M. Cottard, ancien recteur des Académies de Limoges, d'Aix et de Strasbourg. Voici ce que m'écrivait cet excellent ami sur cette question de topographie: « Je croirai toujours que cette ville (la Ciotat) n'était anciennement que le port de Ceireste, comme le Pirée est encore de nos jours le port d'Athènes, c'est-à-dire un bourg maritime à plus d'une lieue de l'Acropolis. »

« Je crois en même temps que l'enceinte actuelle de Ceireste n'était que la citadelle de cette cité, du côté de la gorge de la montagne, comme le point dit l'Aspra où l'on trouve encore de vieux pans de murailles pouvant être le fort du côté de la mer. La ville aurait alors occupé le plateau que composent aujourd'hui les domaines de la commanderie et de Saint-Estève. A moitié chemin, entre le port et la ville, c'est-à-dire à l'Abeille, surnommée la *villa*, la *billa* dans les chartes, se serait trouvé avec bâtiments convenables, aqueducs souterrains (qui existent encore), source abondante qui vient se perdre au carrefour de Sainte-Marguerite, se serait

poids, cette opinion, dis-je, prouverait en notre faveur, puisque, quelque sentiment que l'on suive, il est toujours

trouvé, dis-je, un vaste marché avec abattoir pour les porcs préparés là sans doute comme provision de bord. Voici sur quoi je me fonde : Immédiatement après l'Abeille, au nord, commence un vaste quartier complanté en oliviers, mais qui a conservé le nom de *Suvelliers* où l'on voit encore quelques bouquets de chênesverts (*ilices*) magnifiques. C'était sans doute un vaste parc pour les porcs tirés des forêts, dont les bois de Julhans, de Fontblanche, de Cuges, etc. ne sont qu'un débris. Il faut de plus remarquer que, depuis la descente, qui part du plateau du *Caunet*, jusqu'au village actuel, il y a sur la route quatre citernes à fleur de terre, construites par les Romains, selon la tradition du pays. S'il n'y avait pas eu là passage de nombreux troupeaux, une seule était suffisante pour désaltérer le voyageur dans une route qui ne dure pas une heure. Observons encore que cette route ne présente aucun indice de voie romaine, que par conséquent elle n'était pas destinée à établir des communications de peuple à peuple. D'ailleurs, la voie romaine de ces contrées est encore visible. On la suit distinctement de *Fontsainte* au *Caunet*, s'appuyant beaucoup plus vers le *Baguier* que vers *Geyreste*. Dès lors, je verrais une corruption élégante dans le nom de *Cithariste*. L'étymologie propre serait *joueur de harpe*, sans aucune analogie. Au lieu que si l'on admet primitivement συστραπή, *porcis optima*, *aptissima*, et par contraction fréquente chez les Grecs συστραπή, on obtient une dénomination plus conforme à la localité. Enfin, sous les murs de l'Abeille, au couchant, est un vaste puits de construction romaine, qui s'appelle *Puits de Saint-Armentaire*, et qui a donné le nom au quartier qui s'étend jusqu'à celui des *Suvelliers*. N'était-ce pas le *Puteus Armentarius*, c'est-à-dire l'abreuvoir des troupeaux ? Car jamais il n'y a eu en cet endroit trace de monastère, mais seulement une toute petite chapelle sous l'invocation de l'évêque d'Antibes Armantaire, qui vivait en 470..... »

vrai de dire que *Citharista* était dans cette direction, c'est-à-dire à l'occident de Tauroentum ; ce qu'il importait d'établir.

Aussi bien, cette opinion, quoique généralement reçue, a eu ses contradicteurs. Le P. Hardouin, celui qui, au dire d'un de ses contemporains, *travailla 40 ans à détruire sa réputation sans en venir à bout*, est le premier qui a émis l'idée que Toulon pourrait bien être le *Portus-Cithariste*, dont parle Pline (4).

Piganiol de la Force, dans sa description géographique et historique de la France, et après lui beaucoup d'autres, applaudissant à cette conjecture, qui leur a paru d'une grande ressemblance, a puissamment contribué à lui donner cours et à accréditer par conséquent, l'opinion de Toulon *Portus-Cithariste*, opinion qui, je ne crains pas de le dire, est de toutes la moins rationnelle, car non seulement elle est appuyée sur des citations erronées, mais elle contredit encore le texte de Pomponius Méla, qui place *Citharista* entre Marseille et Tauroïs (*Tauroentum*), ainsi que l'itinéraire d'Antonin, qui nomme *Telo-Martius* (*Toulon*) et *Citharista*, désignant cette dernière ville à 42 milles de la première selon les copies non corrigées ; ce qui détruit la croyance de Toulon *Citharista*. Vossius a donc raison de dire qu'ils commettent une grave erreur ceux qui confondent ces lieux, puisqu'ils sont à une grande distance l'un de l'autre : *valdè errant qui Telonem*

(4) *At in orâ Massilia Grœcorum Phocensium sœderata, promontorium Zao, Citharista portus, regio Camatullicorum.—Description de la Gaule narbonnaise*, liv. 3, ch. IV.

*Citharistam confundunt, cùm loca ista plurimùm à se in-vicem distant. (In comment. Pomp. melæ de situ orbis, lib. II cap. IV.)*

Ainsi le parti le plus sage et le plus raisonnable est de laisser le *Portus-Cithariste* là où l'ont placé la plupart des historiens et des géographes, à la Ciotat, qui n'est pas Toulon. Quant à la position de la ville de *Citharista*, nous la retrouvons, et nous aurons occasion de le prouver, dans celle de *Ceireste*, village à  $3\frac{1}{4}$  de lieue de la Ciotat, lequel a conservé une trace de son ancien nom *Citharista*, et où l'on voit encore des restes d'antiquités romaines.

Le texte de Claude Ptolémée porte : *Marseille, Tauroentium, le promontoire Citharistes, Olbia, etc.* Danville distingue avec raison la ville de *Citharista* et son port, dont parlent Pline et Pomponius Méla, du promontoire *Citharistes* mentionné dans Ptolémée. Ce promontoire est le cap Cicié. En voici les preuves : 1<sup>o</sup> le géographe d'Alexandrie, en désignant les villes des divers peuples habitant les bords de la Méditerranée, suit exactement l'ordre des lieux et ne les interpose pas, comme il est facile de s'en convaincre par le texte qui porte : *Marseille, Tauroentium, le promontoire Citharistes, Olbia, l'embouchure du fleuve Argens, Fréjus, etc., (1)*. Ainsi immédiatement après Marseille, vient Tauroentium, puis le promontoire Citharistes, et enfin Olbia. Ce promontoire, situé entre Tauroentium et Olbia ne peut être que le cap Cicié. 2<sup>o</sup> il serait surprenant qu'un géographe tel que

(1) *Géographie*, liv. 2, chap. 9.

Ptolémée, eut omis, en désignant un promontoire de cette côte comme point principal, de nommer celui qui est le plus saillant et le plus considérable du littoral. 3° il y a une analogie entre le mot latin *cicia* et Citharista. Aucun autre cap de la côte depuis Marseille jusqu'à Toulon ne porte un nom qui s'en rapproche mieux. 4° plusieurs savants et tous les commentateurs de la géographie de Ptolémée ont pensé que le promontoire Citharistes n'est autre que le cap Cicié. 5° dans l'édition de Pline in-4° accompagnée de notes pour l'éclaircissement du texte, on trouve émise la même opinion qu'ont adoptée Cluvier (1), Ortelius (2), Lamartinière (3), Millin (4), et Gosselin (5). 6° enfin ce qui vient à l'appui de ces preuves, c'est qu'il est dit dans la distribution des prébandes du chapitre de Toulon, que le 3<sup>me</sup> bénéficiaire possédera depuis St-Mandrié jusqu'au cap *Cithariste* (6). Il est évident qu'il s'agit du cap Cicié et non pas de Ceireste, ni du cap de l'Aigle (7) qui en est voisin. Ces lieux n'ont ja-

(1) *Italia antiqua*, t. 4, lib. 1, *Lugduni Batavorum*, 1624. (Voir la carte géographique, p. 54.

(2) *Thesaurus geographicus in voce Citharistes.*

(3) *Dict. géog., hist. et critique*, au mot : *Citharistes*.

(4) *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. 1, c. 61, p. 426.

(5) *Géographie des Grèces analysée*, cartes géographiques, VI, VII.

(6) *Archives de la Cour des Comptes*, regist. *Clementia* fol. CX, acte de fondation du chapitre de Toulon.

(7) Hofman (*Lexicon universale*, au mot *Citharista*) et après lui Marin (*Hist. de la Ciotat*, p. 73) ont confondu le Citharistes pro-

mais été du ressort du diocèse de Toulon ; ils étaient sous la juridiction de l'évêque de Marseille , et faisaient partie des vastes possessions de l'abbaye de Saint-Victor.

C'est pour avoir confondu le promontoire Citharistes avec la ville de Citharista que le p. Hardouin (1), Vossius (2) et Cellier (3) ont cru remarquer une erreur dans le

montorium de Ptolémée avec le Bec (a) de l'Aigle , Walckenaer ( *Géog. anc. des Gaules* , t. 2, p. 196 ) , avec le cap Cepet , d'autres avec le cap des Baumèles qu'ils appellent tour à tour *cap S. Sigo* , *cap de Garcel on de Belleforêt* , erreur d'autant plus grave que le géographe grec, comme le fait observer la *Statistique des Bouches-du-Rhône* ( t. 2, p. 359 ) , ne laisse aucun doute dans ses tables géographiques sur l'identité du promontoire Citharistes avec le cap Cicié , qui est entre Saint-Nazaire et Toulon.

(1) *Huic portui et promontorio nomen Citharistam esse docet Ptolomeus, hodiè cap Sicié ou de Cerchiech propè Tolonium.*

(2) *Ex itinere maritimo liquet Taurentum XII p. M. Massiliam versus abesse à Telone. Malè quoque Ptolemæus Taurentum inter Citharistam promontorium Massiliam collocat. Valdè quoque errant qui Telonem et Citharistam promontorium confundunt, cùm loca ista plurimùm à se invicem distant. — In commentario Pomp. Melæ de situ orbis lib. II, cap. IV.*

(3) *In Antonini itinerario maritimo per portus, itinere ab urbe ad Arelate , port Massiliam occurrit Citharista portus, quod ( ἀξρον ) promontorium vocat Ptolemæus; dein Taurentus, pro Tauroentus, Melœ Tauroïs, ut Vossius emendavit; Straboni et Ptolemæo oppidum , illi Ταυρεντιον, Taurentum , huic Ταυροεντιον, Tauroentum; Cœsari lib. 2, c. IV Tauroenta pluraliter..... tūm demùm Telo-Martius. Notitia orbis antiqui, tom. 1, lib. 2, cap. 2, p. 234, lipsiæ 1704.*

(a) *Bec pour becq* est un mot celtique qui est synonyme de cap. Voy. le *Dict. bas. breton-français* , par Rostrenou. Rennes, 1735.

texte de Ptolémée en opposition avec celui de Pomponius Méla ; mais cette contradiction apparente disparaît , si l'on fait attention que ce dernier géographe parle de la ville , tandis que le premier fait mention du promontoire (*ἄκρον*), qui , dans l'antiquité , portait le même nom que la ville de Citharista , soit parce qu'il est en face de cette ville , quoique situé à une assez grande distance , soit à cause de la forme d'une couronne ( *Citharis* ) que présente ce cap , ou d'une guitare *Cithara* en grec et *Telyn* en langue celtique (1) , d'où quelques étymologistes ont tiré mal à propos l'origine de *Telò* (Toulon) (2) , soit enfin parceque les anciens Marseillais l'avaient consacré au frère de Diane , leur protectrice , Apollon , le joueur de harpe *Citharista*.

De tout ce qui précède , il résulte , 1° que Citharista , ou du moins son port , était à l'endroit où se trouve actuellement celui de la Ciotat. 2° Que le promontoire Citharistes est le cap Cicié. Voilà un premier pas , un pas im-

(1) *Glossarium Bornhonii. Amstelodami. 1624.*

(2) Honoré Bouche (*Hist. de Prov. t. 1, p. 336*) admet cette étymologie de Toulon , proposée à l'illustre Peiresc , par le savant Cambden. Cet anglais lui assura que le mot *Tolon* signifiait lyre ou harpe dans la langue des anciens Celtes. Ce nom vient plutôt du grec *Telos* , *Telon* , *Telonium* , selon M. Henry : ce qui indiquerait un lieu de péage , un bureau établi par les Phocéens pour les teintures de pourpre , dont les environs de Toulon fournissaient abondamment la matière , ainsi que le reconnut et le constata Peiresc , d'après Gassendi , ou selon M. Pons (*Recherches sur l'origine de Toulon, p. 18*) de *Telonus* ou *Telonius* , nom d'une divinité que l'on croyait habiter auprès des sources et à laquelle l'on rendait un culte particulier.

mense, puisque la zone des recherches se trouve réduite à un petit nombre de lieues. C'est donc entre ces deux points, et non en deçà ni au-delà, qu'était située, d'après les deux anciens géographes, la ville de Tauroentum ; position jusqu'ici incertaine, il est vrai, mais déterminée de la manière la plus exacte sur les cartes géographiques, qui ornent les éditions de la géographie de Ptolémée : celles de l'édition de Rome 1508 (1), de Strasbourg 1513 (2) et d'Amsterdam 1618 (3), la meilleure de toutes, indiquent le promontoire Citharistes au cap Cicié, et Tauroentum au fond du *Citharistes Sinus* (qui est le golfe des Lèques), précisément à l'endroit où gisent les ruines de *Tauren̄to* ; ce qui fait disparaître toute incertitude, surtout si l'on compare les degrés de longitude et de latitude sous lesquels Ptolémée lui-même place ces deux points. Dans ses tables géographiques liv. 42, chap, 9, table 3, ΚΕΛΤΟΓΑΛΑΤΙΑ ΝΑΡΒΩΝΕΣΙΑ, il les indique de la manière suivante :

(1) *Geographia Cl. Ptolemæi à pluribus viris doctissimis emendata et cum archetypo græco collata, schemata correcta à Marco Beneventano et Johanne Cottâ, nova orbis descriptio cum tabulâ J. Ruys, ch. Romæ, 1508, lib. 2, cap. 9, tertia Europæ tabula.*

(2) *Claudii Ptolemæi viri Alexandrini geographiæ, opus novissimâ traductione à Græcorum archetypis castigatione pressum, cæteris ante lucubratorum multò prestantior. Argentinæ, 1513, lib. 2, cap. 9, tertia Europæ tabula.*

(3) *Theatrum geographiæ veteris in quo continentur Cl. Ptolemæi Alexandrini geographia grœcè et latinè, tabula ptolemaïca à Gerardo mercatore rupelmuntano delineatæ, et annotationibus Petri Bertii illustratæ. Amstelodami, 1618, lib. 2, cap. 9, tertia Europæ tabula.*

		LONGITUDE.	LATITUDE.
Κομμονοί.	Μασσαλία	χδ λ'	μγ ιβ'
	MARSEILLE	24° 30'	43° 12'
	Ταυροέντον	χδ λ'γ'	μβ λ'γ'
COMMONIENS.	TAUROENTUM	24° 50'	42° 50'
	Κιθαριστής ἄκρον promontoire cithariste.	χε »	μβ λ'
	25° »	42° 30'	

Il faut remarquer que sur les tables de Ptolémée 1° tous les lieux, quant à la longitude, sont trop à l'est ; La différence est d'un degré. Ces erreurs tiennent uniquement au point de départ, car la position relative des lieux est assez exactement observée ; 2° les latitudes sont généralement trop faibles. La différence moyenne est de 30' trop au sud. Mais quelque édition que l'on consulte, malgré les variantes qu'elles offrent sur la longitude et la latitude de Marseille, Tauroentum et le promontoire cithariste (1), il n'en est aucune qui n'indique

(1) *Édition de Rome, 1508.*

Massilia..... 25 1/2 — 43 1/2  
Tauroentum... 25 2/3 — 42 1/2 2/3  
Promontorium Ci-  
tharistes.... 26 — 42 1/2

*Édition de Lyon, 1541.*

Massilia..... 24 1/2 — 43 1/2  
Tauroentum.... 24 1/2 1/3 — 42 1/2 2/3  
Promontorium Ci-  
tharistes..... 25 — 42 1/2

*Édition d'Amsterdam, 1618.*

(Texte grec.)

Πόλις Μασσαλία. χδ:λ' — μγ:ιβ  
καὶ Ταυροέντιον.. χδ:λ'γ'—μβ:λ'γ'  
καὶ ὁ Κιδαριστής  
τὸ ἄκρον.... χε μ--β:λ'

*Édition de Strasbourg, 1513.*

Massilia..... 25 1/2 — 43 1/2  
Tauroentum.. 25 2/3 — 42 1/2 2/3  
Promontorium  
Citharistes. 25 — 42 1/2

*Édition de Bâle, 1545.*

Massilia..... 24 : 30 — 43  
Tauroentum.. 24 : 50 — 42 : 50  
Promontorium  
Citharistes.. 25 — 42 : 30

(Texte latin.)

Massilia civitas. 24 : 30 — 43 : 12  
et Tauroentum. 24 : 50 — 42 : 50  
et Citharistes  
promontorium 25 — 42 : 30

Tauroentum à 20' longitude orientale de Marseille , et le promontoire cithariste à 30' même longitude de cette dernière ville, distance d'une rigoureuse exactitude , qui fait retrouver ce promontoire au Cap-Cicié et Tauroentum aux ruines actuelles de *Taurento* : ce que confirment les observations suivantes :

	LONGITUDE.	LATITUDE.	
		Méridien de Paris.	
Marseille. . . . .	23° 2' 8"	3° 4' 54"	43° 17' 50"
Ruines de Taurento	23° 22' 36"	3° 24' 15"	43 10' 42"
Cap Cicié. . . . .	23° 32' 27"	3° 31' 46"	43 3' 30"

Ainsi la position de Tauroentum cesse d'être incertaine. D'après les tables géographiques de Ptolémée (1) , cette ville étant située à 20' longitude orientale de Marseille , et à 10' longitude occidentale du promontoire cithariste ( qui est le cap Cicié ) , nous la retrouvons aux ruines de *Taurento* , placées à pareille distance de ces deux points ; et cette position, que lui assigne Ptolémée, s'accorde non seulement avec les autres lieux mentionnés par ce géo-

(1) *Tabularum Ptolemaicarum delineatio ex Claud. Ptolemæi geographicis libris octo totum orbem habitabilem Agathodæmon Alexandrinus mechanicus delineavit : has vero tabulas descriptsit Gerardus Mercator rupelmuntanus, recensuit verò, correxitque Petrus Bertius, Beverus, christianissimi galliarum regis cosmographus. Amstelodami, 1618, tertia Europe tabula.*

graphe, mais encore avec les observations des géographes modernes.

A cette preuve, qui ne laisse aucune espèce de doute sur l'identité de *Tauroentum* avec les ruines qu'on rencontre aux Lèques, se joint celle tirée des distances marquées dans l'itinéraire maritime d'Antonin Auguste, ainsi appelé, dit Bergier (1), parce que cet empereur le réduisit en meilleure forme. Cette carte itinéraire indique, en mille pas géométriques, la distance d'une station à l'autre, et relève la position géographique de chacun des lieux placés sur la côte de la Méditerranée entre Rome et Arles. On ne manquera pas d'objecter sans doute que cet itinéraire ne favorise pas notre opinion, puisque à *Telo-Martius* il fait succéder *Tauroentum* :

(Copié textuellement.)

<i>à telo martio tauroentum.</i>	...	M. P. XII.
<i>à tauroento carcinis.</i>	...	M. P. XII.
<i>à carcinici citharista.</i>	...	M. P. XVIII.
<i>à citharista portu aemines.</i>	...	M. P. VI.
<i>à portu aemines immadras.</i>	...	M. P. XII.
<i>ab immadris massiliam græcorum</i>	M. P. XII.	

Mais cet itinéraire (et il n'est personne qui étant au fait du local ne s'en aperçoive), ne suit pas exactement l'ordre des lieux entre Marseille et Toulon, ainsi qu'ils

(1) *Histoire des grands chemins militaires de l'empire romain*, liv. III, chap. 6.

sont indiqués par le local même. » Quoiqu'il fasse succéder immédiatement *Tauroentum* à *Telo-Martius*, dit d'Anville (1), l'*œmines portus* ( Embiez ), séparé de *Telo* dans l'itinéraire par *Tauroentum*, *Carcici* (Cassis), *Citharista* (la Ciotat) , convient néanmoins à une position qui précède *Tauroentum* en partant de Toulon. Nous avons un indice de la position de *Tauroentum* dans les vestiges qui subsistent sous le nom de *Taurenti* à la droite de l'entrée de la baie de la Ciotat , et on prétend que ces vestiges seraient plus apparents , si la mer n'en couvrait une partie. Le déplacement des lieux dans l'itinéraire nous dispense d'entrer dans un détail d'analyse des distances , qui y sont marquées. Celle XII entre *Telo-Martius* et *Tauroentum* ne favoriserait pas l'emplacement qu'ont pris Sanson et Honoré Bouche sur le bord de la rade intérieure de Toulon , en ne s'écartant ainsi du port de cette ville que de 1800 toises. »

» En examinant fort en détail tout ce qui est connu sur la côte, je crois retrouver le nom d'*Æmines* dans celui que porte l'île d'Embiez ( qui se présente devant la rade du Brusc ) après avoir tourné le cap Cicié , en partant de Toulon. Je reconnais dans cette position qu'elle peut quadrer à la distance marquée XII dans l'itinéraire entre *Telo-Martius* et le lieu qui lui succéde , lequel ne saurait être *Tauroentum*, parceque *Taurenti* est dans un plus grand éloignement de Toulon. En revenant d'Embiez vers Toulon , je trouve que 12 milles de route conduisent au Goulet qui sépare la grande rade de Toulon

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, page 636.

d'avec la rade intérieure. C'est une circonstance tirée du local , qui se concilie avec le rapport qui paraît entre le nom actuel d'Embiez et l'ancienne dénomination d'*Æmines* » (1).

Ce célèbre géographe a reconnu le *carcicis portus* dans la position de Cassis (2) et le *citharistæ portus* dans celle de la Ciotat. (3) Papon est entièrement de cet avis. (4) Au reste il suffit de connaître tant soit peu le littoral depuis Toulon jusqu'à l'île de Maïre pour croire que leur opinion est fondée et pour la suivre. Il y a donc, dans l'itinéraire maritime d'Antonin , des transpositions qui ont déjà été remarquées par d'Anville et qui sont trop manifestes pour exiger que nous justifions ici une correction nécessaire , qui au reste a déjà été adoptée par Papon (5) « Quand aux distances , M. Toulouzan s'est convaincu , soit par ses mesures et ses observations , soit par les rapports des bateliers qui naviguent sur la côte , que les nombres indiqués dans l'itinéraire sont de la plus rigoureuse exactitude. Ainsi donc il n'y a point d'hypothèses ni de suppositions à faire. En longeant la côte , suivant la route que suivent encore les bateaux pour aller d'un lieu à un autre , on est sur de retrouver les positions de l'itinéraire , et cette certitude a toujours été confirmée par la découverte des ruines et des différents objets d'an-

(1) *Ibid.* p. 36.

(2) *Ibid.* p. 202.

(3) *Ibid.* p. 227.

(4) *Hist. gén. de Provence*, t. 1, chorographie, 1. part. p. 20.

(5) *Hist. gén. de Provence*, t. 1, p. 14.

tiquité. Les bateliers évaluent les distances par heures. Dans une heure un bateau, mené par deux hommes, parcourt trois milles avec un temps ordinaire ; la route qu'ils suivent est rarement en droite ligne, elle est déterminée par les sinuosités du rivage, de sorte qu'ils se dirigent ordinairement par une suite de lignes tirées d'un point à un autre, excepté dans les grands promontoires qu'ils dépassent à plus ou moins de distance pour éviter la houle et les écueils. »

« L'importance du sujet nous engage à indiquer ces lignes, afin de déterminer rigoureusement les distances » (1). Nous prenons notre point de départ à Toulon, où nous prouverons qu'était situé le *Telo-Martius* de l'itinéraire. Or en partant de ce point on trouve les mesures suivantes pour la route des bateaux de poste :

*A telo martio AEmines positio M. P. XVIII* (2). — Du port actuel de Toulon à l'anse St-Georges il y a 6 milles ; de l'anse St-Georges au cap Sepet 2 milles, au cap Cicié 5 ; à l'île des Embiez 5 ; total 18.

Nous croyons que *l'AEmines positio* était au port du Brusc où l'on a trouvé des objets antiques tels que tombeaux, médailles et des restes considérables d'édifices, et où l'on voit les vestiges de l'ancien port. C'est là où l'on apportait ces laves, dont on faisait des moulins à

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. 1, p. 317, 318.

(2) Dans l'itinéraire les noms des lieux sont transposés depuis Toulon jusqu'à l'île de Maïre, mais les nombres sont exacts ; ainsi nous ne faisons que rétablir à leur place les lieux qui ont été transposés par les copistes. (Note de l'auteur de la statistique précitée).

bras. (1) Les anciens Marseillais tiraient ces pierres meulières des carrières de la Courtine près d'Ollioules, et les transportaient, après les avoir taillées convenablement, aux différentes stations de l'armée romaine. On en rencontre fréquemment dans les camps retranchés.

*A portu œmines tauroenta portus* M. P. XII. — Des Embiez au cap Nègre 2 milles, au cap de la Cride 2, à l'île de Bandol 4, à l'île Rousse 4, à la pointe d'Alon 4 1/2, à la pointe des trois fours 4 1/2, au cap de la Fauconnière 4, au cap de la Carbonnière 1/2, à Tauroentum 4 1/2 ; total 12. De Toulon à Tauroentum 30. (mesures prises par M. Toulouzan en allant par bateau).

« *A Tauroento citharista portus*, M. P. VI. — Le port de Tauroentum était autrefois enfoncé de plus d'un mille dans les terres. Il occupait une partie de la plaine basse, connue aujourd'hui sous le nom de *plan de la mer*. Les bateliers mettent encore près de deux heures pour aller des Lèques à la Ciotat. Ainsi la distance indiquée dans l'itinéraire est exacte. »

« *A Citharista, carcicis portus* M. P. XII. — Les bateaux qui vont de la Ciotat à Cassis mettent deux heures pour doubler le cap de l'Aigle, et autant pour se rendre à Cassis en longeant la côte, mais à quelque distance, à cause des dangers. »

« *Carcicis portus* était situé dans le premier golfe que l'on trouve après avoir doublé le cap Canaille en venant

(1) La meule à bras, trouvée à Tauroentum (Voy. ci-devant p. 68) est une de ces laves qui renferment du quartz concrétionné qui est un des principaux caractères des laves de la courtine.

de l'Est. Ce golfe, qui s'appelle aujourd'hui *golfe de l'Arène*, a envahi toute la partie du rivage sur laquelle était bâtie l'ancienne ville. Les ruines étaient encore considérables il y a une quarantaine d'années. On y voyait des mosaïques, des colonnes, des restes de grands édifices. C'est dans ces ruines que l'on trouvà une inscription sur laquelle l'abbé Barthélemy lut *tutelæ carcitanæ*.... Cette ancienne ville fut détruite vers l'an 578 par les Lombards, qui vinrent débarquer dans une anse située à l'Ouest de l'Arène, et qui est encore appelée *golfe des Lombards*. Après la retraite de ces étrangers, les habitants s'établirent sur la colline où est maintenant le château. Cette nouvelle ville est appelée *villa carcitana* dans les anciennes chartes. »

« *A Carcici, immadras positio, M. P. XII.* — Du golfe de l'Arène à la pointe *Cacaou* 2 milles; 5 de cette pointe au bec de *Sormiou*; et 5 de ce cap à l'île de *Maïre*. »

« Immadras paraît être l'abréviation de *insula mandræ*, île de la Madrague, ainsi nommée par les anciens Marseillais (1). Quelques-uns veulent que la racine d'immadras soit *mater*: dans ce cas le nom moderne serait la traduction du nom ancien. Immadras n'était qu'une *position* ou un lieu de relâche. L'établissement était vis à vis

(1) Le mot *madrague*, autrefois *mandrague*, formé de  $\mu\alpha\nu\delta\rho\alpha$  (enclos) et de  $\alpha\gamma\omega$  (amener dans), d'où les Latins ont fait *mandra aquæ*, signifie, parc, enclos, enceinte d'eau; c'est en effet une vaste enceinte, composée de très grands filets et partagée par d'autres en plusieurs chambres pour la pêche du thon.

le creux de Calalongue. On y trouve encore quelques ruines et des fragments de briques romaines....»

« *Ab Immadris Massilia græcorum portus*, M. P. XII. Voici les distances mesurées exactement selon les lignes que suivent les bateaux : d'Immadrás à l'île Tiboulen 1, au collet de Rose 2 ; au cap d'Endoume 3 ; à Ratoneau 4 1/2 ; à la Tête de Maure 4 1/2, au port de la Joliette 4 : total 12 milles comme le marque l'itinéraire. Papon substitue le nombre 7 au nombre 12 ; mais il n'a pas fait attention qu'après avoir doublé le cap d'Endoume les bâtimens sont obligés de s'approcher de Ratoneau, pour éviter les écueils de la côte ; et d'ailleurs tout le monde sait que pour aller en bateau de Marseille à l'île de Maïre, à la rame, on ne peut mettre moins de quatre heures. Nous plaçons la station des bateaux de poste au port de la Joliette, parce que les Romains, maîtres de la citadelle, s'étaient réservés ce petit port, qui suffisait aux besoins de la garnison et au service des dépêches. » (1).

Ainsi les distances, indiquées dans l'itinéraire maritime sont exactes, et quoique les noms des lieux soient transposés depuis Toulon jusqu'à l'île de Maïre, on a reconnu l'exactitude des nombres. Ce n'est donc plus qu'une erreur des copistes que Danville, et après lui Papon et les géographes modernes ont dû rétablir de la manière suivante :

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tom. 2, liv. 3, chap. XIII, § V. *Itinéraire maritime*, pag. 318, 319,

A Telo martio , æmines , positio. . .	M. P XVII.
A Portu æmines , Tauroenta , portus.	M. P. XII,
A Tauroento , Citharista , portus. . .	M. P. VI.
A Citharista portu , carcicis , portus :	M. P. XII.
A Carcici; immadras, positio. . . . .	M. P. XII.
Ab immadris, Massilia grœcorum portus	M. P. XII.

C'est donc à XXX milles pas à l'Ouest de Telo Martius et à XLII milles à l'Est de Marseille que l'itinéraire maritime d'Antonin place Tauroentum , c'est-à-dire à l'entrée du golfe des Lèques où l'on trouve les ruines qui portent le nom de *Taurento* , et non pas à la Ciotat comme l'assurent Holstenius (4) , Adrien Valois dans sa notice des Gaules et après eux Dom Martin (2) , ni dans la rade du Brusc, soit au port qui porte ce nom , soit à St-Nazaire ou à Bandol , comme l'ont pensé Ortelius (3) et Cluvier (4) , ni au cap Cicié comme l'avance Manner (5) , ni au cap Sepet selon l'opinion d'Achart (6) , ni dans la rade de

(1) *In Steph. Bysaut, de urbibus et populis notœ et castigationes , lugduni batavorum, 1684, in voce : Taurois.*

(2) *Hist. des Gaules et des conquêtes des Gaulois etc.*, t. 1, liv. 2, p. 305, Paris, 1752. — Le continuateur de cette histoire , dom J.-G. de Bressillac, est loin de partager cette erreur , puisque sur la carte des Gaules (t. 2), il place Tauroentum au site des Lèques.

(3) *Thesaurus geographicus*, in voce *Tauroentium*.

(4) *Italia antiqua*, t. 1, liv. 1, c. viii, p. 54, lugduni batavorum, 1524.

(5) *Geographie der Griechen* umb Roëmer.

(6) *Mémoire sur Tauroentum*, p. 187.

Toulon au port de l'Evescat, à la Seyne ou au creux St-Georges comme l'ont cru Honoré Bouche (1), Hofman (2), Baudrand (3), Sanson (4) et Amédée Thierry (5), encore moins à Toulon même comme l'ont soutenu Papire Masson (6), Raymond de Solier (7), le p. Isnard (8), Michel Servet dans son édition de la géographie de Ptolémée sous le nom de *Michaël Villanovanus*, Audiffret (9), Thomas Corneille (10), Wesseling (*ad itin. marit.* p. 506), Oberlin (11), l'abbé Vidal (12) et plusieurs au-

(1) *Histoire de Provence*, t. 1, liv. 3, c. v, p. 159.

(2) *Joh. Jacobi hofmanni lexicon universale*, in voce *Tarentum*.

(3) *Michaëlis ant. Baudrand parisini geographia ordine litterarum disposita*, t. 2, p. 292.

(4) *Remarques sur l'ancienne carte de la Gaule*, p. 98 de la traduction de César par d'Abancourt, 1650.

(5) *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. 2, 2<sup>e</sup> partie, chap. 1, p. 148.

(6) *Notitia episcoporum galliæ*.

(7) *Rerum antiquarum et nobiliorum provinciæ*, lib. v, lib. 1, c. VIII, p. 45 du manuscrit autographe n° 797 de la bibliothèque d'Aix, et lib. 2, c. 25, p. 175 de la copie de M. de Méjanes.

(8) *Hist. de Toulon*, (restée manuscrite).

(9) *Géog. ancienne, moderne et historique*, au mot Toulon, p. 301.

(10) *Dict. universel, géog. et hist.* Paris, 1708, t. 3.

(11) *In cœs. comment. de bello civili*, lib. 2, c. iv.

(12) *Essai sur l'origine de Toulon*, 1827.

tres (1). Je ne cite pas, parce qu'il est peu digne de l'être, Robert Cenalis (*dere gallica*) qui assure avec un aplomb imperturbable que *Tauroentum* est à Albenaz, ni ce contemporain qui, faisant des différents diminutifs de *Taurois* autant de forts imaginaires, appartenants aux Massaliotes, compromet son érudition en les semant le long de la côte, en place un (*le Tauroentum* d'Antonin) tantôt à la suite de *Telo-Martius*, tantôt à *Telo-Martius* même, un autre (*le Castellum Massiliensium* de César), tantôt à l'île *Metapina* (tour de bouc), tantôt à la Ciotat, et finit par avouer franchement, comme *Merula*, qu'il ne sait plus qu'imaginer sur l'emplacement de notre colonie phocéenne; encore moins ceux qui, confondant *Tauroentum* soit avec *Taurini* (Turin), soit avec *Turones* (Tours), ont donné à ces deux cités une position maritime et y ont fait débarquer les Phocéens. Ils ne mé-

(1) La plupart de ces historiens ou géographes s'occupent si peu de la question, que parmi eux aucun ne la discute, pas même César Nostradamus (A), ni Fabrot (B) qui traduisent le *Tauroenta* de la *Guerre civile* de César, de la manière suivante que l'on me permettra de trouver fort commode: *Tauroenta ou Thollon, chasteau des appartenances des Marseillois*. Thevet (*Cosmog. univers.* t. 2, liv. XIII, p. 534, Paris, 1575), et Ruffi (*Hist. de Marseille*, liv. 1, c. IV, n° II et c. V. n° VII) disent à peu près la même chose et ne font de Toulon et de *Tauroentum* qu'une seule et même ville.

(A) *Histoire et chronique de Provence.*

(B) *Les Antiquités de la ville de Marseille*, par Jules Raymond de Solier... translatées de latin en françois par Annibal Fabrot, chap. xxxiv, p. 147, Lyon, 1632.

ritent pas une réponse sérieuse ; leur opinion est mort-née ; j'en dis autant de quelques annotateurs de Pline (liv. 3. c. 5.), qui ont pris Tauroentum pour *Tauriacum*, ville d'Italie chez les Bruttiens.

Cette diversité d'opinions formerait déjà une forte présomption en faveur du gisement de Tauroentum dans l'endroit voisin des Lèques, puisqu'à peine, parmi nos adversaires, deux auteurs se rencontrent qui conviennent du lieu où cette ville fut bâtie. De toutes les positions dont ils l'ont gratifié avec tant de générosité, il n'en est aucune que l'histoire puisse admettre, elles sont inacceptables.

Et d'abord, ceux qui prétendent que Toulon est l'ancien Tauroentum ajoutent plus de foi à Pline (1), qui n'a bien connu que la partie montagneuse de cette Gaule, qu'à l'itinéraire maritime d'Antonin qui place Tauroentum à XXX milles à l'ouest de Telo-Martius, à l'entrée du golfe

(1) Après avoir parlé des diverses nations qui ont habité la Gaule *Braccata*, ainsi appelée parce que les habitants portaient des braies ou haut-de-chausses, et pour la distinguer de la Gaule *Comata* à cause de la longue chevelure de ceux qui l'habitaient, Pline passe à la description de la côte (Gaule Narbonnaise), dont il désigne les points principaux : « Sur la côte maritime, dit-il, sont Marseille, notre confédérée, colonie des Grecs Phocéens, le promontoire Zao, le port Citharista, la contrée des Gamatulli..., Antibes des Marseillais, Fréjus de la 8<sup>me</sup> légion, etc., etc., liv. 3, c. iv. » On voit clairement par cette citation, qui offre d'ailleurs dans les manuscrits beaucoup de variantes, que Pline ne suit pas l'ordre des lieux ; on ne peut donc en tirer aucune induction défavorable à la position de Tauroentum au site des Lèques.

des Lèques où l'on aperçoit les ruines de cette ville phocéenne, et surtout à Claude Ptolémée qui en détermine la position d'une manière précise, c'est-à-dire à 20° longitude orientale de Marseille et à 40° longitude ouest du cap Cicié.

Une grande tour, élevée, dit-on, par les anciens marseillais à l'endroit où est la ville de Toulon et reconstruite dans le moyen âge par les comtes de la maison de Fos, seigneur du littoral depuis Marseille jusqu'à Hyères, laquelle tour, par une fausse dérivation de ce nom de *Fos*, on appela longtemps mal à propos *tour des Phocéens* (1), a sans doute accrédité cette opinion chez quelques historiens et géographes, parmi lesquels on compte des écrivains d'un mérite incontestable. Mais un phare ou une tour n'annonce pas une ville, car on en construisait principalement sur les points les moins habitables de la côte, et certes Toulon en était un à cause de ses marais et de son insalubrité. Il est vrai qu'un manuscrit, intitulé : *Las causas antiquas de l'antiqua ciutat de Tolon*, dont copie faite en 1625 ou 1626 est conservée dans les archives de l'hôtel de ville, dit expressément que les Phocéens de

(1) Il est fait mention de la tour de Toulon dans les plus vieux manuscrits notamment dans les *annales ecclésiastiques de Marseille*, où elle est nommée *Tour de Fos* et plus bas *Tour des foscomtes*, évidemment des comtes de Fos. Les Provençaux, qui affectionnent la terminaison en *ens* l'ajoutèrent au nom de Fos, et les Français, trompés par cette terminaison, traduisirent les *Fossens* par les Phocéens. — Laindet de Lalonde *hist. de Toulon, chap. 1, pag. 150, note.*

Marseille (1) fondèrent à Toulon un établissement qu'ils appellèrent *Tarentum*, dénomination qu'aurait porté cette ville jusqu'au Ve siècle, où elle aurait été détruite par les barbares ; mais d'abord ce vieux manuscrit est, de l'aveu de tous, un document apocryphe, qui ne mérite aucune croyance, du moins pour les temps anciens : tant il est rempli de fables. C'est par la confusion, faite anciennement de Toulon avec *Tauroentum*, fondé effectivement par les Phocéens et ruiné par les barbares, que le chroniqueur a attribué à la première ville les faits qui se rapportent à la seconde. Aussi son opinion n'était pas partagée, il y a 300 ans, par les magistrats et les notables de Toulon ; ils assignaient néanmoins à l'établissement de leur cité une antiquité fort respectable, puisqu'il datait, suivant eux, des premiers siècles de l'ère chrétienne. « La ville depuis quatorze cens ans soyt fondee là où elle est, disaient-ils dans une supplique à François Ier en 1524 » (2). Et en cela ils étaient d'accord avec l'histoire, qui ne fait mention de Toulon qu'à partir de cette époque.

D'ailleurs, puisque l'itinéraire maritime distingue *Telo-Martius* de *Tauroentum*, dirai-je avec Danville, (3) Ho-

(1) *Las causas antiquas de l'antiqua Cieutat de Tolon*, fol. 8, verso et 9.

(2) *Bulletin de la société Académique du Var*, 1838, p. 233.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 636.

noré Bouche (1), Lamartinière (2), Longuerue (3) et Denis de St-Marthe (4), puisque ces deux positions sont marquées séparément dans l'itinéraire, il faut donc que ces deux villes soient différentes ; car si *Telo-Martius* est Toulon, *Tauroentum* sera une autre ville. Or, toutes les opinions se réunissent pour assigner la position de Toulon au port que l'itinéraire d'Antonin nomme *Telo-Martius*. Donc *Tauroentum* était ailleurs situé.

« Malgré cette raison qui est concluante, dit un historien de Toulon, il n'est pas moins vrai de dire qu'une foule de personnes, préférant à l'opinion générale le jugement de Papire Masson, de d'Ablancourt et de quelques autres auteurs, persistent à voir dans Toulon le *Tauroentum* des anciens géographes. Voyons si leur persistance est raisonnable. »

(1) *Chorog. et hist. de Provence* t. 4., liv. 3., c. v., p. 159. — Honoré Bouche, frappé de l'impossibilité de ne faire qu'une seule et même ville de deux lieux distincts dans l'itinéraire maritime d'Antonin, ne balance pas à se ranger de l'avis de ceux qui distinguent *Telo Martius* de *Tauroentum*. S'il a erré ensuite en avançant que cette dernière ville était située au cap Sepet, c'est qu'il n'a pas pris garde, remarque M. Pons. (*Recherches sur l'origine de Toulon* p. 3), qu'il y a dans cette partie de l'itinéraire une transposition de noms.

(2) *Dict. géog., hist. et critique, au mot : Tauroentum.* — V. aussi une note sur *Toulon* insérée dans les *mémoires de Trévoux*, novembre 1725.

(3) *Description, hist. et géog. de la France ancienne et moderne*, 1<sup>re</sup> p., liv. 3, p. 359.

(4) *Gallia Christiana*, t. 1., col. 740.

« Sur l'itinéraire d'Antonin deux stations sont marquées , celles de Tauroentum et de Telo-Martius ; bien plus les distances sont mesurées , et il se trouve que la distance , qui sépare Marseille du Tauroentum de l'itinéraire, est précisément celle qu'il y a entre Marseille et le tombeau de la ville découverte aux Lèques. Il faut donc conclure forcément que le Tauroentum des anciens historiens et géographes, aussi bien que celui de l'itinéraire, s'élevait là où Marin l'a placé , c'est-à-dire sur la plage des Lèques. »

« Il resterait, à la rigueur, une ressource aux partisans du Tauroentum-Toulon, celle d'arguer de faux l'itinéraire maritime d'Antonin , ou bien de l'accuser d'inexactitude. Ainsi , par exemple , ils pourraient avancer qu'il y a des transpositions de nom , qu'il faut lire Tauroentum à la place de Telo-Martius, et Telo-Martius à la place de Tauroentum. Oh ! alors je comprendrais facilement qu'ils soutinssent que le Toulon d'aujourd'hui n'est pas le Toulon d'autrefois ; mais je ne me rangerais pas encore cependant de leur avis, attendu qu'il faudrait placer Telo-Martius aux Lèques, et que dans mon opinion , Telo-Martius est et a toujours été Toulon: »

« L'itinéraire maritime d'Antonin n'est pas un document historique irréfragable, tant s'en faut; il est obscur et même fautif dans quelques endroits ; mais il n'est ni l'un ni l'autre en ce qui regarde Toulon ; la preuve est évidente. Les deux stations , comprises sous le nom de Tauroentum et Telo-Martius, sont les seules qui puissent s'appliquer à Toulon. Or , si l'application de la première est impossible , la seconde lui convient parfaitement ,

parce que sa distance avec Marseille y est exacte, et ensuite parce que le nom primitif de Toulon est réellement *Telo.* »

« Longuerue et Piganol de la Force, dans leur description de la France, Bruzen de la Martinière dans son dictionnaire géographique, et généralement les auteurs modernes les plus estimés, s'accordent à penser que Tauroentum et Telo-Martius étaient des lieux bien distincts et assez éloignés l'un de l'autre pour ne pouvoir en aucun cas être confondus. Alors pourquoi vouloir que Toulon soit à Tauroentum, qui ne lui convient pas, plutôt qu'à Telo-Martius qui lui convient parfaitement.... Toulon est désigné d'une manière précise et exacte sur l'itinéraire maritime d'Antonin, et si l'on refaisait aujourd'hui cette espèce de carte géographique du temps des Romains pour la corriger et mentionner les traces des lieux modernes à côté des anciens, il faudrait le placer à Telo-Martius et non pas à Tauroentum. »

« D'ailleurs, .... il ne peut plus exister de doutes sur l'ancien gisement de cette dernière ville : c'est sur la partie du rivage de la mer, comprise entre le cap de la Beaumelle et la pointe des Lèques, qu'elle florissait il y a deux mille ans. Le fait est démontré, attesté; elle ne peut donc pas avoir été le même port, la même ville que Toulon (1), » et tout ce qu'en disent les vieux chroniqueurs doit être relégué au nombre des fables.

Le sentiment d'Honoré Bouche et de Sanson, partagé

(1) Laindet de Lalonde, *histoire de Toulon, introduction, 1<sup>re</sup> partie, § v, pag. 34 et suivantes.*

par le père Hardouin, Baudrand et Amédée Thierry, est également combattu par l'itinéraire maritime, à *Telone-Martio Tauroenta portus M. P. XII.* Or la distance « de XII milles entre Telo-Martius et Tauroentum ne favoriserait pas même, remarque d'Anville (1), l'emplacement qu'ont pris Sanson et Bouche sur le bord de la rade intérieure de Toulon, en ne s'écartant ainsi du port actuel que d'environ 1800 toises. » Il y a bien moins de quatre lieues du port actuel de Toulon à celui de la Seyne, ou à tout autre point de la rade. L'opinion d'Achart n'est pas plus soutenable. De Toulon au cap Sepet, on ne compte pas 12 milles ; dès lors les distances ne concorderaient plus avec les positions, et puisque cet auteur admet l'itinéraire maritime sans les corrections, force lui est de rentrer dans l'opinion de Mannert, qui place Tauroentum au cap Cicié. Aussi est-ce le sentiment qu'il a suivi dans un autre ouvrage (2). Ici la distance serait un peu plus exacte ; mais qui oserait soutenir qu'une colonie eut choisi un tel emplacement, où la nature est stérile. Le seul aspect de cette côte hérissée de roches escarpées et inabordable, suffit pour faire croire à l'impossibilité d'y trouver les restes d'une colonie quelconque ; à moins qu'en rejetant les corrections de l'itinéraire, on ne veuille retrouver Tauroentum dans la rade du Brusc. C'est l'opinion d'Ortelius (3) et de Cluvier (4), mais ou-

(1) *Loc cit.*

(2) *Dict. géog. de Provence*, au mot : *Tauroentum*.

(3) *Theraurus geographicus*, in voce : *Tauroentium*.

(4) *Italia antiqua*, t. 1, lib. 4, c. viii.

tre qu'il n'y a aucune analogie entre *Tauroentum* et le nom des lieux de cette contrée et que rien par conséquent ne favorise cette opinion, combattue d'ailleurs par le texte de Ptolémée, il est certain qu'il y a des transpositions dans l'itinéraire et qu'il devient inintelligible sans les corrections dans l'ordre des lieux, corrections qu'il s'agit de justifier, et pour cela nous allons copier d'abord textuellement la partie de l'itinéraire qui s'étend de Toulon à Marseille (1).

1 à Telone · Martio , Tauroenta portus. . M. P. XII.	LXXII.
2 à Tauroento, Carcicis portus . . . . M. P. XII.	
3 à Carcici , Citharista portus . . . . M. P. XVIII.	
4 à Citharista portus, æmines positio. . M. P. VI.	
5 à portu æmines , immadras positio . . M. P. XII.	
ab immadris, Massilia grœcorum portus. M. P. XII.	

Or en partant de l'emplacement actuel de Toulon 42 milles conduisent au cap Cicié ; du cap Cicié à l'île Rousse on compte 42 milles ; de ce point 48 milles conduisent à la partie de la côte qui est située entre le bec de l'Aigle et le cap Canaille ; de là on compte 6 milles pour aller à Cassis. De Cassis à l'île de Maïre il y a 42 milles, et autant de Maïre à Marseille : total 72. Ainsi en admettant l'itinéraire sans les corrections *Tauroentum* serait au cap Cicié éloigné de Toulon de 42 milles. *Carcicis* à l'île Rousse,

(1) Nous avons cru devoir numérotter de 1 à 5 les articles de l'itinéraire qui ont besoin de correction afin de pouvoir les désigner sans confusion.

*Citharista* entre le bec de l'Aigle et le cap Canaille, *Æmines Positio*, non pas à *Port-Miou* comme l'ont cru Honoré Bouche, l'abbé Expilly et Achart, mais à Cassis ; *Immadras* à l'île de Maïre où toutes les opinions s'accordent à placer cette *position*, et Marseille au lieu où est son port. Dès lors on ne retrouve plus ni analogie dans les noms des lieux ni exactitude des distances.

Aussi toutes les personnes qui connaissent le pays, comme Papon l'a fort bien remarqué, s'aperçoivent d'abord que l'itinéraire est fautif depuis Toulon jusqu'à l'île de Maïre. « Mais il importe, disent les auteurs de la statistique des Bouches-du-Rhône (1), de faire connaître aux géographes étrangers le véritable état de choses, et nous nous croyons d'autant plus obligé à donner ces éclaircissements, que personne n'a traité encore cette question en détail et sous son véritable point de vue. »

« Les positions de Toulon et de Tauroentum sont bien connues. Or les mesures donnent 24 milles (2). Par conséquent l'article 4 de l'itinéraire est fautif. La position d'*Æmines* correspond à celle de l'île des Embiez, qui est à 12 milles (3) de Toulon et à 12 de Tauroentum. Ainsi en corrigeant les articles n° 4 et 2 de la manière suivante, les distances se trouvent exactes :

4 à Telone-Martio, *Æmines positio*. . M. P. XII (4)

2 à portu *Æmines*, *Tauroenta portus*. . M. P. XII

(1) Tom. 2, pag. 363, 364.

(2) 30.

(3) 18.

(4) XVIII.

« Papon a singulièrement embrouillé la question relativement à *Citharista*. Selon lui , c'est le port de la Ciotat qui n'est point différent de Tauroentum, puisque, dit-il , *ils sont dans le même golfe à un quart de mille l'un de l'autre* ; en conséquence il corrige ainsi l'itinéraire : (1).

A portu *Æmines*, Tauroentum et Citharista portus. M. P. XII.

» Or , d'un côté , l'itinéraire distingue ces deux positions , et de l'autre , un bateau à la rame met deux heures pour aller de Tauroentum à la Ciotat. Ainsi l'opinion de Papon ne peut être sérieusement soutenue. Dès lors il ne reste plus aucune objection à faire pour les trois positions de *Citharista*, de *Carcicis* et d'*Immadras* , qui répondent à la *Ciotat* , à *Cassis* et à l'île de Maïre. Ainsi il faut rétablir les articles 3 , 4 et 5 de l'itinéraire de la manière suivante :

3 à Tauroento, Citharista portus. . . . M. P. VI.

4 à Citharista portu , Carcicis portus . M. P. XII.

5 à Carcicis , Immadras positio. . . . M. P. XII.

« Il résulte de ces corrections que toutes les positions indiquées dans l'itinéraire sont conservées et dans le même nombre d'articles. Il n'y a proprement que des transpositions dans les cinq premiers ; car il est facile de voir que les noms restent tels et quels , et que la correction que nous proposons se borne à les remettre à leur véritable place. Or cette place est même très facile à retrouver,

(1) *Hist. gén. de Provence* , tom. 1 , pag. 20 et 21.

puisque les positions sont parfaitement connues , et qu'il ne s'agit que d'aller sur les lieux pour en retrouver les vestiges. Les noms modernes de ces positions ont même des rapports évidents avec les noms anciens. Il suffit de les rapprocher pour en être convaincu. *Telo* , Toulon ; *Æmines* , Embiez ; *Tauroentum* , Tauroento ; *Citharista* , Ciotat ; *Carcicis* , Cassis, etc. »

« Quant aux distances , l'itinéraire compte de Toulon à Immadras 60 milles, et M. Toulouzan , après avoir consulté les meilleures cartes marines , fait lui-même plusieurs fois la traversée en bateau , et pris les relèvements avec soin , n'a trouvé que 54 milles ; différence en moins 6 milles , que l'on doit regarder comme une erreur des copistes ; car dans tout le reste de la côte l'itinéraire se trouve exactement d'accord avec les mesures. »

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que cette différence provient , non d'une erreur des copistes , mais de ce que M. Toulouzan a pris ses mesures de l'anse St-Georges où se trouvait , selon lui , *Telo-Martius* , tandis que d'Anville a pris les siennes du lieu où est actuellement la ville de Toulon , séparée de XVI milles à l'ouest de *Pomponiana* (Giens) (1) , distance marquée par Antonin

(1) La situation de *Pomponiana* , que Pline a confondu avec *Mésé* , une des îles Stéchades , *Mesen* , dit-il ( lib. 3 , c. 5 ) , *quæ et Pomponiana vocatur* , a été long-temps cherchée et débattue par les chorographes. L'opinion de d'Anville et de Papon qui placent ce port à la presqu'île de Giens nous a paru préférable , parce qu'elle est confirmée non seulement par l'exactitude des distances , mais par les découvertes et les observations récentes. Voy. *la promenade pittoresque et artistique dans le département du Var* , in-fol. p. 3 , par M. A. Denis.

et qu'on ne trouverait pas à l'anse St-Georges. Or, de l'emplacement actuel de Toulon aux Embiez, il y a 48 milles, tandis que de l'anse St-Georges on n'en compte que 42. L'article 1 devant porter 48 milles au lieu de 42 suivant les corrections de d'Anville, et l'article 3, 6 milles au lieu de 48, la distance de *Telo-Martius* à *Immadras* se trouvera d'une exactitude extrême, c'est-à-dire de 60 milles comme l'indique l'itinéraire. La différence de 6 milles remarquée par M. Toulouzan, s'explique par le faux point de départ qu'il a pris. Il ne s'agissait que de mieux préciser la position de *Telo-Martius* pour retrouver rigoureusement les distances de l'itinéraire, qui marque 72 milles de *Telo-Martius* à *Massilia*. Or, en revenant de Marseille, 72 milles conduisent, non pas au creux St-Georges, mais à Toulon même. Que les Romains aient fréquenté le creux St-Georges (1), c'est, ce me semble, hors de doute. Placé à l'entrée de la rade, ce port a dû indubitablement servir de refuge aux petites barques quand le *Circius* soufflait avec violence; mais là n'était pas le port de *Telo-Martius*, dont la position au fond de la baie est signalée d'ailleurs par les tombeaux trouvés à diverses époques et par d'autres vestiges d'antiquités.

En récapitulant toutes ces observations on trouve que l'itinéraire est exact, et il suffit d'avoir une connaissance

(1) Le creux St-Georges était encore mentionné comme port au XV<sup>e</sup> siècle, époque où le pourtour occidental et méridional de la rade offrait jusqu'à six points de débarquement et d'embarquement, ainsi que le constatent des pièces authentiques. Voy. le *Guide Toulonnais*, par M. Henry, p. 6, 1851.

complète des lieux pour reconnaître qu'il y a quelques transpositions que l'on peut corriger d'une manière sûre.

Aussi d'Anville et après lui Papon et autres chorographes qui ont exploré la côte, examiné les lieux et mesuré les distances, ont rétabli l'itinéraire après avoir reconnu l'*Æmines portus* dans la position des Embiez et celle de Tauroentum dans les vestiges qui existent encore sous le nom de *Taurento*, de sorte que, selon eux, le port *d'Æmines* sépare *Telo-Martius* de Tauroentum. En effet, puisque l'on reconnaît un indice de ce dernier port dans les ruines de *Taurento*; puisque les distances marquées dans l'itinéraire sont exactes, il est hors de doute que l'opinion de d'Anville est fondée, et il n'est plus permis de chercher ailleurs la position de Tauroentum.

Ajoutons que; dans les anciens titres de l'abbaye de St-Victor, titres sur lesquels on peut compter pour la vraie désignation des lieux à une époque reculée, l'île de la Ciotat, que les habitants et les géographes modernes appellent île verte, mais improprement puisque le printemps n'y laisse que des traces bien fugitives de son passage, est nommée *insula Torenti*, *insula Thorenti* et quelquefois *insula Torrenti*. Nous trouvons dans un dénombrément des droits et possessions de l'abbaye à la Cadière et autres lieux, les îles de cette partie du littoral indiquées dans l'ordre suivant: *insula del ben Dorin* (île de Bandol), *insula Rupha* (île Rousse), *insula Torenti quæ sita est ante... Burgum civitatis* (1). Pourquoi cette ap-

(1) *Archives municipales de la Cadière*, 1<sup>re</sup> part., série E. N.  $\frac{4}{1}$ .

pellation *Torenti* donnée à une île, où il est impossible de reconnaître un torrent quelconque ? sinon parce qu'elle est située dans les eaux de Tauroentum et en face de ses ruines.

Quant au changement de *l'au* en *o* que ce nom a subi dans son orthographe, on le retrouve dans les langues Italienne et Espagnole, ces deux filles ainées du latin, et nos provençaux ont pu de *Tauroentum* et *Taurentum*, au génitif *Taurenti*, faire *Torenti*, *insula Torenti*, *insula Thorenti*, île de Torent, île de Thorent, nom qu'a porté l'île Verte jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (1), comme de *pen* (2) et *Tauroïn* (limite de Tauroentum) ils ont fait par le changement si fréquent du P en B et du T en D, *ben dorin*, *Bendorin*, puis *Bendor* et enfin *Bandol*, nom d'un village, démembré de la commune de la Cadière en 1715 et bâti à l'extrême frontière de la circonscription territoriale de Tauroentum dans un quartier rural qui, dans les actes anciens, a porté successivement ces différentes dénominations (3).

Pour jeter plus de clarté sur tout ce qui précède et

(1) Voy. M. Masse, *mém.*, *hist.* et *statist.* sur le canton de la Ciotat, p. 29.

(2) *Pen* n'est pas seulement un mot celtique qui veut dire rocher, montagnes, hauteur, mais encore un vieux mot provençal qui signifie limite, extrémité. (Voy. *statist. des Bouches-du-Rhône*, t. 2. p. 245 et 405). Le village de la Pène, près d'Aubagne, a pris ce nom parce qu'il est à l'extrême limite du territoire des anciens Marseillais comme le lieu où l'on a bâti Bandol était la limite de celui de Tauroentum.

(3) Archives municipales de la Cadière. *Passim.*

pour compléter autant que possible notre travail, nous terminerons par une table de concordance qui indiquera toutes les positions de l'itinéraire maritime depuis Toulon jusqu'à Marseille, leurs distances respectives et les lieux correspondants, d'après les corrections qui ont été faites et justifiées avant nous (1).

## I. TABLE DES LIEUX

MENTIONNÉS DANS L'ITINÉRAIRE MARITIME.

ROUTE.	NOMS LATINS.	MILLES romains.	Totaux	NOMS français.	NOMS provençaux.	Milles.	Totaux.
Route par eau de Toulon à Mar- seille.	Telomartius			Toulon....	Touloun....		
	Æmines ...	XVIII		Embiez....	Embiez....	18	
	Tauroentum	XII		Tauroentum	Tau ento...	12	
	Citharista..	VI	LXXII	Ciotat.....	Cioutat....	6	72
	Carcicis....	XII		Cassis.....	Cassis.....	12	
	Immadras..	XII		Ile de Maïré.	Ile dé Maïré.	12	
	Massilia...	XII		Marseille...	Marsillo....	12	

(1) Voy. d'Anville, *notice de la Gaule*, p. 36, 202, 227, 636 et la carte de la Gaule. — *Statist. des Bouches-du-Rhône*, t. 2., p. 316, 319, 361 et suivantes, ainsi que la carte de la géographie ancienne. — Voy. aussi pour l'exactitude des distances les cartes des côtes de la France, (départements du Var et des Bouches-du-Rhône), publiées par ordre du Roi sous la direction du ministre de la marine, 1842.

## TABLE CORRIGÉE DES LIEUX ET DES DISTANCES

Mentionnés dans l'Itinéraire maritime depuis Toulon jusqu'à Marseille.

voie romaine.	désignation des lieux selon l'itinéraire.	milles romains.	lieux correspondants.	milles romains.	distances respectives.	milles.	totaux.
	Telo-Martius.		Toulon.		De <i>Toulon</i> au creux Saint-Georges. . . . .	6	
	Æmines.	XVIII.	Embiez.	18	Au cap Sepet. . . . .	2	48
					Au cap Cicié . . . . .	5	
					A l'île des Embiez. . . . .	5	
					De l'île des Embiez au cap Nègre . . . . .	2	
					Cap de la Cride. . . . .	2	
					Île de Bandol. . . . .	4	
					Île Rousse . . . . .	1	
					Pointe d'Alon. . . . .	1 $\frac{1}{2}$	42
					Pointe des Trois-Fours . . . . .	1 $\frac{1}{2}$	
					Cap de la Fauconière . . . . .	4	
					Cap de la Carbonière. . . . .	$\frac{1}{2}$	
					Ruines de Taurento. . . . .	1 $\frac{1}{2}$	
Itinerarium portuum vel positionum ab urbe Arelatum usquè.	Tauroentum. Citharista.	XII. VI.	Tauroentum. Port de la Ciotat.	12 6	De <i>Taurento</i> à la Ciotat. . . . .	6	
					De la Ciotat au cap de l'Aigle . . . . .	2	
					A l'anse de Figuairole . . . . .	1 $\frac{1}{2}$	
					Au sémaphore du cap Canaille . . . . .	2 $\frac{1}{2}$	12
					Au cap Canaille. . . . .	3 $\frac{1}{4}$	
					Cassis . . . . .	2 $\frac{3}{4}$	
					De <i>Cassis</i> (golfe de l'Arène) à la pointe de Cacaou . . . . .	2	
					Bec de Sormiou. . . . .	5	12
					Île de Maïré . . . . .	5	
					De l'île de Maïré à l'île de Tiboulen.	1	
					Collet de Rose . . . . .	2	
					Cap d'Endoume. . . . .	5	
					Île de Ratonneau . . . . .	1 $\frac{1}{2}$	
					Tête de Maure. . . . .	1 $\frac{1}{2}$	
					Marseille (port de la Joliette). . . . .	1	
	Massilia.	XII.	Marseille.	12			72
		LXXII.					

Si à toutes ces preuves l'on ajoute que les ruines qui nous occupent portent encore aujourd'hui la dénomination de *Taurento*, pourra-t-il rester quelque incertitude? Cette conformité de noms entre Tauroentum et *Taurento* n'est-elle pas un indice sûr à défaut de documents plus irréfragables? Car, en supposant les faits altérés, les noms des lieux n'ont pu être dénaturés au point de devenir méconnaissables. « Les monuments disparaissent, a dit M. Ch. Lenormant; l'ignorance des hommes efface jusqu'aux ruines; la nomenclature géographique résiste et survit à tous les vestiges du passé. Les révolutions de l'histoire y ont aussi leurs couches et leurs dépôts comme les révolutions du globe; un nom laissé sur le sol par un peuple ou par une croyance donne au lieu le plus ignoré un intérêt inattendu, et le terrain que l'on foule, si nu que l'ait fait la nature ou que l'aient rendu les hommes, est à lui seul un monument » (1). C'est cet indice qui, joint aux débris antiques encore existants, a formé l'opinion du célèbre d'Anville, opinion partagée par Cassini, Guillaume Delille et par tous les géographes modernes, si l'on excepte Sanson, mais on sait combien la géographie a fait des progrès après lui; opinion qui a été suivie par le P. Guesnay (2), de Belsunce (3), l'abbé Barthéle-

(1) *Rapport sur les ouvrages présentés au concours de 1845 sur les antiquités de la France*, in 4°, p. 48.

(2) *Massilia gentilis et Christiana*, lib. 1, cap. 7, n° 5.

(3) *Antiquités de l'église de Marseille*, t. 1, liv. 2, p. 107, note.  
— Voy. aussi M. J. B. Lautard, *lettres archéolog. sur Marseille*, let. 3, p. 84, 2<sup>me</sup> édition.

my (1), Papon (2), Marin (3), les savants traducteurs de Strabon (4) et Walckenaer (5); opinion défendue par Pons (6), Laindet de la Londe (7) et la statistique des Bouches-du-Rhône (8); admise par l'annuaire du département du Var (9), l'abbé Castellan, dans son histoire inédite de l'Église de Provence, Garcin (10) et un grand nombre d'écrivains plus ou moins modernes, dont la liste serait aussi longue que facile; opinion enfin dont il n'est plus permis, ce nous semble, de s'écartez depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en couronnant *le résultat de nos études patientes et réitérées sur Tauroentum*, a déclaré, au nom de la commission des antiquités de la France, par l'organe de son érudit rap-

(1) Lettre à Marin, voy. le *mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, p. 65.

(2) *Hist. gén. de Provence*, t. 1, *chorog.*, 1<sup>re</sup> part., p. 20. — *Voyage de Provence*, t. 1., p. 274.

(3) *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*.

(4) *Géog. de Strabon, traduite du grec en français*, par Gosselin, Coray, Dutheil, Letronne, etc., t. 2., liv. iv, c. 1, § VII, p. 22, note, Paris 1809.

(5) *Géog. ancienne des Gaules*, t. 1, p. 27, 29.

(6) *Recherches sur l'origine de Toulon*, 1828.

(7) *Hist. de Toulon, introduction*, 1<sup>re</sup> p., p. 23 et suivantes.

(8) T. 2., liv. 3, c. XIII, p. 225, 318.

(9) 2<sup>me</sup> partie, p. 186, année 1818.

(10) *Dict. géog. et topog. de la Provence*; t. 2, p. 444 et suivantes.

porteur, dont nous empruntons les paroles (1), que nous avions signalé avec certitude l'existence de cette cité maritime, où d'autres antiquaires n'avaient voulu voir que les restes d'une maison de campagne.

« Sans doute, objecte-t-on, la preuve la plus convaincante en faveur de Tauroentum au site des Lèques, c'est le nom de Tauroentum que les habitants de ce lieu ont conservé jusqu'à ce jour. En effet cette preuve serait décisive, si l'on pouvait assurer que ce nom s'est perpétué depuis l'existence de cette ville ; mais aucun acte ancien ne lui donne le nom de *Taurento* ; ce n'est que sur la carte de Cassini qu'on trouve *Taurenti* ruiné, (que les paysans du lieu appellent *Taurento*).... Ce nom aura été introduit parmi les habitants des Lèques depuis un siècle tout au plus. Quelque demi-savant leur aura dit qu'ils étaient sur les ruines de Tauroentum. Les paysans auront retenu ce mot qu'ils auront défiguré, et le mot de Tauroentum, qu'ils ont répété à d'Anville, l'aura induit en erreur, comme l'ont été Papon, Marin et autres. »

Ceux qui ont fait l'objection auraient dû nous dire quel est ce demi-savant, à quelle époque il vint sur les lieux, et par quel charme toute la contrée aurait épousé son illusion. Chose étrange ! Millin est venu visiter ces ruines, et il n'y a vu qu'une *villa* romaine, à laquelle il donne le nom de *villa quinctiana* ; Achard, lui aussi, a visité

(1) Rapport de M. Le Normant sur les ouvrages envoyés au concours sur les antiquités de la France, lu dans la séance publique annuelle de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, 1<sup>er</sup> août 1845, in 4<sup>o</sup>, p. 4.

ces antiques débris, et il les a appelés du nom de *Citharista*, l'un et l'autre se sont efforcés de prouver leur sentiment avec un luxe de style et d'érudition; et pas un habitant de la contrée ne l'a partagé; *Taurento* a conservé son nom. Et l'on soutiendrait qu'un demi-savant aurait été plus heureux que ces deux savants. A qui persuadera-t-on qu'un géographe, tel que d'Anville, ait formé son opinion sur le récit de quelque paysan, sans autre preuve que cet insignifiant témoignage?.... Le nom de *Tauroentum* introduit le siècle dernier! mais on ignore donc que les cartes géographiques de Ptolémée indiquent *Tauroentum* sur la partie de la côte comprise entre le cap des Baumèles et la pointe des Lèques. Ces éditions portent la date de 1508, 1513 et 1618.

Une délibération de la commune de la Cadière du 1 décembre 1669, relative aux travaux de la citerne publique ou réservoir de *candis*, porte ce qui suit: « a este dellidere.... Quant a ce qui regarde les mallons (*briques*), chaux, arene (*sable grossier mêlé de petits cailloux*) et sable, qui seront employes a la fabrique de la citerne ou réservoir, seront fournis par la communauté; et a cet effet (*le conseil*) donne pouvoir aux consuls de faire acheter de chaux, batun (*bitume de briques pulvérisées*) qui sera apporte de celluy qui se faict des thuiles et briques qui sont au ruines de *Tauroentum* (*sic*), et communement dict la mandrague; que pour la sable la feront venir de celle qu'on prend au vallon de la val d'Aren.... » (1).

(1) *Archives municipales de la Cadière, regist. des délib. de 1669-1675, fol. 14, versò.*

L'opinion qui place Tauroentum au site des Lèques n'est donc pas *moderne*. Ce n'est donc pas au siècle dernier que quelque savant aura fait donner ce nom aux ruines de *Tarento*. Ce n'est pas seulement sur la carte de Cassini , que ce nom se trouve ; l'histoire des évêques de Marseille par M. de Belsunce n'est donc pas , comme l'a prétendu un contemporain , le premier livre qui ait placé Tauroentum dans cette localité , puisque ces ruines étaient connues sous cette dénomination dès le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Alors on ne s'était pas encore avisé de désigner ailleurs qu'au fond du golfe des Lèques l'emplacement occupé jadis par cette ville , et l'on peut croire avec fondement qu'à cette époque reculée de trois siècles , ces ruines , aujourd'hui labourées par tant de dévastation et de malveillance , étaient beaucoup plus imposantes (1). La main du temps , et plus encore celle des hommes n'avait pas exercé ses ravages avec tant de

(1) Les actes de la commune de la Cadière nous apprennent en effet qu'en 1649 et 1650 , alors que la peste faisait chaque jour de nombreuses victimes à Marseille et à la Ciotat , plusieurs familles de ces deux villes , fuyant la contagion , vinrent chercher un asile dans le terroir de la Cadière que le fléau n'avait pas atteint grâce aux précautions sanitaires et à la vigilance de ses magistrats , qui assignèrent à ces émigrants les *huttes de la madrague et le plan de la mer pour y purger la quarantaine*. Ces huttes n'étaient autre chose que les espaces quadrilatères de *Tarento* , restes d'édifices , aujourd'hui ensevelis sous le sable et en assez bon état alors pour y loger des familles entières. — *Archives de la Cadière , 1<sup>re</sup> part. , série c , n<sup>o</sup> 2 , registre des délibérations pour la conservation de la santé publique de 1629 à 1650.*

rigueur sur ces antiques débris ; peut-être existait-il alors des traces non équivoques de la position de cette ville phocéenne ? Et en effet Honoré Burle, mort à Aix en 1692, rapporte que de son temps on voyait dans le golfe des Lèques de magnifiques restes d'antiquité, qui témoignaient de l'existence d'une ville considérable, comme le prouvait la découverte d'un grand nombre de monnaies d'or et d'argent que recélaient ces ruines. Il parle même d'un habitant de la Cadière qui lui assura avoir lu dans un vieux manuscrit que cette ville, depuis longtemps détruite, s'appelait *Tarento*, et que lui aussi avait souvent trouvé dans son champ de ces pièces d'or et d'argent (1),

(1) *Inter hæc duo oppida Citharista nempè et Cioutat (la) minimè omittenda sunt, nec silenda pereximia antiquitatis monumenta, quæ hoc in tractu visuntur, amplam huc olim civitatem hoc in tractu extitisse signantia. Nummi autem aurei et argentei, qui passim inter ruinas suffodiuntur, hanc nobis affirmant veritatem.... Quidam vir probus incola vici vulgò la Cadière, asseruit nobis cum juramento, aliás in quodam veteri codice manuscripto legisse, perditam ac desolatam civitatem his in plagis existentem temporum injuriā, *Tarento* nominari; ipseque asseruit varios in suo proprio fundo sœpè sœpius nummos aureos et argenteos effodisse. — *De situ et antiquitate provinciæ narbonensis braccatæ vulgò Provence.* Tract. 2 : c. 18, p. 132, manuscrit de la bibliothèque d'Aix, n° 587.*

Le manuscrit, cité par Honoré Burle, existait probablement aux archives de la Cadière, d'où il aura disparu comme la plupart des sceaux attachés aux vieilles chartes. Quant aux médailles d'or et d'argent, on n'en découvre plus ; mais la veine des bronzes antiques n'a pas tari ainsi qu'on a pu s'en convaincre par l'aperçu de ceux que nous avons recueillis nous-mêmes.

nouvelle preuve de la position de Tauroentum au site des Lèques, qui, jointe à celle des cartes précitées, dressées sur les tables géographiques de Ptolémée, ne laisse aucune incertitude sur ce point.

Au reste, quand ce témoignage serait moins décisif, et que l'autorité des géographes et des historiens ne serait pas suffisante; quand même la conformité des noms n'existerait pas, et que nous ne pourrions revendiquer la décision de d'Anville et celle de Cassini; quand même les distances, marquées dans l'itinéraire maritime, seraient moins exactes, et les textes combinés de Claude Ptolémée et de Pomponius Méla moins explicites; quand enfin nous ne trouverions pas dans le caractère des habitants de Saint-Cyr, où sont situées les ruines de *Taurento*, des traits de parfaite ressemblance (1) avec celui des Grecs, ne fut-ce que le *pergræcari* (qu'on nous passe cette indiscrétion), caractère essentiellement opposé à celui des populations circonvoisines, chose dont on doit tenir compte en écrivant l'histoire d'une localité, car le génie d'un peuple est inéffacable; il peut être altéré, mais il est toujours le même à peu de chose près; et ce qui pourtant, il faut le dire, n'a jamais été étudié, pas même remarqué par ceux qui se sont occupés des ruines de *Taurento*; quand même nous n'aurions pas cette masse de preuves

(1) Voy. *le mémoire sur l'épidémie de grippe, qui régna en 1837 dans la commune de St-Cyr*, p. 8, par M. Kosciakiewicz, Lyon 1840. — Comme nous, ce judicieux observateur a pu étudier de près le caractère de ce peuple, et le portrait qu'il en a fait confirme notre assertion.

victorieuses, le moyen le plus sûr, à défaut de documents authentiques, pour parvenir à un degré de certitude, serait de rechercher l'origine étymologique des lieux qui avoisinent ces ruines, et de consulter les traditions anciennes du pays, qui, dans ce cas, sont infiniment respectables.

Quiconque n'est pas étranger à la langue grecque et à notre localité reconnaîtra facilement combien les origines étymologiques, tirées de cette langue, ont de l'analogie avec les noms des lieux voisins de *Tauren̄to*, tandis que, chose digne de remarque ! il serait difficile de tirer de la langue de Rome une seule étymologie qui fut conforme avec la nature des lieux. Au contraire, à mesure qu'on s'éloigne du site de *Tauren̄to*, les noms des localités prennent une origine évidemment latine, qu'on ne saurait contester (1). Or ces dénominations grecques, ap-

(1) Pour justifier cette assertion, il suffit de citer parmi les origines grecques :

*Bromareou* (*le*), formé de *βρομός* (mugissement, bruit), et de *ρεός*, *ρεούς* (courant d'eau), nom que l'on donne à cette partie du rivage où se trouve le rocher qui, en s'écroulant, a englouti dans les eaux plusieurs édifices de *Tauroentum*, et où la mer vient se briser avec fracas.

*Rainette*, du verbe *ραινω* (arroser, asperger, éclabousser), c'est le nom d'une source qui tombe dans la mer du haut d'un rocher élevé et taillé à pic, au midi de *Tauroentum*.

*Alon* (port d') formé d'*α* privatif et de *λαός* (peuple) c'est-à-dire sans habitants, inhabité, pour le distinguer de celui de *Bandol*, où se trouvait quelques habitations, puisqu'on y a découvert des restes antiques, tels qu'une mosaïque, une médaille à l'effigie de *Trajan* et des vases en terre cuite d'une grande dimension, qui ont dû ser-

pliquées aux montagnes, aux fontaines, aux divers quartiers ruraux, ne prouvent-elles par l'établissement d'une colonie hellénique dans cette contrée, et cette analogie si naturelle ne répand-elle pas une nouvelle clarté sur l'ancienne position de Tauroentum ?

vir à conserver les grains ainsi que l'eau, qui, sur cette plage où les sources manquent, ne pouvait se recueillir autrement.

*Amaren*, d'*αμάρα*, canal, rigole et par extension vallon étroit et resserré.

*Pyroulet*, que les habitants prononcent *Peiroulet*, est dérivé soit de *πυρ* et *ορος* (montagne du feu ou des feux) à cause des signaux de feux qu'on transmettait du haut de cette colline d'où le regard embrasse un immense horizon; et d'où l'on pouvait observer l'ennemi de loin; soit de *πειρα* (route, voyage) et de *οὐλη* (féminin de *οὐλος*, dangereux, fatal); ainsi route dangereuse, voyage fatal. En effet le seul sentier praticable pour parvenir à la cime de cette montagne s'appelle encore de nos jours *Pas dé la Cabro* (passage de la Chèvre), tant son accès est difficile et le chemin scabreux.

*Lusine* (fontaine de), de *λύσις* (action de baigner, de laver). Cette étymologie se retrouve dans nos plus anciens fabliaux Gaulois où la fée *Mellusine*, qui avait toujours son siège dans une fontaine, joue partout un si grand rôle.

Parmi les étymologies latines nous indiquerons :

*Val longue*, de *vallis longa*.

*Ortos* et dans les vieux titres *orts*, de *horti*, *hortos*, jardins, terres arrosables (situées le long de la vallée que baigne l'Aran.)

*Fontainieu*, de *fons nova*, ainsi que ce quartier rural est désigné dans les anciennes chartes.

*Val d'aren*, de *vallis arenæ*, à cause des roches de sable qu'on trouve dans cette vallée.

*Paluns*, de *palus*, marais, terres marécageuses.

*Candis* vient du verbe *candere*, blanchir, brûler à cause de la nudité des rochers et de l'absence de toute verdure de ce lieu, qui est le séchoir du public de la Cadière. Nous ferons remarquer

Quant aux traditions du pays, elles militent en faveur du site de Tauroentum à *Taurento*.

Je n'ai pas, comme certains archéologues, visité sentimentalement ces ruines, écrit après quelques heures de séjour, ni bâti mon système au pas de course. Que d'erreurs n'ont-ils pas publiées? J'ai pu, pendant un long séjour aux environs de ces débris antiques, recueillir les traditions locales. Or, parmi les habitants de Saint-Cyr que j'ai interrogés, il n'en est aucun qui ne m'ait répondu que les vestiges d'habitation appelés dans leur idiome *Taurento* (qu'ils prononcent *Tarento*), sont les restes d'une ville fort ancienne; pas un qui ne sache que cette ville était habitée du temps des Romains, et qu'elle fut détruite par les Sarrasins. De leur côté les habitants de la Cadière, d'où dépendait autrefois le site de *Taurento* avant l'érection de la commune de Saint-Cyr, reconnaissent les *Tauroentins* pour les fondateurs de leur bourg, après que Tauroentum eût été ruiné.

Certes les traditions anciennes méritent quelque respect, alors surtout que, dans l'histoire, rien ne les dément. Aussi Marin (1), Achard (2) et Garcin (3), en par-

que *Candis* en bas breton est synonyme de blanchisserie, qui est certainement relatif au *candidus* des latins.

Nous terminons là cette nomenclature. Dans *l'Histoire du Prieuré de St-Damien* et dans *les Archives administratives ou Capitouls de la Cadière*, on trouvera un plus grand nombre d'étymologies grecques et latines. Nous y renvoyons le lecteur.

(1) *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, p. 56.

(2) *Mémoire sur Tauroentum*, p. 192. — *Dict. géog. de Provence*, au mot: *la Cadière*.

(3) *Dict. hist. et topog. de la Provence*, t. 1, p. 226, t. 2, 449.

lant de la ruine de Tauroentum, n'ont pas dédaigné d'admettre cette tradition, et Achard, qui l'a appliquée à Citharista, n'a pas fait attention que le nom de *Taurento* que ce lieu a conservé jusqu'à nous, offrait un témoignage incontestable en faveur de cette ville phocéenne. Ces écrivains, échos de la tradition locale, nous disent que, lors de la destruction de Tauroentum, qu'on peut attribuer à l'invasion des Maures d'Afrique, les habitants se retirèrent sur les montagnes voisines ; que la plupart d'entre eux se réfugièrent dans les grottes que l'on voit encore près de la Cadière, et y fixèrent leurs premières demeures :

. . . . . Domus antra fuerunt  
Et densi frutices . . . . .

jusqu'à ce que des temps meilleurs leur permettent de bâtir des toits hospitaliers :

Tum primū subière domos. . . . .

(Ovid. metam. lib. 1.)

Telle est la tradition populaire de la Cadière (1), et cette tradition qui n'existe pas ailleurs ajoute au poids de tant d'autres preuves.

(1) Ainsi appelée du mot grec *καθεδρα* qui signifie, outre siège, un lieu de refuge, de repos, en latin *cathædra*, dénomination par laquelle cette petite ville est désignée dans les anciennes chartes jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, et d'où l'on a fait plus tard *caderia*, *cadiera* et *cadiere*, en provençal *cadiero*, mot qui dans cet idiôme comme dans la basse latinité *caderia*, est synonyme de *chaise*, *cathedra*,

Aussi Millin (1) n'a pas pu s'empêcher de convenir que « l'antique tradition, la conformité des noms et la décision du célèbre géographe d'Anville ont formé l'opinion la plus généralement reçue.... et qu'on ne saurait appuyer par des preuves les sentiments opposés. » Après cet aveu, il semble que cet antiquaire aurait dû suivre l'opinion embrassée par la foule des géographes ; il s'en écarte pourtant d'une manière étrange, car il a cru retrouver dans ces ruines les restes de je ne sais quelle *villa* romaine, qui aurait appartenu, selon lui, à ce Quintianus dont il a décrit le tombeau.

« D'après les détails sur les édifices qui restent à *Tau-rento*, dit-il dans la relation d'un voyage trop rapide pour avoir toujours été exact, il est aisé de juger que rien ne favorise l'opinion que c'ait été l'ancien Tauroentum, si l'on veut que cette ville ait eu quelque importance : On n'y voit ni cirque, ni théâtre, ni gymnase, et l'on ne peut supposer qu'une colonie marseillaise ait vécu dans des huttes, comme les habitants de quelques parties des Gaules. »

lequel, dérivé du grec, signifie et rappelle que ce lieu fut l'*asile* des habitants de Tauroentum et le *siege* autour duquel ils se réunirent. Aussi bien en numismatique *cadiere* à la même signification que *chaise* ; ainsi l'on appelle *cadiere* et *chaise* quelques monnaies des rois de France à l'effigie royale assise sur une chaise ou un pliant, telles sont les *carlins* ou *cadiere* de Charles-le-Sage, les *masses* ou *cadiere d'or* de Philippe-le-Hardi, et les *chaises* de Philippe VI, de Charles VI et de Charles VII. (A).

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*. t. 3., c. 89.

(A) *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, t. 2, p. 17, 18, 19.

César donne à Tauroentum la simple dénomination de *Castellum* (Château-Fort) ; les anciens géographes l'appellent *urbs*, *oppidum*, petite ville, ville fortifiée, et jamais *civitas* : ce qui prouve que ce lieu était peu important. Au reste si l'on ne voit aucun vestige de théâtre ou de cirque, c'est que cette colonie, comme les autres colonies d'origine phocéenne et comme Marseille même, leur métropole, n'eût dans les temps anciens aucun monument de ce genre. « S'il était prouvé, dirons-nous avec Achard, que l'on eût découvert parmi ces restes antiques, les vestiges d'un théâtre dont la construction fut antérieure à l'occupation des Romains, cela seul démontrerait infailliblement que Tauroentum ne fut jamais dans cet endroit. Nos ancêtres bannirent de leurs murs les théâtres et les baladins. Leurs colonies, suivant exactement leurs lois et leurs coutumes, ne bâtirent jamais de théâtre dans l'enceinte de leurs villes. » Combien de colonies dans l'antiquité, plus importantes que Tauroentum, où de semblables monuments ne se rencontrèrent jamais (1).

(1) « Vous parlez, m'écrivait M. Henry que j'aime à citer parce que ses décisions sont toutes marquées au coin de la vraie érudition, vous parlez de l'absence de monuments, tels que théâtre et amphithéâtre comme ne pouvant être une objection importante contre votre sentiment. Vous avez parfaitement raison. Près de Perpignan sont les restes d'une ville Gauloise, célèbre dans l'histoire romaine, à raison du conseil qu'y tinrent les chefs Gaulois réunis pour délibérer au sujet du passage d'Annibal, la ville de *Ruscino*, qui devint colonie romaine. Une commission archéologique, dont j'avais provoqué la formation à Perpignan, y fit exécuter des fouilles

Quant au gymnase, il est certain qu'il en exisait un. Millin l'avoue lui-même, puisque, en parlant des édifices découverts par Marin, il dit expressément : *on voit une longue suite de colonnes alignées : ce qui annonce assurément l'existence d'un portique*. La galerie dont il a décrit la principale pièce, les bains qui l'avoisinaient, tout cela n'indique-t-il pas qu'il y avait là un local destiné à des jeux, à des exercices publics, comme Thibaudeau le présume, un gymnase enfin ?

« Il est à remarquer, continue Millin, qu'à Fréjus, à Antibes, à Nice, sur toute la côte, tous les monuments sont en pierres du pays appelées *pierres froides* ; on n'y trouve presque pas de marbre ; à *Tarento* au contraire, le marbre est très abondant ; outre des colonnes entières, on rencontre une grande quantité de petits morceaux de marbre blanc très minces, qui ont servi pour des pavés, des revêtements de mur, ou pour la couverture de toits et de terrasses. Il y a aussi des fragments de granit et de rouge antique, marbre qu'on ne trouve que du temps des empereurs romains. »

Ici l'auteur tombe dans des contradictions inexcusables. Tantôt il ne pouvait *supposer qu'une colonie marseillaise eût vécu dans des huttes*, et quand il reconnaît des traces

en 1844, et nulle part on n'a aperçu sur ce point de vestiges ni même de signe de l'ancienne existence de semblables monuments sur l'étendue de terrain qu'occupa cette cité Gauloise, qui avait donné son nom au *pagus ruscinonensis*. Ce serait donc une grande erreur de croire que là où il y a eu une colonie romaine, il doit forcément s'y rencontrer des vestiges de ces grandes constructions. . . . »

de quelque luxe dans les habitations, alors *cette richesse de matériaux fortifie l'opinion que ce n'était qu'une maison de campagne*. Des *fragments de granit et de rouge antique, marbre qu'on ne trouve employé que du temps des empereurs romains*, ajoutent à la force de son raisonnement ; comme si, de l'aveu même de Millin, Tauroentum n'avait pas existé du temps des empereurs de Rôme, comme si à *Tarento* de même qu'à Fréjus la plupart des monuments n'étaient en pierres froides. Nous pourrions citer les socles de la colonade, la galerie, plusieurs pavés, des fûts de colonne, des colonnes même, et les deux tombeaux dont parle l'auteur, qui sont en *pierres communes*.

« On sait, poursuit-il, avec quelle profusion les Romains aimaient à embellir leur *villa* de marbres précieux, et le voisinage de la mer avait procuré à Quintianus la possibilité d'en faire venir à peu de frais. »

Des marbres, si précieux et si abondants qu'ils soient, ne prouveront jamais l'existence d'une *villa*, surtout quand on exige qu'une colonie ne vive pas dans des huttes. Tout au plus s'ils feraient naître l'idée de quelque édifice élégant dans ce lieu. Une colonie, voisine de Marseille, devait en renfermer quelques uns. Au reste ce n'est pas à un antiquaire tel que Millin, qu'il faut apprendre, que soit dans les salles de bain soit dans les portiques des anciens, il y avait un luxe et une magnificence extraordinaires.

« La distribution de ces édifices, le luxe et la richesse des ornements, dont on rencontre des indices, tout fait croire que là était, non pas la ville de Tauroentum, mais une de ces charmantes habitations que les romains ai-

maient passionément, et pour l'embellissement desquelles ils faisaient des dépenses excessives. Ces habitations étaient comme celle-ci, sur le penchant des collines ; on recherchait surtout le voisinage de la mer.... Il est probable que le propriétaire de cette belle habitation était ce Quinctianus, dont nous avons vu le tombeau et celui de sa fille ou de sa femme Paterna. »

Si l'inscription, gravée sur le sarcophage découvert du temps de Thibaudeau, laquelle portait : PATERNA ou *ÆTERNA QVINCTIANI COS.* a pu donner lieu de supposer que là était la maison de campagne de ce Quinctianus, aussi bien pourrait-on appeler ce lieu *Villa Valeria*, *Villa Donata*? ces noms ne figurent-ils pas sur la pierre tumulaire, trouvée par Marin? Reste à savoir si une *villa*, quelque belle, riche et agréable que puisse la supposer Millin, devait avoir nécessairement un port, et l'on a les preuves irrécusables de son existence à *Tauren-to*; si une *villa*, pour être vaste (et nous savons que les Romains en avaient d'une grandeur surprenante), devait se développer sur une étendue aussi considérable que l'emplacement des ruines existantes, dont la superficie des bâtiments mis à découvert, est, de l'aveu même de Millin, de 43,589 mètres carrés, tandis que le périmètre de Fréjus, d'après les remparts encore apparents sur tous les points, ville bien autrement importante que *Tauroentum*, était seulement de 3500 mètres (1) non compris le

(1) *Mémoire historique sur Fréjus ancien et moderne*, pag. 16, inséré dans l'*Almanach du département du Var*, 1836, 2<sup>e</sup> partie.

port: ce qui donne une superficie d'environ 44,375 mètres carrés; comme enfin si des ruines situées sur le voisinage de la mer, dans une riante position, et entourées d'un sol fertile, devaient exclusivement appartenir à une *villa*; comme si tous ces avantages, qui auraient déterminé un riche Romain à établir là sa demeure, n'eussent pas été tout aussi puissants pour y attirer une colonie. Il faudrait plutôt s'étonner qu'elle eut résisté à la puissance d'un si beau site, et méconnu les richesses d'une si avantageuse position. Les ruines de *Taurento* sont donc autre chose que les restes d'une *villa* romaine, à plus forte raison d'un simple établissement de poterie, comme l'a prétendu un contemporain.

Cette dernière supposition n'est pas sérieuse. Sans doute il y avait à Tauroentum des poteries, des tuileries, des briqueteries; mais ne voir que cela dans les ruines de *Taurento*, au lieu d'y reconnaître le tombeau d'une ville, c'est pousser au-delà de toute limite l'abus des conjectures; non pas que nous prétendions défendre l'exclusivité d'un terrain considérable consacré à des établissements de cette nature, car on pourrait citer chez les anciens des usines de poterie dont les ruines occupent encore une grande étendue, mais un pareil établissement, entouré de remparts, défendu par des tours, pourvu d'un port, se développant sur une superficie de 43,589 mètres carrés, un établissement enfin qui à toutes les proportions d'une petite ville fortifiée (*Oppidum*), est-ce chose croyable? Encore faut-il qu'ils aient l'ombre de la ressemblance quand on veut faire passer pour des réalités les rêves d'une imagination facile.

Etais-ce un gymnase, un lieu destiné aux exercices publics, se demande Thibaudeau? Quelque grands qu'on les suppose, quelqu'immenses qu'ils fussent, il répugne à croire qu'ils aient occupé un terrain aussi étendu. D'ailleurs, ils étaient à portée des villes, et si ces ruines ne sont pas les restes de Tauroentum, on ne conçoit pas qu'il fut venu dans la pensée de bâtir un tel édifice si loin d'une cité. Au reste, l'auteur qui s'adresse cette question en sentait lui-même toute la futilité, puisqu'il glisse rapidement là-dessus pour se demander bientôt si ces ruines ne seraient pas les restes ou une partie des restes de Tauroentum, ou bien enfin si ces bâtisses étaient dans l'étendue du territoire de cette colonie? *La dénomination du lieu l'indiquerait tout au plus*, dit-il. Il est facheux, convenons-en, de ne pas trouver dans tout le voisinage d'autres vestiges d'antiquités, placés là tout exprès pour favoriser cette opinion. Ces vieux débris sont donc quelque chose de plus qu'une portion de Tauroentum, si l'on veut donner quelque poids à la *conformité des noms*.

Enfin Achard essaie de prouver, après Ortelius, que les ruines situées aux environs des Lèques, sont les débris de *Citharista*, et il fait valoir son sentiment avec tout le talent qu'on peut dépenser à la défense d'une bonne cause; voyons si cette opinion est fondée.

Pour prouver que *Citharista* était à l'emplacement de *Tarento*, bien que ces deux noms n'aient entr'eux aucune analogie, Achard invoque l'itinéraire maritime, dont il n'admet ni les transpositions, ni les corrections. «L'iti-

itinéraire maritime , dit-il (1) , place Tauroentum à 12 milles seulement de *Telo Martius* ou Toulon ; c'est là que cette ville doit être placée. Cette position correspond à peu près au cap Sepet.... Après Tauroentum , nous trouvons *Carcicis* , qui en est éloigné de 12 milles ; vient ensuite *Citharista portus* à 18 milles de distance. Le *portus* *Æmines* qui suit est à 6 milles de *Citharista*. A 12 milles de *portus* *Æmines* , nous trouvons *Immadras* , et à pareille distance d'Immadras le port de Marseille » , d'où il conclut que Citharista était au fond du golfe des Lèques , et que les ruines qu'on trouve sur cette plage sont celles de cette colonie romaine : erreur combattue par l'itinéraire même , car il s'en suivrait 4° que *Carcicis* serait entre Tauroentum et Citharista. Il est au contraire bien reconnu que le *Carcicis portus* était situé dans le golfe de l'Arenne à 600 m au S.-E. du port actuel de Cassis. C'est un fait démontré non seulement par la mesure exacte des distances de cet itinéraire et par la conformité des noms , mais encore par les ruines antiques qu'on y a trouvées , telles que pavés en mosaïque , fragments de colonnes de marbre et de granit , médailles , aqueducs , murs peints à fresque , restes considérables d'édifices , et surtout par la découverte d'une inscription à la déesse tutélaire de ce lieu : *tutelæ carcitanæ* , tirée de ces ruines et remise à l'abbé Barthélemy. (2). Il s'en suivrait 2° que Citharista

(1) *Mémoire sur Tauroentum* , p. 488.

(2) *Hist. de la Ciotat* , note sur *Cassis* , p. 179. — *Statistique des Bouches-du-Rhône* , t. 2, p. 318, 319, 834.

serait à la distance de 18 milles de *Carcicis*, et de 6 milles seulement d'*Æmines portus*. Or si les ruines de *Tarento* sont celles de *Citharista*, évidemment les distances marquées dans l'itinéraire sont fausses, parce qu'il n'y a pas 18 milles de *Carcicis* (que l'auteur, après Honoré Bouche, indique mal-à-propos au cap Cicié), pour aller au lieu où il place le *Citharista portus*, et que de ce dernier point il y a plus de 6 milles pour aller à *Æmines portus* qui, selon lui et l'abbé Espilly, serait *Port-Miou*, près de *Cassis*; comme si l'on ne savait que ce port, appelé *Port-Miou* c'est-à-dire *portus Melior* par la raison, dit Marin, qu'il était meilleur et plus assuré que celui de *Cassis*, n'a jamais été habité à cause de ses roches arides. *Port-Miou* n'était pas une *station*, mais un lieu qui, autrefois comme aujourd'hui, a toujours servi d'abri aux petits navires (1).

(1) *Port-Miou* ne serait-il pas le *Portus Milonis*, où Grégoire XI reportant le saint-siège d'Avignon à Rome et parti des îles de Marseille, chercha un refuge, retenu par les vents contraires, avant d'aborder dans le golfe de Saint-Nazaire et de relâcher dans la plage *des Ronsels* (le *Brusc*) où il n'y avait, dit le narrateur, aucune habitation, et où, assailli par une horrible tempête, il passa, non pas une nuit, comme nous l'avons avancé ailleurs sur la foi d'un écrivain qui n'est pas toujours exact, mais trois jours et trois nuits, et d'où il partit le 6 octobre, jour de lundi, par un vent de N., grand frais, qui ne lui permit pas d'entrer dans la rade de Toulon. » *Ad urbem sanctam massiliensem accedere..... in insula somnum capit antè palatium Galianæ..... ventus est nobis contrarius, et papa portum Milonis aggreditur.... Surgente aurâ prospera via paratur. Summus prœsul sumpto prandio ibidem Sancti Nazarii littus ingreditur. Susceptâ levi cœnâ noctis horâ primâ invitat stationem plaga de Ronsellis, patria est nobilis tholonensis diœcesis, non habet*

Frappé sans doute de la justesse de ces observations, Achard ne se dissimule pas l'impossibilité d'accorder la position des lieux avec les distances, si l'on admet les copies non corrigées de l'itinéraire; aussi, dit-il, *je n'examinerai pas la position de toute la côte*, et il avait raison; pénible eût été sa tâche. Mais puisqu'il adopte le sentiment de l'historien Bouche, encore aurait-il dû ne point s'en écarter dans la question qui nous occupe, car Bouche, après avoir placé chaque localité selon l'indication des copies non corrigées de l'itinéraire, c'est-à-dire Tauroentum entre le cap Sepet et Toulon, *Carcicis* dans la rade du Brusc et l'*Æmines portus* au Port-Miou, assure cependant que « *Citharista portus* est le port de la Ciotat, ancien port du village de Ceireste, qui est proprement la vraie *Citharista*. (1) »

A cette première preuve qui est convaincante, ajoutons que, d'après l'itinéraire tel qu'il est admis par Achard, la distance de *Telo-Martius* à *Citharista* est de 42 milles qui conduisent, non pas à *Tarento* éloigné de

habitationem. Trina dierum noctiumque spatia peregrimus ibi mansionem. Serotina et dominicalis est pluvia, numquām fuit talis. Tonitrua insurguntque fulgura, invasit nos timor.... Mors est finalis, quietatur temporis malitia.... Die ipsā lunā sextā octobris computatur, et exindē exivimus.... Flante vento boreali antē Tholonum nimis celeriter transivimus, magnæ erant elationes maris.... (*Hist. de tous les cardinaux françois de naissance, par F. Duchesne, Paris, 1670. t. 2, preuves, p. 437, itinerarium D. Gregorii XI inceptum 13 septemb, anno 1376, auctore F. Petro Amelio Aleetensi episcopo.*)

(1) *Hist. de Provence*, liv. 3, chap. v, p. 160.

30 milles seulement de Toulon, mais au delà du Bec de l'Aigle, entre ce cap et le cap Canaille, côte affreusement tourmentée qui ne présente qu'un escarpement continu, et que, selon les mêmes copies non corrigées, la distance de *Citharista* à Marseille est de 30 milles, qui, en partant de cette ville, conduisent à ce même point de la côte, bordé de précipices affreux et où jamais il n'y a eu traces d'habitation. Donc les ruines de *Tarento*, distantes de 42 milles de cette partie du littoral, ne sont pas celles de *Citharista*, ailleurs située et dont le port, avons-nous dit, occupait l'emplacement actuel du port de la Ciotat. Ici l'exactitude des distances a été reconnue, et l'analogie des noms des lieux dissipe toute incertitude.

Quant à la ville de *Citharista*, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, elle en était éloignée de 3/4 de lieue, et nous retrouvons son emplacement à Ceireste, village dont l'antiquité est attestée par les monuments historiques les plus authentiques, et qui a conservé, malgré les transformations qu'on lui a fait subir, une trace de son ancien nom *Citharista* (1), dont on a fait tour à tour *Cydarista* (2), *Cesarista* (3), *Cese-*

(1) *Epist. 5, Zozimi, papæ, anno 417.* — Bulle de Grégoire VII, de l'année 1080. *Petit cartulaire* de l'abbaye de St-Victor, fol. 17. — Bulle d'Innocent II, de l'année 1136, *ibid.*, fol. 30. — *Grand cartulaire*, fol. 36.

(2) Bulle d'Innocent II, de l'année 1136, *petit cartulaire*, fol. 34. — Bulle d'Eugène III, de l'année 1150, *ibid.*, fol. 42.

(3) Bulle d'Honoré III, de l'année 1218, *ibid.*, fol. 48. — *Archives de la cour des comptes*, registre *pergamenorum*, fol. XLIII.

*resta* (1), *Cesiresta* (2) et *Sezerista* (3), puis *Cesaresta* (4) et enfin *Ceresta* (5), d'où s'est formé le nom de *Cereste* et *Ceireste*, en provençal *Ciresto*, qui est une corruption de *Citharista* par le changement si fréquent du *th* en *D*, du *D* en *S* ou *Z*, et de l'*I*, en *E*. Et qu'on ne s'Imagine point que ces diverses appellations ne se rapportent pas à la même localité, car les actes de St-Victor, en faisant mention de ce lieu qui était sous la domination de cette abbaye, les emploient indistinctement et ne laissent aucun doute sur l'identité de *Citharista* avec *Ceireste*, dont ils désignent même, dans un titre qui remonte au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, les limites, qui sont : « à l'orient la baume ou la montagne de Conil; au midi depuis cette baume selon le cours du torrent appelé *Lavaneras*, jusqu'à la montagne qu'on nomme Vaussier,

(1) Bulle de Pascal II, de l'année 1114, *petit cartulaire*, fol. 41. — *grand cartulaire*, fol. 8. — *Actes de la municipalité de Marseille*, tom. 1. pag. 399, vente de la seigneurie de Marseille vicomtale, par Hugues de Baux, à l'université de Marseille en 1223.

(2) Acte de donation, de l'année 1025, *grand cartulaire*, fol. 26 *verso* et 27.

(3) Acte de donation en faveur de Raymond Béranger IV, faite en 1242, par Gilbert de Baux de tout ce qu'il possède à la Cadière et à Ceireste, *archives de la cour des comptes*, voir le répertoire au mot : *la Cadière*.

(4) *Archives de l'abbaye de St-Victor*, n. 270, et *petit cartulaire*, fol. III, acte de partage de la vicomté de Marseille par Roncelin de Bauxentre Adhémar et Hugues de Baux, ses neveux.

(5) Acte de donation, de l'année 1044, *grand cartulaire*, fol. 11.

et depuis cette montagne jusqu'à la mer ; à l'occident la mer même ; au nord depuis la baume de Conil jusqu'à la baume ou défilé qu'on appelle Colnet, et depuis cette baume jusqu'à la montagne Noire , et selon que cette montagne court jusqu'à la vallée obscure et jusqu'à la montagne vulgairement appelée *Marro* » (1) Ainsi la position de *Citharista* est bien connue. Son port occupait l'emplacement de celui de la Ciotat , et la ville , dont le nom s'est perpétué dans celui de Ceireste , qui est une corruption de *Citharista* , qu'elle a porté dans les âges les plus reculés , en était éloignée de  $3/4$  de lieue. C'est là un point de géographie désormais incontestable , et l'auteur qui a placé *Citharista* aux ruines que l'on rencontre aux Lèques a commis une erreur des plus graves.

Quant à l'opinion d'Holstenius , qui fixe Tauroentum à la Ciotat , opinion adoptée par Valois et rajeunie par un contemporain , elle est de toutes la moins admissible , car elle a contre elle le texte précis de Pomponius Mela et l'itinéraire maritime , qui distinguent *Citharista* et Tau-

(1) A parte orientali balmâ de conilio ; à plagâ meridionali ab ipsâ suprà dictâ balmâ sicut discurrit torrens quem vocant *lavaneras* usquè in illum montem quem dicunt *avalsarium* , et de illo monte usquè in mare ; ab occidente ipsum mare ; ab aquilone verò ab ipsâ suprà dictâ balmâ de conilio usquè ad illam balmam vel ipsum strictum quod dicitur *colonicum* , et de illo stricto vel ipsâ balmâ usquè in montem quem dicunt *nigrum* , et sicut ille mons currit usquè in vallem securam (*obscuram*) et usquè ad montem qui vulgo *marro* dicitur , sicut aqua vergit in canalia. » — *Grand cartulaire de St-Victor* , fol. 26 , versò.

roentum, indiquant la première de ces deux villes entre Tauroentum et Marseille.

Mais, objecte-t-on, tout indique dans les ruines de *Taurento* des restes d'édifices romains.

D'abord « parmi les médailles découvertes dans ces ruines, le nombre de celles de Marseille se borne à deux ou trois, et il est probable qu'on en aurait découvert d'avantage, si l'on eut été sur l'emplacement de Tauroentum, malgré que les Romains y eussent fait circuler les leurs. »

Si les médailles romaines, trouvées à *Taurento*, sont en si grand nombre, c'est qu'elles étaient plus répandues dans la province, et si l'on découvre rarement des monnaies marseillaises, c'est que, par la petitesse de leur module, elles échappent aux plus minutieuses recherches. Mais on aurait tort de croire que le nombre de ces médailles se réduit à deux ou trois. J'en possède vingt-cinq. Sans doute ce n'est pas les seules qui aient été trouvées dans ces ruines, puisqu'il en fut donné un certain nombre à un numophile que je pourrais nommer. Thibaudeau en avait trouvé deux ; un jeune amateur de St-Cyr en a huit : ce qui élève le nombre connu au chiffre de *trente-cinq*, et ce chiffre, je pense, est plus que suffisant pour détruire cette première objection, tirée du petit nombre de monnaies marseillaises, trouvées dans ce lieu.

« Les pavés en mosaïque, ajoute-t-on, qui se sont conservés parmi les ruines de *Taurento*, offrent une preuve que cette ville était habitée par une colonie Romaine. Le pavé mosaïque, dont usaient les habitants de

l'ancienne Marseille ne présente pas cette sorte de luxe qu'on voit ici. »

A la vérité on a trouvé deux belles mosaïques d'une élégance, d'une richesse et d'un fini remarquables, mais aussi on en a découvert un assez grand nombre (*trente-deux*), qui sont très simples, sans ornements et en marbre ou pierre sans mélange de pâte ni de verre coloriés : ce qui, au jugement des antiquaires (1), annonce l'espèce de mosaïque la plus antique.

« Les tombeaux qui ont été découverts, poursuit-on, sont une autre preuve de l'habitation des romains. Ils ne présentent pas de formes grecques. Les statues ne sont pas du style grec. Tout démontre la main des sculpteurs de l'antique Rome. »

Quoi ! de ce que *Tauroentum* avait été bâti par les grecs, les romains, maîtres des Gaules, ne l'auraient pas habité ? Ils n'auraient pas décoré à leur manière les habitations qu'ils y faisaient élever ? Ils n'auraient pas bâti des tombeaux à leurs proches ? Est-ce que Marseille n'a pas aussi son époque romaine ? La porte de la Joliette, parce qu'elle est romaine, démentirait-elle l'origine grecque de la ville ? les tombeaux de *Valérius Caton*, de *Photius*, de *Gallus*, de tant d'autres illustres marseillais, si on les trouvait dans ses environs, pourraient-ils être invoqués comme témoignage de la fausseté de la fondation phocéenne ? Les tombeaux et les statues trouvés à *Tarento* ne sont pas du style grec, nous en conviendrons,

(1) Champollion-Figeac.—*Résumé complet d'Archéologie*, tom. 1, section IV, pag. 209.

si l'on veut ; mais l'auteur estimable qui élève cette difficulté ne nous dit pas à quelle époque appartiennent et ces tombeaux et ces statues. Or, nous savons, d'après Millin et Thibaudeau, qu'ils datent du <sup>iv<sup>e</sup></sup> ou du <sup>v<sup>e</sup></sup> siècle. Depuis plus longtemps les romains étaient en possession de cette ville ; est-il étonnant qu'ils y aient laissé des traces de leur habitation ?

« Il reste à examiner, dit-on encore, les inscriptions trouvées à *Taurento* en très petit nombre, et les briques gravées ; c'est toujours la langue de Rome ; ce sont les noms des familles romaines qu'on y voit tracés, et nulle par des vestiges helléniques. »

Les inscriptions, qui ont été conservées, sont toutes, il est vrai, en caractères romains. Parmi celles qu'on a trouvées, trois ont été brisées, sans qu'on ait pu en recueillir les fragments pour s'assurer si les caractères étaient ceux de Rome ou de la Grèce ; mais il en existe deux, l'une qui était sur le sarcophage découvert du temps de Thibaudeau, et l'autre sur la pierre tumulaire trouvée par Marin. Celle-ci porte des noms grecs et romains, et prouve le mélange des anciens colons phocéens avec les romains, devenus maîtres du pays. *Cœcilius*, *Valerius*, *Donata* sont des noms romains, et *Philosera* (ami de Junon) ou *Philoserapis* (ami de Serapis) (1) a une

(1) C'est dans un sens conjectural, et non pas absolu, que le lecteur doit entendre ce que nous avons dit précédemment pag. 25, sur le nom de *Philoserapis* qu'on pourrait lire sur la pierre tumulaire, élevée par la piété de L. Valérius *Philosera* à la mémoire de L. Cœcilia *Donata*, sa femme.

origine grecque. On a souvent remarqué cette union des noms romains, grecs et même gaulois dans plusieurs inscriptions de Marseille. J'ai un fragment d'inscription en caractères grecs. On lit sur une cornaline gravée que je possède, ce nom : EVTYCHES, sur plusieurs briques impressionnées : EVRIAS. Voilà donc trois inscriptions qui portent des noms grecs : ce qui prouve que les romains n'ont pas seuls habité ce pays. A propos de ces briques impressionnées, nous ferons remarquer que sur les unes on voit le nom du fabricant, suivi de la lettre F ou O qui signifient *fabricator*, *operarius* ou *officina*, et celles-ci sont évidemment de fabrique romaine, tandis que celles d'*Eurias*, portant en monogramme ce nom en caractères latins et sa profession exprimée par le mot *plastes* ou *plasticus* d'origine grecque, dont la lettre A appartient à l'alphabet grec ancien, caractérisée dans celui-ci par l'absence de la barre transversale Α et dans l'alphabet latin ancien par un point A, ces briques sont de fabrique (pl. I, n° 4) gréco-romaine : ce qui confirme l'opinion que Tauroentum fut d'abord peuplé par les Grecs.

Ajoutons que la plupart des pierres gravées, trouvées dans les ruines de *Tarento*, accusent la main des graveurs de la Grèce ; que parmi les pièces d'architecture, qui ont été préservées de la destruction, un des chapiteaux d'ordre corinthien, porte les caractères distinctifs de l'ornementation hellénique ; que le système de maçonnerie employé dans les édifices publics, présente les plus grands rapports avec la construction grecque *isodomique* et *emplectonique*, et peut-être considéré comme caractère de grande valeur ; car on ne le remarque pas

dans les ruines de Fréjus, qui sont toutes de construction romaine de petit et de moyen appareil, c'est-à-dire en pierres à peu près carrées (1). A *Taurento* au contraire ce mode de construction ne se trouve pas. Rappelons que des noms grecs se retrouvent dans tout le pays voisin de *Taurento*, et que ces noms donnés aux montagnes, aux fontaines et aux différents quartiers ruraux, doivent être considérés comme une trace digne de remarque, de même que la construction des tours d'observation qui présentent toutes, quoique construites dans le haut moyen-âge, la forme quadrangulaire qui caractérise le style grec, tandis que celles qu'on voit aux environs, celles de la Ciotat, par exemple, de Saint-Nazaire et du Castellet dont le nom indique une origine romaine (*Castelletum*), sont de forme cylindrique, qui est généralement le style adopté par les Romains. Ajoutons, au risque de nous aventurer dans le pays des rêveries, que les églises, situées dans l'ancienne circonscription territoriale de *Tauroentum* et dont la fondation suivit de près la ruine de cette ville, telles que l'église prieurale de Saint-Damien où les moines de Saint-Victor vinrent s'établir l'an 966, l'église paroissiale de la Cadière dédiée à Saint-André, apôtre, avant comme après sa reconstruction en 1508, les chapelles rurales de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Cyr qui en

(1) La hauteur des assises de l'amphithéâtre de Fréjus varie de 10 à 11 centimètres, et la largeur des pierres de 10 à 22, tandis qu'à *Taurento* la hauteur des assises des remparts varie de 6 à 8 centimètres et la largeur des pierres de 6 à 22. Les assises des aqueducs ont de 8 à 12 c. de hauteur, et de 9 à 30 et même 50 de largeur.

étaient des annexes et dont il est fait mention dans une bulle de l'an 4080, toutes ces églises dont la fondation remonte aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, sont, comme on voit, sous le vocable de saints qui appartiennent à l'église d'Orient. Qu'on n'attache pas, si l'on veut, beaucoup d'importance à cette particularité liturgique, toujours est-il que cette coïncidence est digne d'être remarquée.

D'ailleurs les nombreuses médailles de *Massilia* que recèlent les ruines de *Tarento* ne prouvent-elles pas incontestablement l'époque grecque de *Tauroentum*, de même que les médailles impériales, découvertes en plus grand nombre, constatent l'époque romaine de cette ville et en même temps son plus haut période de prospérité ? N'oublions pas aussi de faire observer avec Marin, que « l'usage de *Tauroentum* a toujours été de brûler les morts ; on n'a découvert nulle part (*dans l'enceinte des ruines*) des ossements entiers, mais toujours des os calcinés, des cendres et des combustibles réduits en charbon. Les Phocéens apportèrent de la Grèce cette coutume qui s'introduisit chez les Romains, subsista jusqu'au règne des empereurs chrétiens et ne s'abolit entièrement que sous Gratien » : nouvelle preuve de l'habitation des Phocéens dans cette contrée.

Qu'on ne nous oppose pas la découverte récente d'un *ossuarium*, plein de tombeaux qui renfermaient des squelettes entiers (1). Bien loin d'être contraire à cette partie de notre système, cette découverte la favorise, puisque

(1) Voy. ci-devant p. 56 de la partie archéologique.

les médailles trouvées dans ces cercueils attestent qu'ils appartiennent à l'époque romaine. Nous savons en outre que les Marseillais, ainsi que cela se pratiquait à Rome, aimaient à éléver des tombeaux dans leur Champ-de-Mars (aujourd'hui la plaine Saint-Michel), où à la fin du <sup>16</sup> siècle on en a découvert plusieurs chargés d'inscriptions grecques ou latines. C'est là que la jeunesse se formait aux exercices militaires et où se tenaient les assemblées générales de la ville, car c'était l'usage alors de s'assembler dans un champ (1). Il paraît que cette coutume marseillaise s'introduisit à Tauroentum puisque l'ossuaire se trouve à l'emplacement même de l'*Agora* ou place publique.

Il est donc inexact de dire *qu'on ne trouve nulle part à Taurento des vestiges helléniques*, alors que le sol porte encore l'empreinte de la domination grecque. Tout édifice pouvant se rapporter à cette période a disparu, il est vrai; mais les fouilles ont mis au jour 1<sup>o</sup> les soubassements de l'*Agora* ou place publique qui était probablement tout à la fois le marché, le théâtre, le forum et le champ de Mars, et dont nous avons placé le plan à la page 51 de la première partie; 2<sup>o</sup> ceux d'une basilique page 53, semblable à la basilique en ruine, dont M. A. Lenoir (2) a recueilli le plan à Athènes, dans laquelle les colonnes qui séparent ordinairement les nefs étaient remplacées par des murs longitudinaux où l'on avait pratiqué des portes de communication et des fenêtres,

(1) *Lettres archéologiques sur Marseille*, let. 13<sup>me</sup>, p. 265, 2<sup>me</sup> édition, par J. B. Lautard.

(2) *Architecture monastique*, p. 248.

de sorte que les trois nefs formaient pour ainsi dire autant d'églises distinctes sous un même toit. Ces salles latérales et closes, dit-il, étaient peut-être destinées aux femmes ; 3<sup>o</sup> les restes du *Stoa* ou portique, édifice composé de galeries à colonnes dont l'espacement, subordonné à l'emploi du bois ou de la pierre, à l'étendue des architraves qui reliaient les colonnes, présente une irrégularité que Marin n'avait pu expliquer, mais que nous savons appartenir à la colonisation grecque (1), de même que la piscine et les gradins en amphithéâtre taillés, selon l'usage des Hellènes, dans la roche vive, et dont nous avons déjà signalé les dispositions principales et indiqué la destination. A toutes ces constructions grecques on pourrait ajouter l'édifice que nous avons improprement appelé laraire pag. 47, et qui pourrait bien être, à cause de sa forme distincte qui paraît être celle d'un bâtiment isolé, ainsi que l'observation en a été faite (2), un de ces petits temples dans le genre de ceux que les Grecs construisaient, et dont on trouve tant d'exemples, ne fut-ce que celui de la victoire *Aptère*, dont on a découvert les restes sur l'Acropole d'Athènes, temple que les matériaux retrouvés en grande partie dans les ruines ont permis de rétablir en entier. Au reste, on ne sera pas étonné de trouver à *Tarento* si peu de traces de l'habitation des Grecs, si l'on considère que jamais Tauroen-

(1) Voy. *instructions du comité historique des arts et monuments, architecture antique*, p. 20.

(2) Voyez dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* le rapport de M. Nicot, secrétaire perpétuel, lu dans la séance publique du 6 novembre 1852.

tum ne fut une ville importante; qu'à la soumission de Marseille par Jules César, elle tomba au pouvoir du vainqueur; qu'alors de riches familles romaines vinrent s'y fixer et l'embellirent de quelques ornements remarquables. Si on n'y trouve rien de riche, rien d'imposant, rien qui annonce le goût des Grecs et même la splendeur des Romains, c'est la faute du temps destructeur, qui n'a épargné aucun édifice et n'a, pour ainsi dire, conservé de cette ville que le nom:

..... *Vix nomina servans.*

Combien d'autres villes de la côte qui ont disparu comme Tauroentum, villes dont les vestiges sont encore plus rares et sur l'emplacement desquelles on chercherait vainement des traces de leur existence. Que reste-t-il aujourd'hui, par exemple, d'*Olbia*, de *Pergantium*, d'*Athenopolis* et de tant d'autres lieux qui bordaient notre côte maritime? Marseille elle-même si florissante de nos jours, offre-t-elle des monuments encore debout qui attestent sa haute antiquité et sa splendeur ancienne? Sa nudité ne semble-t-elle pas contredire son origine? Il n'en est pas de même de Tauroentum, dont les ruines témoignent d'une manière incontestable de la position topographique de cette ville par le nom qu'elles conservent encore, malgré dix siècles d'antiquité qui suffisent pour rendre compte de leur état de dégradation.

D'autres objections ont été faites sur le gisement de cette colonie phocéenne si peu solides qu'elles ne méritent pas l'honneur de la réfutation; il en est une pourtant que

nous ne croyons pas devoir passer sous silence , ne fut-ce que pour venger l'histoire.

On a dit qu'il y avait un évêque à Tauroentum et que le siège épiscopal de cette ville fut transféré à Toulon en 446 par Honorat , qui , en qualité d'évêque de cette dernière ville, signa en 451 la lettre synodique écrite au pape S<sup>t</sup> Léon par les évêques des Gaules; d'où l'on a conclu que Tauroentum n'était pas au site des Lèques , parceque, si Tauroentum a été le chef lieu d'un diocèse , il n'a pas pu être placé aux environs de ce hameau , qui a constam-ment fait partie du diocèse de Marseille.

Il est certain , et nous en convenons , que si Tauroen-tum avait été un siège épiscopal , et si ce siège avait été transféré à Toulon , l'évêque n'aurait pas perdu sa juri-diction sur le territoire que les circonstances lui faisaient abandonner. Il est également certain que le lieu , appelé *Taurenio* , a été de tout temps du ressort de l'évêché de Marseille jusqu'au concordat de 1801 , et non seulement le lieu où sont situées ces ruines faisait partie de ce dio-cèse , mais encore tout le territoire de la Cadière , qui comprenait autrefois les communes de Bandol et de Saint-Cyr. Mais ce que nous n'admettons pas , et nous ne crai-gnons pas d'être démenti par l'histoire , c'est que Tau-roentum ait jamais été un siège épiscopal.

Que la foi ait été prêchée à Tauroentum dès les pre-miers temps du christianisme , c'est chose plus que pro-bable , bien que nous n'ayons pas l'entièr<sup>e</sup> certitude de ce fait. Il est raisonnablement permis de croire que Mar-seille , éclairée du flambeau de la foi , ait communiqué le bienfait de l'évangile aux peuples d'alentour , à Tauroen-

tum surtout à cause de sa proximité et des relations qui existaient entre ces deux villes d'origine phocéenne. Nous avons même lu quelque part que le patron de cette église (*caput ecclesiae*) était St-Cyr, martyrisé à Tarse en Cilicie, l'an 303, à l'âge de trois ans, et dont les reliques, ainsi que celles de St<sup>e</sup> Julitte, sa mère, furent apportées d'Orient dans les Gaules au v<sup>e</sup> siècle par St Amatre, évêque d'Auxerre (1). Mais il y a loin delà à l'établissement d'un siège épiscopal, qui remonterait aux premiers siècles du christianisme. Le *Gallia christiana* ne fait pas mention de cette particularité historique. Il n'y a que Didier de Toulon, et Denis Faucher qui en parlent mais on sait que le premier, copié par la chronique de Lérins, a adopté un grand nombre de fables, et que le témoignage du second ne fait pas autorité dans l'histoire.

Ces auteurs racontent que dans la même barque qui porta sur les côtes de Provence Marie Magdelaine, Lazare, Maximin et autres saints personnages, se trouvait un disciple de J. C., nommé Cléon, qui vint prêcher l'évangile à Tauroentum (2). Il y établit son siège, convertit à la foi la plus grande partie du peuple ainsi que Celse, préfet de la ville, lequel fit bâtir une église sur le rivage

(1) *Gallia christiana*, t. 4, col. 696. — *Acta sanct. mens. Jun.* t. 3, p. 45.

(2) *Anno Christi xxxiv (A) Judæi... Lazari à mortuis suscitat et celeberrimi christi testimoniū præsentiam ferre non valentes, illum in naviculā sine nautis sine velis sine gubernaculo cū Marthā et*

(A) Selon l'abbé Faillon (*monuments inédits etc.*, t. 2, col. 283) l'arrivée de St-Lazare en Provence eut lieu l'an 48.

de la mer près du château élevé par les Phocéens (1). Or, comme on a confondu Toulon avec Tauroentum ( passons

Magdalenâ sororibus , Mariâ Jacobi et Mariâ Salome , Marcellâ ancillâ , Maximino , Chelidonio , Joseph ab Arimathæâ , Rufo et Cleona mari exposuerunt. Navis ope divinâ ad Camariam delata est. Mariæ Salome et Jacobi cum Marcellâ ulteriùs non progressæ juxtâ oppidum quod sequentibus sæculis Marianum fanum à Christianis de illarum nomine vocatum est, substitere. Martha Tarasconem petiit.... Joseph à divino spiritu in Britanniam deductus est, Rufus Avenionem, Cleonas Tauroentium , Maximinus et Sidonius seu Chelidonius Aquas sextias , Lazarus et Magdalena Massiliam. Lazarus et Maximinus harum urbium episcopi christianæ ecclesiæ fundamenta in Galliâ posuerunt.— *Dionisii Faucherii monachi lirinensis Annales provinciæ*, manuscrit de la bibliothèque de Carpentras sous le n° 597, p. 18. — Manuscrit de la bibliothèque d'Aix sous le n° 536 , p. 14. — Nous ferons remarquer 1° que dans ses *observations sur le 1<sup>er</sup> livre des annales de Denis Faucher* à la suite de ce dernier manuscrit, Terrin a traduit : *Cleonas Tauroentium* par Cléon à Toulon (p. 192). M. Rouard , bibliothécaire de la ville d'Aix , possède une copie de ce même manuscrit qui offre la même traduction de ce passage. 2° que l'on trouve dans le manuscrit de Carpentras p. 21 , parmi la nomenclature des évêques célèbres un Cyprianus *Thoronentius*, dont une correction plus récente a fait *Tholonensis*; mais comme trois lignes plus haut , l'auteur cite un Gratianus *Tholonensis*, il est à présumer qu'il faut maintenir *Thoronentius*. Du reste les caractères du manuscrit de Faucher , conservé à la bibliothèque de Carpentras, sont d'un siècle au moins postérieur à celui où il vivait.

(1) Cleones fuit unus ex lxxii discipulorum Christi... Cùm igitur post lapidationem Stephani Judæorum persecutio in discipulos ebulliret... Judæi Mariam Magdalenam , Martham cum Marcellâ ejus pedissequâ, Lazarum , Maximum... Sidonium qui cæcus fuerat à navitate et alios plures naviculæ impositos sine remo vel remige

sur la construction d'une église au premier siècle), on n'a pas manqué de dire que St. Cléon en avait été le premier évêque. A d'autres de prouver jusqu'à quel point est authentique la tradition de l'église de Toulon qui aurait eu pour fondateur un compagnon de St Lazare : pieuse tradition que je respecte, que semblerait admettre l'abbé Faillon (1) et sur laquelle le p. Isnard (2) et Honoré Bouche (3) ne paraissent pas éléver le moindre doute; mais tradition qui ne peut en aucun cas se rapporter à Tauroentum, parceque rien dans l'histoire n'autorise à croire qu'il y ait jamais eu un évêque dans cette ville.

La ressemblance des noms entre *Tauroentum* et *Tolonium* ou *Telo-Martium* a porté ceux qui n'avaient aucune connaissance des cartes géographiques romaines à confondre une ville avec l'autre, et parmi eux, il faut le dire, se trouvent des savants dont l'érudition est ici en défaut,

— mari exposuerunt ut sic in undis necarentur... Qui deo duce omnes incolumes Massiliæ applicaverunt, ubi prædicantes universam provinciam converterunt; beatus verò Cleones fecit ecclesiam Tauren-  
tii. Verbo prædicationis Celsus præfectus urbis cum magnâ parte populi ad Christum convertitur, et ecclesiam ad honorem Virginis Mariae construxit juxta castrum in littore maris quod... à phocen-  
sibus conditum fuit. — *Archives de la préfecture des Bouches-du-  
Rhône*, fonds de la cour des comptes, regist. *clementia*, fol. cx, *in-  
trum. Desid.*

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de Ste-Marie Magdeleine etc.*, t. 1, col. 624.

(2) *Hist. inédite de Toulon.*

(3) *Défense de la foi et de la piété en Provence etc.*, p. 151, Aix 1663. — *Hist. de Provence*, t. 1, p. 337, 483.

ne fut-ce qu'Honoré Bouche qui, en citant le fait rapporté par Didier, assure que St Cléon, un des 72 disciples, fut le premier évêque de Toulon *ayant établi son siège en la ville de Tauroentum qui est un port de mer dict aujourd'hui l'Evesquat bien près de la ville de Tolon* » (1). Cependant l'itinéraire maritime d'Antonin distingue ces deux villes et marque exactement les distances.

Aussi est-ce avec raison que Denis de St<sup>e</sup> Marthe dit en tête des préliminaires de l'église de Toulon : *errant tamem qui putant Tauroenta Castellum Massiliensium, lib. 1, de bello civili apud Cœsarem commemoratum, esse Toulonem Martium, quæ est Sansonis Abbavillani sententia : utrumque enim distinguit Æthicus in itinerario portuum* (2).

Il est tellement vrai qu'on a confondu une ville avec l'autre que, dans quelques martyrologes, le même St Gratien est cité tantôt comme évêque de Toulon et tantôt

(1) *Défense de la foi et de la piété en provence*, p. 152. — Le port de l'Evesquat, où Honoré Bouche place si singulièrement Tauroentum et dont Achard, pour le dire en passant, a fait une ville épiscopale, est désigné dans quelques anciens titres sous le nom de *plaga domiū episcopi*, parceque probablement l'évêque de Toulon y avait quelque habitation. Ce port n'étant pas indiqué sur le plan de la rade, il est difficile d'en préciser la position. Il paraîtrait cependant, d'après les renseignements que M. Henry, archiviste de la ville, a eu l'obligeance de me fournir, que ce port ou plutôt cet enfoncement de mer était situé entre le fort Napoléon et la chapelle des morts, au pied d'un monticule qui a retenu le nom de *Mount de l'Evesqué*.

(2) *Gall. christ.*, t. 1, col. 740.

comme évêque de Tauroentum. Ainsi on lit dans un martyrologue manuscrit, conservé à Venise et cité par César Nostradamus : *Gratianus episcopus Tolonensis missus à B. Cleto successore divi Petri: multi allucinantur; putant enim suisse episcopum Turonensem, Tolonum enim est civitas propè Massiliam.* Dussaussay emploie les mêmes expressions : *S. Gratianus, discipulus S. Cleti papæ et martyris ab eo missus in Galliam, præco evangelicus, prædicatâ fide, collectâ plebe, erectâ sede episcopali apud Telonem Martium in Provinciâ, primus ibi pontifex quievit.*

— Martyrol. gallic. p. 1237, Pârisiis 1637; et ailleurs : *sic Cleti papæ et martyris Petri cooperatoris et successoris, Gratianus discipulus apud Tolonium in Provinciâ, verbi vitæ semina spargens, mémor Santi Cælitis, qui fidei prædicationem fuso sanguine primus obsignaverat, primum templum sub ejus nomine dedicavit.* — Ibid. p. 1037.

En parlant de ce même saint Gratien, Primus, de Châlons, dit dans son martyrologue cité par Achard et l'abbé Vidal et imprimé en 1573 : *Tauroentum Narbonensis Galliæ civitas propè Massiliam : hîc Gratianus discipulus sancti Cleti... migrat.*

Le rapprochement de ces citations (sur lesquelles il y aurait une foule de réflexions à faire) ne prouve-t-il pas d'une manière évidente que *Tolonium* (Toulon) a été pris pour *Tauroentum*? Rien au reste de moins authentique que la mission de St Gratien à Toulon par le pape saint Clet, laquelle remonterait au premier siècle de l'église, et dont Achard (1) par un anachronisme inexcusable place

(1) *Dict. géog. de Provence*, au mot : *Tauroentum*.

le martyre en 473. La mission de saint Gratien par le pape S<sup>t</sup> Clet est un fait historique qu'une critique judicieuse ne peut admettre, que l'abbé Castellan, mort professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie d'Aix, rejettait comme apocryphe et à propos de laquelle Honoré Bouche (1) a dit : « le premier évêque qu'on croit avoir été de cette ville (Toulon) est saint Cleones, estimé par la tradition de l'église de cette ville, un des lxxii disciples de N. S. suivi d'un S<sup>t</sup> Gratian, disciple du pape Cletus environ l'an 90, lesquels toutefois les sieurs de Sainte-Marthe ne veulent pas recevoir en leur catalogue des évêques de cette ville, mais seulement les suivans, scévoir ; I. Honoratus 451. — II. S. Gratianus 472. — III. S. Cyprianus 544. — IV. Palladius 549 etc. » Et en effet, le *Gallia christiana* rejette ce fait que rien dans l'histoire ne justifie.

Il n'en est pas de même de la mission de saint Gratien ou plutôt de saint Gatien, évêque et fondateur de l'église de Tours, envoyé dans les Gaules vers l'an 250 par le pape saint Fabien, sous l'empire de Dèce. Cette mission est certaine. Adon (2), Usuard (3) et saint Grégoire de

(1) *Hist. de Provence*, t. 1, p. 337.

(2) *Martyrolog. Adonis archiepisc. Viennensis*, Romæ 1745, p. 629, 18 decemb.

(3) *Martyrolog. Usuardi*, 18 decemb. p. 750, Antuerpiæ 1714.

Tours (1) en parlent, et le martyrologue Romain (2) l'admet comme indubitable ; *Turonis sancti Gratiani episcopi qui à sancto Fabiano papa eiusdem civitatis ordinatus multis clarus miraculis obdormivit in domino*. Dans ses notes sur ce martyrologue le cardinal Baronius ajoute : *ponitur hic primus turonensis episcopus*. Disons en passant, bien que ceci soit en dehors de notre sujet, que l'abbé Faillon établit, dans une savante et lumineuse dissertation (3) que cette mission eut lieu simultanément avec celle de St Trophime d'Arles et autres apôtres des Gaules l'an 48 de J. C. sous le règne de l'empereur Claude.

Sans doute les anciens auteurs, séduits par la ressemblance des noms, auront confondu *Turonensis* avec *Tolonensis* comme ils ont confondu *Tolonum* avec *Tauroentum*, et ils auront fait de saint Gratien, évêque de Tours, un évêque de Toulon, d'autant que cette ville compte dans son épiscopologie un saint Gratien, martyrisé au v<sup>e</sup> siècle (4). Cet évêque succéda en 473 à Honorat et eût pour successeur saint Cyprien, envoyé par saint Césaire d'Arles en 546, selon la chronologie de Godescard. D'autres renchérissant sur cette confusion de noms, auront confondu

(1) *De Gest. Franc.*, lib. 1, c. 30, lib. 40, 31.

(2) *Martyrolog. romanum cum notis c. Baronii*, p. 612, Romæ, typis Vaticanis, 1630.

(3) *Monuments inédits etc.*, t. 2, col. 376 et suiv.

(4) *Series episc. telon*, Parisiis 1621, par Ant. du Blanc, prévôt de la Cathédrale.

à leur tour Turones avec Tauroentum : ce qui me porte à le croire, c'est qu'il me souvient d'avoir lu en note au mot *Tauroentium* dans une édition de la géographie de Claude Ptolémée, que S<sup>t</sup> Gatien ou Gratien, évêque de Tours, passe à tort pour avoir été évêque de Tauroentum. Au reste est-il étonnant que les auteurs du moyen âge aient été induits en erreur, lorsque de nos jours pour ainsi dire, le p. Guesnay assure que l'an 1648 Joachim de Quincé, comte du saint empire, se rendit sur les côtes de Provence, à Tauroentium, ville des Saliens, pour passer de là au royaume de Naples avec l'armée que commandait le prince Thomas de Savoie, et que pendant les préparatifs de l'embarquement Joachim de Quincé alla en pèlerinage à la Sainte-Baume, où nous savons qu'il laissa des marques de sa piété et de sa munificence : *anno 1648 Tauroentium Salyorum urbem maritimam princeps Thomas de Sabaudiā commodam advenerat navales ibi copias ad neapolitanam expeditionem instructurus. Aderat ei tunc Joachim Quincæus, sacri imperii Comes vir... inclytus. Is dūm ad instantem proxime navigationem parantur omnia... sacram divæ Magdalenaæ specum luci religione... adire constituit.* (Annal. Massil. fol. 551.)

N'est-il pas évident qu'il s'agit de Toulon et non pas de Tauroentum qui ne présentait que des ruines au XVII<sup>e</sup> siècle, et que le p. Guesnay, comme tant d'autres, a fait une étrange confusion de noms ?

Voilà pourquoi, dans l'*instrument* de la vie de quelques évêques ses prédécesseurs où il dit que saint Cléon vint prêcher l'évangile à Tauroentum dont il fut le premier évêque, instrument qu'il fit dresser en 572, Didier,

place le martyre de saint Gratien, évêque de Toulon, de saint Deuthère, évêque de Nice à Tauroentum qu'il prenait pour Toulon (1). Nous savons que ces saints souffrissent le martyre sous Euric, roi des Wisigoths, qui s'empara d'une partie de la Provence en 480 et l'inonda du sang des catholiques en haine de la consubstantialité du Verbe, car il professait l'Arianisme. Or dès l'année 451 Honorat, qui souscrivit la lettre synodique au pape saint Léon touchant la foi et signée par quarante-quatre évêques des Gaules (2), occupait déjà le siège de Toulon ; il eût pour successeur ce même saint Gratien dont nous venons de parler, auquel succéda saint Cyprien. Et puis si réellement il y avait eu un siège épiscopal à Tauroentum et si ce siège avait été transféré à Toulon, se comprend-il

(1) *Cùm autem saxones cum Hevarico vandalorum rege galliam nostram invasissent, Taurentum etiam invaserunt. Cùm verò beatus Gratianus prædicaret ad populum, irruentes saxones sicut leones in templum beatum Gratianum cum socio suo Deutherio et multis aliis... immolaverunt anno Domini quadragesimo nonagesimo tertio... Corpora Gratiani et Deutherii Christiani occultè noctù tolentes in agro juxtà turrim sepelierunt quarto calendas decembris.* — *Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fonds de la cour des comptes, regist. clementia, fol. cxiii, inst. Desid.*

(2) *Concil. gall. t. 1, p. 93, anno 451, epist. synodica episcop. Galliæ ad Leonem papam.* — Honorat signa cette lettre synodique au pape saint Léon, mais non pas celle qui fut adressée au même pape en 450 et souscrite par dix-sept évêques des Gaules pour lui demander le rétablissement des priviléges de l'église d'Arles, par-

que pendant l'espace des cinq premiers siècles de l'église, si fertiles en événements, l'histoire ne nous eût pas transmis le nom d'un seul de ces évêques, ni fait mention de cet évêché? Se comprend-il surtout que la tradition locale ne nous en eût pas conservé le moindre souvenir?

Il faut donc mettre au nombre des fables et l'établissement d'un évêché à Tauroentum soit par saint Cléon, compagnon de saint Lazare, soit par saint Gratien, disciple de saint Clet, et la translation de cet évêché à Toulon, soit selon M. Garcin (1) par Honorat, évêque de cette ville, soit selon Achard (2) par saint Cyprien. Des

ce que, remarque l'abbé Faillon (*loc cit*, t. 1, col. 624.) « L'église de Toulon reconnaît pour son fondateur un autre compagnon de saint Maximin. » C'est tout ce que cet auteur en dit. En vain, parmi les documents authentiques qu'il a si laborieusement recueillis sur l'apostolat de saint Lazare et autres apôtres de la Provence, en chercherait-on un seul qui fasse mention de saint Cléon soit comme évêque de Toulon soit comme évêque de Tauroentum. Le p. Guessnay n'en dit rien non plus dans son ouvrage intitulé : *Magdalena Massiliensis advena*, bien qu'il nomme (p. 39) les compagnons de l'illustre pénitente, qui furent jetés avec elle sur les côtes de Provence.

(1) *Dictionnaire historique et topographique de la Provence*, t. 2, p. 449. — Selon la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. 2, p. 297 et 839) l'évêché transféré à Toulon fut, non pas celui de Tauroentum, mais celui de *Citharista qui comprenait tout le territoire qui s'étend de Cassis à Toulon* : erreur non moins grave que nous n'avons pas à refuter parceque cette question épiscopologique n'entre pas dans notre plan d'études sur Tauroentum.

(2) *Dictionnaire géographique de Provence*, au mot : *Tauroentum*.

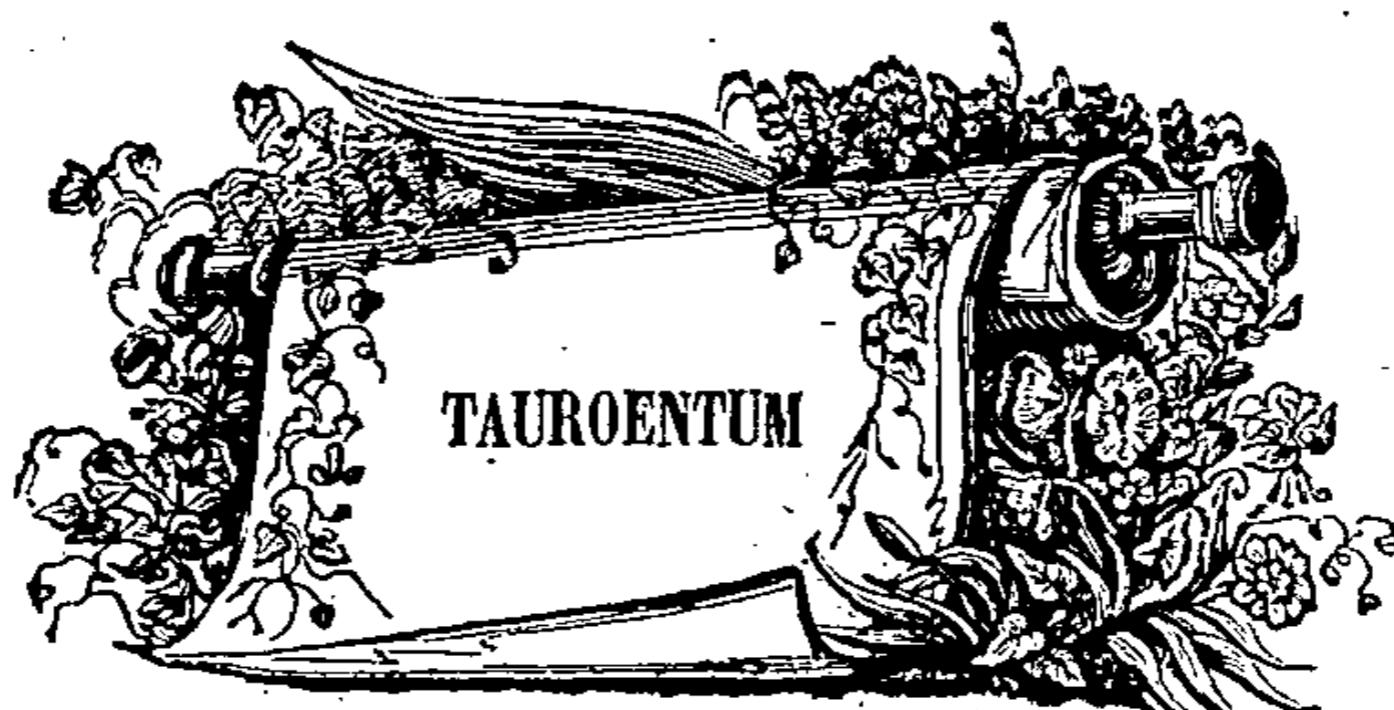
conjectures hasardées et des monuments controuvés ne sont pas des titres que l'histoire puisse admettre ; par conséquent l'induction qu'on a voulu tirer de ce fait est fausse , et ne mérite pas de fixer l'attention d'un esprit judicieux et sévère.

Rendons à Tauroentum sa véritable position , et désabusons ceux qui se laisseraient éblouir par des apparences trompeuses. Tauroentum ne présente plus que des ruines ; mais ces ruines sont précieuses parcequ'elles sont des signes non équivoques de l'emplacement occupé par cette ville. Envain la chercherait-on ailleurs. L'opinion , qui place cette colonie Phocéenne à l'extrême méridionale de la plage des Lèques , est la plus généralement reçue et la seule soutenable. Elle a pour elle la conformité des noms et l'exactitude des distances marquées dans l'itinéraire maritime ; elle est appuyée sur l'antique tradition , favorisée par le témoignage des auteurs les plus respectables ; elle a obtenu du premier corps savant de la France une haute et solennelle approbation (1) , et forme par conséquent une autorité capable de renverser celle de tous ceux qui , loin de ces antiques débris , voudraient en pénétrer les premiers âges. C'est d'ailleurs la position que lui assigne Claude Ptolémée. D'où nous sommes autorisé

(1) Voy. les rapports de M. Lenormant faits à l'académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France. — Séances publiques annuelles du 1<sup>er</sup> août 1845 et 1<sup>er</sup> septembre 1848.

à conclure, d'après les règles d'une sage critique basée sur la concordance des documents géographiques, historiques, étymologiques et traditionnels que les ruines de *Taurento* sont les restes certains de l'ancien Tauroentum, et que le cadavre de cette colonie repose là au milieu de ces vestiges, enseveli sous les décombres.

Mais à quelle époque et par qui cette ville fut-elle bâtie ? Ici notre tâche va devenir plus facile ; c'est le champ de l'histoire qui s'ouvre devant nous et que nous avons à parcourir.



**SUR**  
**LA VIE ET LES ŒUVRES**  
**DE P. PUGET.**





# SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE P. PUGET.



Il est dans la condition des hommes qui ont contribué à illustrer leur pays et leur siècle, d'appeler sur eux, à toutes les époques, l'attention et l'intérêt qui s'attachent aux grandes renommées. Pierre Puget ne pouvait manquer de se trouver dans cette glorieuse catégorie. Les chefs-d'œuvre sortis de ses mains assurent à son nom ce respect religieux qui accompagne les grandes célébrités, en même temps qu'ils seront toujours un objet de légitime orgueil pour les lieux où il en a laissé quelqu'un ; aussi, la ville de Gênes, plus favorisée à cet égard qu'aucune ville de France, n'oubliera jamais l'artiste Marseillais qui a enrichi de ses œuvres ses églises et ses palais. Mais l'histoire de ces hommes qui ne doivent qu'à

leurs talents le haut renom qu'ils ont acquis, et qui ne commencent à occuper d'eux les écrivains qu'un temps plus ou moins long après qu'ils ont cessé d'être, est trop souvent en-tachée d'erreurs qu'une tradition populaire presque toujours ignorante, propage d'abord, et qu'accrédite ensuite le biographe qui n'a pu, ou n'a pas cherché d'abord à vérifier l'exactitude des faits qu'il recueille. La vie de Pierre Puget est l'une de celles où ces défauts se rencontrent peut être en plus grand nombre. Bien des fois déjà, depuis près de deux siècles, sa vie a été écrite, et tout récemment encore, M. Gustave Planche lui a consacré, dans la *Revue des deux mondes*, (1) un article rédigé avec le talent qui distingue ce qui sort de sa plume. Mais cet écrivain a cru pouvoir s'en rapporter uniquement aux biographies du célèbre Marseillais, sans remonter aux sources où il aurait trouvé des renseignements plus certains et plus authentiques. C'est pour rétablir la vérité, et pour porter une saine critique au milieu des faits consignés dans ces diverses biographies, que je vais consacrer quelques lignes à l'artiste éminent qui fut l'honneur de la France, et à qui la Provence s'enorgueillit avec raison d'avoir donné naissance.

Je ne prétends pas rechercher et faire l'énumération des travaux qu'a produits le pinceau ou le ciseau de Puget; le catalogue s'en trouve plus ou moins complet dans ses biographies; je ne me propose autre chose que de démontrer, appuyé sur des pièces authentiques, l'erreur dans laquelle sont tombés, sur un certain nombre de faits principaux, presque tout ceux qui ont pris la plume en faveur de l'illustre maître. J'aurai, de plus, à le considérer sous un jour tout nouveau, celui de directeur de la décoration des vaisseaux de

(1) Numéro du 15 août 1852.

la marine de Louis XIV, jour sous lequel personne ne l'a encore spécialement envisagé, et qui pourtant mérite au plus haut degré de fixer l'attention. Malheureusement j'arrive un peu tard pour accomplir dignement cette dernière tâche ; mais si je ne puis dire tout ce que Puget a fait dans cette position qui consuma onze des plus belles années de sa vie, celles où la vigueur de l'âge donne ordinairement au talent bien mûri la sève la plus riche et la plus abondante, j'aurai du moins recueilli le peu que la tradition d'atelier a conservé de l'école de sculpture navale qu'il avait, sinon fondée du moins perfectionnée à Toulon, et que ses principaux élèves ou des artistes dignes de marcher sur leurs traces avaient maintenue favorablement jusqu'à nos jours, mais que de déplorables mesures de parcimonie, sous l'élastique manteau d'économies budgétaires, ont à peu près anéantie depuis un quart de siècle.

Une première question à examiner se présente dès l'arrivée de Pierre Puget au monde, c'est celle-ci : Est-il bien certain que le grand artiste soit né le 31 octobre 1622, comme le portent presque toutes ses biographies ? Les recherches faites dans les registres des actes de l'état civil, à Marseille, tant pour cette année que pour les suivantes, n'ont pu donner aucun éclaircissement à cet égard ; elles n'ont rencontré que son acte de décès. Je transcris immédiatement cette pièce d'où il y a quelques inductions à tirer.

« M. Pierre Puget, âgé d'environ soixante-dix ans, homme excellent en peinture, architecture et sculpture est mort le 2 décembre 1694, muni des sacrements et a été enseveli aux pères de l'observance le même jour par MM. Antoine Geoffroy clerc, et Claude Renous acolyte, signés : Geoffroy clerc, Renous, Geoffroy curé. » *Reg. de la paroisse St-Féréol, actes mêlés, du 18 aout au 31 décembre, f° 8.*

Il y aurait certainement lieu de s'étonner, si on ne connaissait, en même temps que le style de l'époque, la négligence avec laquelle se tenaient alors ces registres, que, au moment où Puget est mort, le curé qui lui donnait la sépulture ne connut que vaguement son âge ; mais le mot *environ*, qu'on retrouve dans tous les actes de même nature, se rapportait au temps, en plus ou en moins, qu'il aurait fallu pour donner l'âge précis du décédé, âge qu'on fixait ainsi par le nombre rond, sans égard aux fractions. Il résulte donc de cet acte authentique la certitude que Puget n'était pas né en 1622, comme l'a écrit le père Bougerel, de l'ordre des Oratoriens, dans ses *mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*. L'abbé Ladvocat, publiant son *dictionary historique portatif* en 1752, l'année même où Bougerel a imprimé ses *mémoires*, fait naître Puget en 1623, ainsi que l'avait dit déjà l'abbé Goujet dans le supplément qu'il donna en 1735 au *dictionary de Moreri*. D'après la pièce dont je viens de donner le texte, c'est à une année plus tard, en 1624, qu'il faut placer cette naissance.

Il y a dans l'adolescence de Pierre Puget une circonstance sur laquelle n'ont pas manqué d'appuyer les biographes, pour montrer la précocité de son talent, c'est celle de la construction d'une galère à l'âge où, d'ordinaire, on est encore aux rudiments de la profession à laquelle, au sortir de l'enfance, on est appelé à consacrer sa vie. L'abbé Goujet, le plus ancien des écrivains qui aient parlé de Puget, avait dit : « on le mit, à l'âge de quatorze ans, chez le sieur Roman, le plus habile sculpteur et meilleur constructeur de galères, qui fut bientôt si content de son élève, qu'après deux ans d'apprentissage *il lui confia le soin de la sculpture et de la construction d'un de ses bâtiments.* » L'abbé Ladvocat se borne à dire que Roman, « habile sculpteur, lui apprit son art avec

un soin extrême. » Bougerel allant plus loin que Goujet, ne donne à l'apprenti que trois mois d'études pour surpasser son maître, qui, suivant lui, était un constructeur de galères *sculpteur fort médiocre*. Ainsi, l'habile artiste d'après Goujet et Ladvocat, n'est plus qu'un homme fort médiocre dans son art, pour Bougerel. « Les progrès de Puget furent si rapides » ajoute ce dernier écrivain, « qu'en moins de trois mois il en sut autant ou plus que lui. Roman n'ayant plus rien à lui apprendre l'abandonna à lui-même, et Puget trouva dans son propre fond de quoi suppléer à l'ignorance de son maître, qui non content de lui donner inspection sur ses autres ouvriers, *lui confia* encore *le soin de la sculpture et de la construction d'un de ses bâtiments*. »

Quelle que fut l'activité du génie de Puget, quelque extraordinaires que pussent être les dispositions et l'aptitude dont la nature l'avait doué pour s'approprier les connaissances qu'on lui enseignait, il est impossible de ne pas voir ici une de ces exagérations qui rendent suspect le panégyriste qui s'y livre. Goujet donne deux ans d'apprentissage à Puget avant d'égaler son maître et d'entreprendre la construction d'une galère et sa décoration; pour Bougerel, trois mois suffisent et au-delà pour que l'élève en sache plus que le maître, pour devenir un habile sculpteur et un intelligent constructeur.

Remarquons d'abord que la répétition mot-à-mot par Bougerel de ce qu'avait écrit Goujet dix-sept ans auparavant, au sujet de la construction d'une galère à l'âge de seize ans, montre que le premier a copié textuellement ce passage dans le supplément du dictionnaire de Moreri.

Au dix-septième siècle, pas plus que de nos jours, l'Etat ne confiait la construction de ses navires à un premier-venu; il y avait un inspecteur général des galères qui en ordonnait la construction après en avoir reçu l'ordre de la cour, et des in-

génieurs qui en faisaient les plans et devis ; la fabrication en était ensuite abandonnée à des entrepreneurs solvables et fournissant caution. Puget était né d'une famille pauvre, et les biographes conviennent que par suite, son éducation première s'en était fort ressentie ; (1) or pour les connaissances nécessaires à un constructeur de navires, ce n'est pas un apprentissage de quelques mois qui les fait acquérir, il faut donc mettre de côté cette merveille de construction d'une galère à l'âge de seize ans.

Parti de Marseille pour aller compléter son éducation artistique à Gênes, où je ne pourrais le suivre, Puget revint dans sa ville natale en 1643 ; mais il n'y séjournait pas longtemps puisque en 1646 il avait déjà achevé, à Toulon, la décoration d'un vaisseau que devait monter l'amiral de France, duc de Brezé, qui sur la vue des dessins de marine apportés d'Italie par le jeune artiste, avait demandé à son génie tout ce qu'il pourrait inventer de plus beau en l'honneur de la *Reine Mère*, dont le vaisseau devait porter le titre.

Suivant les intentions de Brezé, le vaisseau *la Reine* fut décoré avec une grande magnificence. Ce nom de *la Reine*, aurait, suivant Bougerel et les autres biographes d'après lui,

(1) Je ne comprends pas comment M. Emeric David a pu accueillir la fable de la haute origine qu'il attribue gratuitement à notre grand artiste. Puget était fils d'un honnête et simple artisan, et jamais, avant cet écrivain, on n'avait pensé à gresfer sa naissance sur l'illustre maison à laquelle une ridicule vanité collatérale a prétendu l'associer. S'il y avait eu la moindre apparence que le père de notre artiste eut tenu de près ou de loin à la noble famille des Puget de Provence, le père Bougerel, qui le premier a écrit sa vie dans un temps où les distinctions de la naissance étaient d'un si grand poids, n'aurait pas manqué d'en faire mention.

été donné à ce vaisseau par l'artiste même après le combat d'Orbitello : c'est encore là un fait controuvé. Ce n'est pas plus au décorateur qu'au constructeur lui même, qu'il appartenait de baptiser un bâtiment de guerre ; les noms étaient donnés par la Cour, et toujours choisis, comme plus tard sous Colbert, dans un intérêt de flatterie souvent exagérée. (1)

C'est peu de temps après ce premier essai de Puget dans l'art des décosations nautiques, que Bougerel place son premier voyage à Rome en la compagnie d'un religieux de l'ordre des Feuillans, avec mission, de par la Reine, « de dessiner tous les ouvrages antiques tant de sculpture que d'architecture, » voyage qui aurait retenu notre artiste dans la capitale du monde chrétien jusqu'à l'année 1653.

Si Puget est de retour à Marseille en 1653 après avoir passé *cinq ou six ans* à Rome, il a dû se mettre en route en 1648 ou en 1649. Comment alors concilier son séjour en Italie avec sa présence à Toulon en 1649 et 1650 ? A cette époque, en effet, Puget était dans cette ville, travaillant à certains ouvrages pour la chapelle du Saint-Sacrement de la Cathédrale, et la preuve en est dans la quittance signée de la main du notaire qui passa l'acte. (2)

(1) Voyez à cet égard l'article *sculpture*, dans le *Glossaire Nautique* par M. Jal.

(2) « L'an mil six cent cinquante et le troisième jour du mois de janvier, apres midy, estably en personne par devant moy notaire et tesmoings Pierre Puget maistre peintre de ceste ville de Tollon, lequel de son gré confesse avoir receu du recteur de la confrérie Notre Seigneur Jésus Christ de l'esglise cathédrale dudit Tollon et par mains et propres deniers de Pierre Tirar, marchand de ladite ville, present, stipullant, la somme de deux cens trente six livres tournois presentement en pièces de huit réaux et en bonne monnoye

Cette circonstance m'amène à rechercher la raison pour laquelle Puget, au lieu de se fixer à Marseille, à son retour d'Italie, était venu prendre sa résidence à Toulon, quoique l'importance de la première de ces villes, où il aurait dû avoir plus d'amis et de proneurs pour le faire connaître et lui procurer des ouvrages dignes de son talent, fut bien autrement considérable que celle de Toulon.

En explorant les registres de l'hôtel-de-ville, je trouve qu'en cette même année 1649, où Pierre Puget, travaillait pour la chapelle du Saint-Sacrement, un autre artiste du même nom, Gaspard Puget, recevait, de concert avec un autre sculpteur, Nicolas Levray, la commande d'une statue de Saint-Louis pour être dressée sur un piedestal servant de fontaine.

(1) Cette conformité de nom et de profession indiquent bien

réelle, numerant faict (sic), scavoir cent trente livres pour l'escriture faicte par ledict Puget à ladicte chapelle et confrérieré Notre Seigneur et cent livres pour la dorure faicte au cadre dudit tableau le mois de décembre dernier; trois livres pour reste de la peinture du rétable, et les trois livres restantes pour fournitures qu'il a faict pour ladicte confrérie à l'effect cy dessus, » etcet.

(1) La ville de Toulon, quoique d'une étendue assez bornée, se distinguait alors par son goût pour les beaux-arts, ce que démontre le nombre de sculpteurs et de peintres qui y résidaient et qui, d'un mérite fort inégal, y trouvaient tous du travail. Ces artistes, étaient les uns du pays, les autres étrangers à la ville et y venant d'Aix, de Marseille et autres lieux. Plusieurs de ses fontaines, étaient surmontées de figures, qui pour être sculptées rapidement, à raison du peu de temps et du bas prix qu'on en donnait, n'étaient pas cependant dépourvues de tout mérite. Quatre des fontaines anciennes étaient ainsi, à ma connaissance, surmontées de statues : la fontaine de la place d'Amont, aujourd'hui place au Foin, sur laquelle s'élé-

une parenté entre les deux artistes : Gaspard était en effet le frère aîné de Pierre, et sa postérité existe encore, tandis que celle du grand statuaire s'est éteinte avec son petit-fils. Pierre, revenant d'Italie, serait donc venu joindre son frère à Toulon, où celui-ci lui aurait fait connaître que l'ouvrage ne manquait pas, et c'est probablement aux connaissances que Gaspard pouvait avoir parmi les personnes appartenant à la marine, que Pierre dut d'être admis à présenter au duc de Bresé les dessins de marine qu'il avait rapportés d'Italie.

Le voyage de Rome en la compagnie du religieux feuillant n'a pu avoir lieu que de 1650 à 1654, temps pendant lequel rien ne signale la présence de Puget à Toulon, mais où il reparait en cette année 1654. (1) C'est par conséquent trois ou quatre ans que dura cette absence et non cinq ou six.

On donne pour cause de la substitution du ciseau au pinceau dans la main de Puget, une grave maladie dont il fut atteint, la colique métallique sans doute. Goujet, Bougerel, Ladvocat, placent cette maladie sous l'année 1657, ce qui ne saurait être, puisque le balcon de l'hôtel-de-ville de Toulon, premier ouvrage de statuaire exécuté par notre artiste après son rétablissement, est de 1656. M. Emeric-David, seul, donne à cette maladie la date de 1655, qui doit être la vraie : ce serait donc un an après le retour du voyage de Rome que Pu-

vait la statue de *Notre-Dame*, celle de l'ancienne place de la Poissonnerie, pour laquelle on fait sculpter cette figure de *Saint-Louis*, celle du carré du quai dont j'ignore le sujet, et celle de la place *Saint-Roch* où se trouvait la figure de ce Saint, brisée par les Vandales de 1794.

(1) Il existe au Musée du Louvre un dessin à l'encre de Chine offrant une vue de Toulon prise de la grand'rade, signé, P. PVGET 1654.

get en aurait été frappé. Bougerel et tous les autres biographes, à l'exception d'Eméric-David, avancent aussi qu'après cette maladie *Puget ne peignit plus* : c'est là encore une erreur. Il est vrai que ce ne fut que très rarement qu'il reprit le pinceau, et qu'alors même, la peinture ne fut plus qu'un accessoire de la sculpture ou de l'architecture.

Le premier grand ouvrage qu'entreprit Puget après sa maladie fut donc celui des thermes ou caryatides qui supportent le balcon de l'hôtel-de-ville de Toulon. Cet édifice communal, qui, avant l'agrandissement de cette ville sous Henry IV, ne consistait qu'en une maison fort exigüe placée dans la rue actuelle de l'hôtel-de-ville, fut transféré sur le quai lorsque, par suite de cet agrandissement, une nouvelle rue qui prit le nom de *rue Bourbon*, fut établie aux dépens de la portion de plage qui devait former le quai de la darse. La partie d'emplacement réservée alors pour l'hôtel-de-ville se trouvant bientôt trop restreinte, une maison voisine avait été achetée pour donner à l'établissement communal un développement plus convenable, et en 1625 le conseil municipal avait délibéré *la construction* d'une maison commune décente ; mais au lieu d'une construction on n'opéra qu'un raccordement imparfait entre les deux maisons, dont la hauteur resta inégale. (1)

La porte d'entrée de cet hôtel-de-ville ne présentant aucun caractère qui la distingue de celle des maisons particulières,

(1) Le 24 novembre 1656 fut passé un marché « pour hausser ladicta maison de ville du costé detremontane (nord) sur les coings visant vers la rue Bourbon, à l'essgal du toist du costé de midy de ladicta maison, assin qu'elle soict esgalle de partout. » *Reg. D. 7, f° 28.*

le conseil avait, le 16 février 1655, délibéré d'en faire construire une plus grande, surmontée d'un balcon, « suivant le dessein qui a été représenté au conseil par MM. les consuls, à heulx emané par Jacques Richaud, tailleur de pierres. Le pourtail sera faict de nostre pierre grise polie en la forme de marbre ». A la suite de ce vote les consuls passèrent, le 22 avril 1655, à ce même Nicolas Levray que nous avons vu chargé d'exécuter, en compagnie de Gaspard Puget une statue de Saint-Louis, le marché d'une grande porte ou portail, comme la demandait la délibération, c'est-à-dire, simple et sans autre décoration qu'un balcon uni et une façade en pierres polies.

Pierre Puget relevait-il en ce moment de sa grave maladie ou avait-il fait une absence de quelques mois? je ne saurais le dire. Un fait que rend incontestable l'extrait du prix-fait passé à Nicolas Levray, c'est que l'entreprise de cette construction avoir été donnée à ce Levray quand le grand artiste présenta lui-même le plan et le projet de la porte actuelle. La délibération du conseil pour la construction de cette entrée avait laissé le champ libre aux consuls pour traiter avec les entrepreneurs; ces magistrats, frappés de l'aspect si monumental du dessin du jeune artiste Marseillais, ne balancèrent pas à rompre le premier marché et à en passer un nouveau avec Puget: ce nouveau prix-fait fut signé le 19 janvier 1656, neuf mois après la passation du premier. (1)

(1) « Promesse de prix-faict pour la communauté de Toulon, contre le sieur Pierre Puget et Jacques Richaud.

« L'an mil six cent cinquante six et le dixneufiesme jour du mois de janvier apres midy, soubz le règne heureux de tres chrestien prince Louys, quatorziesme par la grace de Dieu roy de France

Chargé de cet important travail Puget se mit immédiatement à l'œuvre, et le 3 août suivant les consuls concluaient avec trois serruriers le marché de la fabrication des ouvrages, en fer repoussé, de l'imposte conformément au dessin de l'artiste.

et de Navarre, comte de Proveuce, et par devant moy notaire royal de ceste ville de Tollar soubsignez, establis en leurs personnes MM. Charles Gavot et Pierre Garnier, escuyers, consuls lieutenants pour le Roy au gouvernement de ladite ville, seigneur de la Vaudardennes, lesquels pour et au nom de la communauté dudit Tollar promectans faire ratifier ces présentes à leur conseil à la première assemblée d'icelluy, exams de tous despens, dommage et intherés, ont baillé à prix-faict à Pierre Puget, maistre sculpteur habitant la mesme ville, présent acceptant et stipulant, promettant de faire bien et déubement et poser à l'hostel de ville en la fasse du costé de midy, un portique lequel sera taillé et posé tout ainsy qu'il est démontré par le dessain que ledict Puget a faict et remis es mains de moy dict notaire, signé par lesdicts sieurs consuls, ledict Puget et sa cauption pour y avoir recours; suvant et conformement auquel dessain ledict Puget sera tenu observer audict portique toutes les mezures et proportions soit pour l'architecture, figures et autres orneméns qui y sont représentés, et lequel portique sera faict de pierre de calissane de la plus belle, fors et excepté les embassements qui seront faicts de pierre de ceste ville, et les boulles de la deffinition du piedd'estal du balcon (les pilastres des angles) qui seront de pierre gasprée qu'on tire de la pierrierie de la Sainte-Baulme, pour la perfection duquel portique de la fasson contenue audict dessain, ledict Puget fornira son travail et toute la pierre, lesdicts sieurs prometans de faire fournir par la communauté tous les matériaux nécessaires, mesme les maçons qui arresteront ladite taillie ou pour faire estayer la fassade de ladite maison et autres manœuvres qui seront nécessaires; et promet ledict Puget avoir

Le balcon, commencé en février ne put être achevé que l'année suivante, et Puget donna quittance pour le dernier et parfait payement le 19. juin 1657.

Le père Bougerel est le premier qui ait parlé d'une pré-  
tendue vengeance de l'artiste, immortalisée par ses caryati-  
des. « On ajoute, dit-il, que pour se venger de deux consuls  
dont il était très mécontent il exprima tous les traits de leur  
visage sur ces figures, de sorte qu'on ne pouvait les voir sans  
les reconnaître. » Toute personne qui a vu et contemplé  
comme elles le doivent ces deux admirables figures, doit  
se demander comment on a pu prêter la moindre créance à  
une anecdote absurde, qui n'est qu'une de ces bannalités  
n'ayant d'autre fondement qu'une ressemblance imaginaire

faict et parachevé ledict portique ainsy qu'il l'a représenté à son  
dict dessain , à la charge que toute la tailhe portera tout le corps et  
espesseur de la muraille et mesme la riere voussure en bas , au  
jour et feste de Saint Jean Baptiste prochain , moyennant la som-  
me de mil cinq cens livres, laquelle somme lesdits sieurs consuls  
prometent de faire payer audict Puget, scavoir six cent livres par  
tout demain, et le restant à proportion de la besoigne, à la réserve  
de trois cent livres qui luy seront payées lorsqu' ledict portique se-  
ra faict , parachevé et accepté. Et icy présent Jacques Richaud ,  
maistre tailleur de pierre dudit Tollar , lequel bien informé du  
contenu du susdict prix-fixe , à la requisition dudit Puget c'est  
( sic ) pour luy envers ladict communauté de Tollar , lesdits sieurs  
consulz acceptant , randu et constitué plege caution principal ob-  
servateur du contenu en icelluy et des promesses faictes par ledict  
Puget et receu d'hoc le premier convenu , renonçant à ces fins à la  
loy du principal et à tout ordre de dixention ; duquel aplegement  
ledict Puget promet rellever indampne ledict Richaud par ces prè-  
sentes que lesdites parties prometent observer et accomplir à paine  
de tous dépens , et cest. » *Reg. D. 6. f° 233.*

que le premier plaisant affecte de trouver entre des personnages réels et des images avec lesquelles il n'existe pas le plus léger rapport ; mais ce qui m'étonne le plus, c'est que des écrivains sérieux et réfléchis comme M. Eméric David et M. Z. Pons, aient pu accueillir l'histoeriette de Bougerel. D'abord, il n'y a rien de grotesque, de bouffon ou caricatural dans la figure des deux portefaix soutenant le balcon. (1) Leur face est d'une nature commune, mais non ignoble ni abjecte ; ce sont des athlètes dont les muscles du visage expriment ce que leur fait souffrir le poids dont leurs épaules sont surchargées, et on se demande si Puget a fait poser devant lui deux vigoureux portefaix courbés sous un fardeau qui atteignait les limites au-delà desquelles leurs forces de résistance ne pouvaient plus aller, pour avoir si bien saisi la nature dans cet état de souffrance (2).

(1) M. Pons disait lui-même dans son *Essai sur la vie et les ouvrages de P. Puget* : « Ces formes sont prises dans une nature commune sans être triviale ; cette taille est courte et forte comme celle d'Hercule, ces muscles charnus serrés les uns contre les autres n'appartiennent qu'à l'homme dès son enfance exercé aux plus rudes travaux, Puget a surpris la nature dans un des moments où elle se dévoile à l'homme de génie. »

Millin avait rejeté comme apocryphe cette anecdote, que Rabbe avait également repoussée.

(2) « Les caryatides, dont le bas du corps se termine en gaine, font des efforts inouis pour ne pas se laisser écraser par le fardeau qui les accable. Courbés sous ce poids qui porte sur leur tête et sur leurs épaules, ces hommes de pierre ont leurs muscles contractés avec violence, leurs veines sont gonflées, prêts à se rompre. L'un des deux, dont le menton est garni de quelques touffes de barbe

Jusque-là Puget n'était guère connu que comme peintre ; il comptait sur les thermes de l'hôtel-de-ville pour se faire une réputation dans la nouvelle carrière à laquelle l'avaient appelé ses premières études ; il dut tenir très bas le prix auquel il mettait la confection de cette œuvre magnifique qui allait le proclamer statuaire. Douze cent livres avaient été promises à Levray pour une façade unie avec un simple balcon sans ornements ; l'artiste ne surenchérit que de trois cents livres pour ajouter, sous un balcon orné, les deux figures qui devaient le supporter, et encore, consentait-il à payer sur ces trois cents livres l'acquisition des pierres dans lesquelles ces figures seraient taillées. L'exécution de ces statues, qui, à l'exception des bras ne sont que d'un seul bloc chacune, la dorure de quelques parties de l'imposte, l'emploi de certains ferments non prévus dans le projet, et quelques autres frais de détail absorbant la somme convenue, Puget réclama et obtint une indemnité de 200 livres (1).

naissante, sent déjà ses épaules flétrir : tout le poids semble réuni sur sa tête, qui est sur le point de céder. Par un dernier effort il soutient cette tête avec son poing placé sous sa joue dont toute la peau remonte sous la pression que ce poing exerce; de l'autre main il cherche à soulever l'angle du balcon. Son compagnon, qui halète aussi, mais dont les forces ne sont pas épuisées, appuie fortement sa main droite sur sa hanche pour faire arc-boutant au torse, pendant que plus incommodé par le soleil que par la masse qu'il soulève il étend son bras gauche au-dessus de son front pour abriter ses yeux. » *(Guide Toulonnais).*

(1) Sera payé au Sr Puget maître esculteur, la somme de deux cens livres pour le payement des augmentations de travail qu'il a faict au portail de ceste maison-de-ville pardessus ce qu'il estoit

Le balcon et ses soutiens étaient achevés et la ville de Toulon était en possession d'une œuvre exécutée avec ce soin, cette attention que l'artiste devait nécessairement porter à la pièce sur laquelle il fondait ses espérances ; le conseil délibéra que la même main qui avait animé la pierre sous le balcon, serait chargée de rendre les traits de Louis XIV dans un buste qui serait placé au-dessus de la porte de ce même balcon : le prix-fait lui en fut passé le 10 janvier 1659 (1).

Des dégradations étant survenues aux deux thermes et des réparations inintelligentes n'ayant fait qu'augmenter le mal, M. Victor de Clinchamp signala, en 1819, le danger qui menaçait ces figures ; une restauration complète fut ordonnée par le conseil municipal, et cette restauration confiée à Louis Hubac, cet artiste si digne de marchier sur les traces de Puget, rendit les deux chefs-d'œuvre à leur premier état. Les restaurations ne portèrent que sur les coudes de l'une des figures et sur une partie du bras droit de l'autre.

Le père Bougerel, dont les recherches sur notre grand artiste ont servi de base à toutes les biographies de Puget, n'est pas heureux dans les voyages qu'il lui fait entreprendre. J'ai démontré son erreur au sujet de l'époque du voyage de Rome en la compagnie du religieux feuillant ; il ne rencontre pas plus juste au sujet du voyage de Normandie : en suivant sur ce point Pithon de Tournefort, il tombe dans la même erreur que ce naturaliste.

obligé, dessein et dorure des ferments quy sont en ladict porte, comprins aussy les dommages intheres qu'il prétendoit, le tout liquidé aux dites deux cens livres, et ce pardessus ce qui luy feust promis audict acte de prix-faict.

(1) *Archives communales, rég. D. 7.*

« L'année d'après (1659), dit-il, Puget vint à Paris, attiré par M. Girardin, qui le mena à sa terre de Vaudreuil, en Normandie; il y demeura jusques au 12 juillet 1660. »

On vient de voir que la première moitié de 1659 avait été employée par Puget à completer la décoration de la porte d'entrée de l'hôtel-de-ville de Toulon, et c'est le 13 juillet qu'il donne quittance de la somme de 150 livres, dernier payement qu'il eut à recevoir pour ce travail. Le reste de cette année et toute l'année suivante furent employés à construire, pour la chapelle du Saint-Sacrement de l'église cathédrale de la même ville, une custode ou tabernacle dont ne parle qu'en passant le père Bougerel, et que cite seul en ces termes M. Eméric David. « Dans la belle suite de dessins de M. le marquis de Lagoy on en voit un de la main de Puget, représentant une chapelle du Saint-Sacrement projetée pour la cathédrale de Toulon. » M. le marquis de Lagoy, si recommandable par ses profondes connaissances en numismatique et par les savantes publications qu'il a faites dans cette précieuse branche de l'archéologie, à l'honorabile bienveillance de qui je dois des renseignements importants sur l'objet du présent travail, ne possédant plus ce dessin, n'a pu me donner à cet égard que la note suivante, retrouvée dans les papiers de sa maison.

« Pierre Puget:

« Projet de tabernacle pour maître autel, orné d'architecture, de statues et de bas-reliefs; à la plume, lavé et rehaussé de blanc; fait en 1659. » (1)

(1) A défaut d'une description de ce travail, dévoré par un incendie, je donnerai un extrait de l'acte de prix-fait passé pour l'exé-

Deux faits sont également acquis historiquement : le premier, que Puget était encore à Toulon à la fin d'octobre 1660, le second qu'il ne s'y trouvait plus en 1661 et années suivantes. Au mois de juin 1661, les recteurs de la chapelle

cution du monument.

« L'an mil six cens cinquante neuf et le quatorziesme jour du mois de juin.... Premièrement la custode sera construite de boys de noyer, boys de rose ou boys du pays, bon, sans aubier, cœur du boys, de largeur de dix sept à dix huit pans (4<sup>m</sup>,27<sup>c</sup> à 4<sup>m</sup>45<sup>c</sup>) d'une extrémité à l'autre, et d'environ quinze pans (3,71) d'hauteur. La chemise de derrière dudit tabernacle ou custode sera faite de bon boys de sapin de Flandre, lequel boys ne paroistra en aucune façon au dehors de l'œuvre. Ledit dessein pourra estre changé en quelque chose si ledict entrepreneur le trouve à propos, pourveu que l'ouvrage ne diminue en rien la valeur dudit dessein. Ledict entrepreneur fera commodelement quarante (*sic*) places pour y loger autant de chandeliers, comprins celles qui sont déjà marquées au dessein, comme anges-chandeliers et autres. Les deux aisles de la custode seront de demy relief joignant contre la muraille, et le corps du mitan sera fait tout de plein relief, avant (en avant) de la muraille de trois à quatre pans, qu'il avisera ledict entrepreneur; et le tout bien conduit, conforme aux desseins, comme aussi la caisse pour y reposer les saints sibories et solleils, de l'hauteur commode aux prestres. Ledict entrepreneur fera deux tableaux à l'huile, un à chascun des deux costés de la dicte custode, ainsi qu'est marqué par les desseins tels que seront admis par les dict sieurs recteurs. Le dict entrepreneur fera doré la dicte custode d'or brunit et or mats du plus beau. Sera permis audict Puget de mettre et mesler tout autant de colonnes de marbre, jaspe ou autre qu'il trouvera à propos, pourveu qu'elles prévalent l'or qu'y pourroit occuper la place des dictes colonnes toutefois sans estre posées (sur) ledict tabernacle, et fornira les ferrements, maté-

du Saint-Sacrement de la cathédrale, pour qui le grand artiste venait d'exécuter la custode, voulant completer la décoration de cette chapelle durent charger un autre artiste, nommé Rombaud Languenu, de faire quatre statues, ainsi que le témoigne le livre de raison de cette même chapelle, dans lequel je lis :

« Sieur Rombaud Languenu, sculpteur.

« Par acte du 30 juin 1661, reçu par M<sup>e</sup> Martelly, notaire, « les sieurs recteurs de ladite chapelle ont donné le prix-fait « de quatre figures, bois de noyer, les deux plus haute re- « présentant l'une un *Ecce Homo*, et l'autre Notre Dame de

riaux et mains de maistre nécessaires ; lequel il sera tenu d'avoir fait, parachevé et posé de la fasson et qualité susdicté bien deuement et comme il appartient à dire de maistres gens en cognissant veus les dictz dessains que ledict Puget sera tenu exhiber, dans un an prochain du jour du jourd'hui comptable, moyennant le prix et somme de mil huict cens livres — » (*Ecritures Vacon, notaire.*) Les payements furent faits ainsi : 900 L. le 4 mars 1659. 150 L. payées à Pierre Pouchin, doreur ; 250 L. en deux autres payements à Puget, et 500 L. au même pour parfait payement le 21 octobre 1660 (A).

(A) Ce qui montre que le père Bougerel était mal renseigné sur le sujet qu'il traitait, c'est qu'il parle de cette custode comme d'un objet existant de son temps (1752), tandis qu'il y avait déjà 71 ans qu'elle avait été détruite par un incendie qui dévora tout ce qui se trouvait dans cette chapelle. De plus, il la place dans la chapelle de la Sainte Vierge, tandis qu'elle était de l'autre côté du transeps, dans la chapelle du Saint-Sacrement, dite de *Corpus Domini* et *Corpus Christi*.

« Piété, et les deux autres deux anges au dessous de l'hautel, avec une couronne royale, moyennant le prix de huit cent livres. »

On ne peut guère douter que si Puget avait été encore à Toulon au mois de juin, ce n'eût été à lui qu'on aurait confié ce nouveau travail ; d'autre part on sait que le voyage qu'il fit à Gênes fut motivé par le désir d'aller choisir, lui-même à Carrare, les marbres pour les ouvrages que lui avait commandés le surintendant Fouquet. Puget était donc parti pour Paris avant le mois de juin.

S'il fallait en croire Bougerel et les biographes d'après lui, Puget avant de se rendre à Gênes, en revenant de Paris, se serait arrêté à Marseille, « où il fut employé pour donner les desseins de l'embellissement du cours, ce qui l'arrêta plus de temps qu'il ne croyait. — Il fit aussi à la prière de M. de la Salle, un des principaux gentilhommes de Marseille, un superbe dessein pour un hôtel-de-ville. » Tout porte à croire que Bougerel se trompe encore ici, que ce qu'il met après le voyage de Paris a dû précéder ce voyage. Quand l'artiste partit de Paris pour aller choisir ses blocs à Carrare, il était trop pressé pour perdre tant de temps à Marseille. En effet, si l'on considère que, au dix-septième siècle et pendant encore une grande partie du dix-huitième, un voyage de Marseille à Paris était une grande affaire : les moyens de transport étaient rares et difficiles, il fallait aller d'une ville à l'autre avec les voiturins de ces localités et coucher toutes les nuits ; on mettait deux jours pour faire le trajet de Toulon à Marseille, (1) et quinze pour arriver à la capitale. Puget partant de

(1) Divers anciens comptes de frais de voyage existant aux archi-

Toulon vers le mois de juin a dû s'arrêter d'abord à Marseille où il put donner ses soins aux projets qu'on lui demandait, ce qui, en effet, dut le retenir assez de temps, ainsi que le dit Bougerel. Partant ensuite de Marseille pour Paris, il dut, après avoir pris une connaissance suffisante des lieux qu'il devait embellir, se rendre directement en Italie. Au demeurant, que le séjour à Marseille ait eu lieu avant le voyage de Paris ou qu'il l'ait suivi, rien n'est changé au peu de temps qui s'écoula entre le départ de Toulon et l'arrivée à Gênes. Ce temps aurait été d'un an au plus: un terme aussi court a-t-il pu suffire pour tout ce que Bougerel fait entreprendre à notre artiste à Vaudreuil? « Il y demeura, dit cet « écrivain », jusqu'au 12 juillet 1660. Il fit deux statues de « pierre de Vernon, de huit pieds et demi de hauteur; l'une « représente Hercule, l'autre la terre avec un Janus qu'elle « couronne d'olivier. »

Si de l'année qui sépare le départ de Toulon de l'arrivée à Gênes on retranche le temps passé à Marseille pour les travaux dont parle Bougerel, plus celui qu'il a dû passer nécessairement à Vaux-le-Vicomte, château de Fouquet, et le temps du voyage de Marseille à Paris; puis encore le temps pour retourner à Marseille, pour aller de Marseille à Gênes, que restera-t-il pour le voyage de Normandie et pour l'exécution des deux statues d'Hercule et de Janus après le choix des matériaux et la préparation des modèles? Nous sommes encore ici en présence d'une impossibilité matérielle. Ainsi

ves de Toulon montrent qu'en partant de cette ville on allait dîner au Beausset (les Gabanes) et coucher à Cuges. Le lendemain on dinait à Aubagne et on arrivait le soir à Marseille.

donc, si les statues dont parle le biographe sont de la main de Puget, c'est à une autre époque qu'il faut en placer l'exécution.

Arrivé à Carrare, Puget s'installe dans la carrière, et là, dit encore Bougerel, d'après Tournesort et Dedieu, « pendant le temps qu'il travaillait à faire charger des blocs de marbres trois bâtiments, il fit pour M. Des Noyers l'Hercule gaulois qui est assis et étendu sur une terrasse, s'appuyant sur un bouclier où il a mis trois branches de lis pour faire allusion aux armes de France. Cette figure est de sept à huit pieds. »

Si Puget a repris le chemin de la Provence après le 15 juillet, en acceptant cette date donnée par Bougerel, la transportant à l'année 1661 au lieu de 1660, et l'appliquant au départ de Paris et non à celui de Vaudreuil, il n'a pu faire cette statue d'Hercule à l'époque qu'on précise. Puget était allé chercher lui-même les marbres pour les ouvrages dont il devait orner le château de Vaux. Le choix était fait et les blocs se chargeaient sur trois barques. Fouquet fut arrêté le 5 septembre de cette même année 1661, c'est-à-dire, cinquante-cinq jours après que Puget eût quitté Paris. En compensant le temps qu'a pu mettre la nouvelle de cette disgrâce à arriver à Gênes, par le temps que l'artiste a dû mettre lui-même pour effectuer son retour de Paris à Marseille, faire ses dispositions de voyage, trouver un bâtiment pour Gênes, aller de Gênes à Carrare, installer son atelier dans cette ville et faire le modèle de son Hercule, il ne resterait jamais, pour l'exécution de cette belle statue, que l'intervalle de cinquante-cinq jours ou un mois : il serait inutile d'insister sur la nouvelle impossibilité matérielle qui se présente ici : l'Hercule gaulois est donc un ouvrage exécuté à Gênes pendant les sept années de séjour que Puget fit dans cette ville, quand la certitude de la disgrâce du surintendant le décida

à y fixer sa résidence. Une lettre de l'intendant de la marine de Toulon à Colbert, nous apprend que l'année suivante, 1662, Puget concourut à choisir des marbres pour ce ministre. (1)

Rappelé de Gênes par Louis XIV(1), sur l'éloge généreux que le cavalier Bernin avait fait de lui, Puget quitta cette ville en 1668; il laissa un pays où son talent était si dignement apprécié, et où tout ce qu'il y avait de grand dans la République employait, pour l'y retenir, toutes les séductions qui devaient agir le plus puissamment sur son génie artistique : (2) par patriotisme il consentit à descendre du char de triomphe que lui offrait la savante Italie, et à venir à Toulon se confondre dans les rangs des simples employés du port.

(1) On lit dans une lettre de M. de La Guette, intendant de la marine, à Colbert, du 7 novembre 1662 : « Je vois la plainte que vous faites des blots (*sic*) de marbre qui ont été deschargés à Rouen. Ce qui me fait congnoistre que je suis tousiours mortifié par les choses que j'affectionne le plus; car en vérité, M., je n'ay jamais tant recommandé chose que le bon choix de ses marbres là, et mesme le Sr Puget, le plus habile sculpteur de France y a esté employé, et un autre nommé Lamer, qui estoit à Genes en ce temps là. »

(2) « — Colbert — qui n'avait en vue que la gloire du roi et du royaume l'obligea de revenir en France, lui fit expédier un ordre ou brevet de S. M. qui l'honoroit d'une pension (lisez d'un traitement) de 1200 écus en qualité de sculpteur et de directeur des ouvrages qui regardoient les ornemens des vaisseaux. Il se disposa donc à partir, quoiqu'il trouvat de plus grands avantages à Gênes, car la famille Sauli lui donnoit tous les moix une pension de 300 livres, et lui payoit encore ses ouvrages; celle de Lomellini de Tabarque

Les différentes productions de Puget ont été cataloguées par ses biographes et je n'ai point à m'en occuper. Je ne puis parler aussi des nombreux ouvrages qu'il a dû faire à Toulon pendant un séjour d'une vingtaine d'années, les désastres de cette ville en 1793 ont dû en faire disparaître sans doute la plus grande partie. Mais je mentionnerai un magnifique médaillon qu'il avait taillé à Marseille, et dont aucun de ses biographes n'a parlé.

Ce médaillon est un ovale en marbre blanc, haut de 70<sup>e</sup> et large de 40<sup>e</sup>, représentant, de haut relief, un personnage vu jusqu'à la ceinture. La tête, de face, légèrement tournée à gauche, est coiffée d'une perruque à la Louis XIV; un rabat entoure son cou et descend sur sa poitrine que couvre un manteau ample et richement drapé. Le nom de l'original de ce portrait est indiqué dans la légende gravée en creux au tour de la tête : « Nicolas de Ranché, commissaire général des galères de France. » Le mérite artistique de ce portrait est du premier ordre; la tête, d'un modèle parfait, est plein de vie, les draperies sont du meilleur style et d'un goût remarquable. Ce médaillon se trouve maintenant à Aix, en la possession de M. Roux d'Alpheran, dans la famille de qui il est arrivé par succession.

lui donnoit les mêmes appointements aux mêmes conditions. De plus, les Doria projettoient de faire une église paroissiale : ils avoient déjà acheté plus de trente maisons pour sa place et vouloient lui en donner la conduite. Le Sénat avoit délibéré aussi de faire peindre la grande salle du Conseil et ordonné que Puget en ferait les dessins. Les sénateurs Sbrignola et Grillo, qui en étoient chargés par le Sénat, furent le prier d'y travailler ; mais il s'en excusa — » BOUGEREL, *Mémoires*.

Quant à ce que notre grand artiste avait fait à Toulon, ou pour cette ville, M. Emeric David parle d'un tableau « d'un ton fin et transparent, représentant l'intérieur d'une chapelle que Puget devait construire dans l'église de la cathédrale de Toulon, et où il reproduit son tableau de l'*Annunciation*. » A la vente du cabinet de M. Magnan Laroquette où Emeric David avait vu cette toile, les objets d'arts qui en formaient la belle collection ayant été dispersés, on ignore à qui appartient maintenant cette peinture. D'autre part, M. de Clin-champ, habile peintre toulonnais, me fait parvenir une note de M. Bourguignon, dont le riche cabinet est l'un des précieux ornements de cette ville d'Aix si éminemment amie des arts, et si opulente autrefois en matière de collections d'objets d'arts et de goût. « J'ai encore de Puget le dessin d'un « maître autel de deux mètres de haut sur un mètre de large « environ, représentant l'*Assomption* de la Sainte-Vierge « entourée de plusieurs anges. Cette gloire est soutenue par « huit colonnes torses et un entablement orné de diverses « figures. »

De l'existence de ces deux projets de décoration que je suppose destinés à la cathédrale de Toulon, consacrée à la Sainte-Vierge sous le vocable de *Sainte-Marie*, je croirais pourvoir déduire que Puget, après avoir exécuté l'autel et le tabernacle de la chapelle du Saint-Sacrement, se serait occupé de la décoration des deux autres parties du chevet de cette église qui venait d'être agrandie à cette époque même, et dans cette hypothèse, le maître autel avec le retable représentant l'*Assomption* aurait été destiné à la nef centrale, et l'autre projet de chapelle dans lequel était reproduit le tableau de l'*Annunciation*, aurait été celui de la chapelle de la Sainte-Vierge. Il semblerait que le voyage que notre artiste dut faire en Italie en compagnie du moine feuillant, l'ayant empêché de suivre

cette idée, elle aurait été tout-à-fait abandonnée à son retour par des motifs qui nous sont aujourd'hui inconnus. Le résultat de tout cela fut que le sanctuaire de la grande nef resta et est encore sans aucune décoration, et avec un simple autel provisoire de bois jusqu'à l'année 1746, où Verdiguier fut chargé de remplacer cet autel de bois par celui en marbre que nous y voyons ; et, de son côté, la chapelle de la Sainte-Vierge resta pareillement dépourvue de toute ornementation jusque vers l'année 1780, où un sculpteur génois, Barthélemy Bertuluci, exécuta en plâtre les figures de ronde bosse représentant l'*Assomption*, qui font pendant à celles, aussi en plâtre et de ronde bosse de la chapelle du Saint-Sacrement, très belle composition que le neveu de Puget, Christophe Veirier, exécuta après l'incendie qui détruisit la custode de Puget et les statues de Rombaud-Lauguenu en mars 1681.

C'est dans le temps que Puget travaillait à cette custode, ou peut-être une année avant, que Pierre Mignard, débarqué à Marseille à son retour de Rome, dut être appelé à Toulon par le chapitre de la cathédrale, pour exécuter le vaste et beau tableau de l'*Assomption*, si malheureusement enlevé à la place pour laquelle il avait été peint, et transporté au fond du sanctuaire de la nef centrale pour en déguiser la nudité, où il perd tout son effet.

Jusqu'à ce moment, Pierre Puget s'est montré à nous comme peintre et comme sculpteur civil, maintenant commence sa carrière comme sculpteur de la marine ;

En 1646 Puget avait décoré le vaisseau *la Reine*. Un dessin de ce vaisseau représenté sous trois aspects différents avait été, nous dit Bougerel, envoyé à la Cour, et par cet échantillon on avait pu juger de l'aptitude de l'artiste dans ce genre de service. Colbert rappelant en France Puget par ordre du roi, jugea à propos de l'attacher spécialement à la marine,

en lui confiant, sous le simple titre de *maître sculpteur*, le seul qui lui ait jamais été donné officiellement, la direction de la décoration des vaisseaux et des galères de l'Etat. C'est en 1668 que cet artiste revint en France, quoique par une faute typographique sans doute, on lise 1669 dans le placet qu'il fit présenter au roi en 1692. En effet, dans la correspondance ministérielle on voit que l'intendant du port de Toulon l'attendait en juin 1668 ; Puget se trouvait encore à Gênes le 28 d'août, époque où les consuls de Marseille et l'intendant des galères Arnoul, le consultaient sur un projet d'agrandissement de cette ville, sur l'élargissement de ses rues et sur un dessin de la *Porte-Royale*. D'Insreville, intendant de la marine, qui rendait compte à Colbert de ces faits, ajoutait en parlant de l'artiste, que c'était un homme « aussi habile à l'architecture qu'aucun homme qui s'en puisse mesler. » Puget se trouve définitivement établi dans l'arsenal de Toulon le 4 septembre, époque où il travaillait déjà au dessin de la décoration des trois vaisseaux *le Monarque*, *le Paris* et *l'Isle de France* pour être envoyés à la Cour. (1)

Les attributions de Puget s'étendaient-elles à la sculpture navale de tous les ports de France ? Ce ne sera pas l'objet d'un doute si l'on considère que la cour de Louis XIV voulant autant briller par le faste dans la décoration de ses vaisseaux que par une supériorité sur les autres nations au point de vue artistique, il était indispensable que ces décosrations partissent toutes d'un centre commun et d'une inspiration unique.

(1) La correspondance de l'intendant du port de Toulon donne lieu de penser que les premières propositions faites à Puget pour son retour ne lui avaient pas paru acceptables, puisque se trouvant à Toulon le 10 juillet 1668 il dût retourner à Gênes peu de jours.

On peut même soupçonner que ce fut là l'unique motif du rappel de Puget en France. Nous savons d'ailleurs que la sculpture du vaisseau le *Soleil-Ardent*, dont notre artiste avait positivement donné les dessins, fut exécutée à Brest, et nous savons aussi que Colbert, en cédant à la volonté du roi, n'était point, quelque bien qu'on eût pu dire de Puget et quelque preuve que cet artiste eût donné de son talent, personnellement convaincu de son mérite, ainsi qu'on le verra bientôt.

Chargé, dès son arrivée à Toulon, de la décoration du vaisseau *le Monarque* (1), sur lequel devait porter son pavillon le duc de Beaufort qui voulait, comme le duc de Brézé,

après avec l'intention de ne pas revenir, et c'est alors que les consuls et Arnoul lui écrivirent dans cette ville (le 28 août). Si Puget avait dû retourner on n'aurait pas eu besoin de le consulter à Gênes. Une lettre de l'intendant d'Infreville, du 26 février, montre Puget exécutant déjà en relief le modèle de la poupe du *Monarque*. Entre ces deux époques la même correspondance nous apprend qu'il s'était rendu à Marseille, portant « un dessein merveilleux pour ce qui est à faire à l'augmentation de la ville, qu'ils ont projeté de faire, et à quoy ils doivent travailler au premier jour. » C'était là apparemment la réponse à ce que les consuls lui avaient demandé en août de l'année précédente.

(1) Le père Bougerel donne le nom de *Monarque* à ce vaisseau ; M. Emeric David lui attribue celui de *Magnifique* : la correspondance officielle donne raison au père Bougerel. Emeric David et M. Pons se trompent quand ils disent que le vaisseau du duc de Beaufort périt dans l'expédition de Candie ; le *Monarque* figure sur les états de réparations exécutées sur divers vaisseaux en 1677 et années suivantes.

que ce vaisseau put réunir tout ce que le génie de Puget pourrait lui inspirer de plus magnifique, le grand artiste imagina une composition encore supérieure à celle du vaisseau *la Reine* qu'on avait tant admirée vingt-deux ans auparavant.

Les ouvrages de Puget en statuaire et en toreutique religieuse, mythologique ou civile sont bien connus par les catalogues qu'en ont donné ses biographes; on n'a rien dit de ceux qu'il a faits ou dont il a dirigé l'exécution dans sa spécialité de décorateur des vaisseaux sous Louis XIV, époque où rien n'était négligé pour donner à tout ce que commandait l'Etat, ce caractère de grandeur, de noblesse et de magnificence qui ne reculait devant aucune dépense. Mais malheureusement, par un concours bien fâcheux de circonstances tout manque à la fois pour suivre comme il le faudrait notre artiste dans cette carrière : les registres du contrôle de l'arsenal naval du port de Toulon pendant toute la période de temps que durèrent les fonctions de notre artiste, registres où, dans l'énumération des payements opérés annuellement, on pourrait trouver l'indication de ses travaux, depuis la décoration du vaisseau *le Monarque* jusqu'au moment où il se retira à Marseille, ont dû périr dans l'incendie qui, en 1667, dévora une partie de l'ancien arsenal de Toulon; (1) les archives de la direction des constructions navales du même port de Toulon ne renferment qu'un seul dessin de vaisseau de l'époque du grand sculpteur, et dans celles du ministre de la

(1) Les registres contenant les états de payements effectués dans le port de Toulon, tant pour la solde des officiers de la marine et des divers employés dans l'arsenal, que pour achats de marchandises, solde des travaux de construction et entreprises de toute na-

marine on n'en connaît point, quelque grand qu'ait été le nombre des modèles de décoration de ce genre que les intendants de Toulon en aient envoyé à Colbert et à Seignelay. C'est donc avec le peu de documents qui restent, que je vais m'efforcer de donner une idée des conceptions de Puget en matière d'ornementation nautique. Ces documents, quelque restreints qu'ils soient par le nombre, sont de nature cependant à faire connaître d'une manière juste et précise comment il avait envisagé cette partie de l'art, qu'il eût la gloire, non pas d'inventer comme l'ont prétendu à tort quelques biographes, mais de porter au plus haut degré de perfection, et quelle impulsion ses travaux avaient donné à l'école de sculpture navale dont on peut le considérer comme le fondateur réel. Les pièces dont je parle consistent en un modèle d'arrière de vaisseau dessiné en grand et lavé sur velin, comme le sont tous ceux sortis des mains de Puget, le dessin copié d'après ce maître, existant aux archives de la direction des constructions navales du port de Toulon, et la vue du vaisseau *la Reine*, sous voiles, dessiné pareillement par Puget, dont est possesseur un ami zélé des beaux-arts, M. Malcor, aide-commissaire de marine en retraite à Toulon.

Disons d'abord qu'au seizième et au dix-septième siècles, les vaisseaux étaient très enhuchés à la poupe, méthode conservée encore des siècles précédents, où on élevait dans cette partie une sorte de pavillon ou de tour au-dessus de laquelle

ture, ne remontent pas au delà du mois d'août de 1677; ces registres font suite à d'autres registres antérieurs qui n'existent plus. On est donc fondé à penser que cette première série de documents a dû périr dans l'incendie qui éclata le 22 avril de cette année 1677, incendie dont j'aurai à parler.

se plaçaient les combattants pour dominer le vaisseau ennemi, et qu'on appelait le *chateau gaillard d'arrière*, pour le distinguer d'une autre tour élevée à la proue, ou *chateau gaillard d'avant*. Cette hauteur de poupe servait parfaitement les idées grandioses de Puget, en lui offrant les moyens de procurer à ses compositions un grand développement, et tel que n'aurait guère pu le lui donner un monument architechtone que quelconque. Quel édifice, en effet, a jamais pu offrir à un artiste des façades de plus de 200 mètres carrés à décorer en entier, et à varier autant de fois, qu'il y avait de vaisseaux dans la puissance navale de la France. En acceptant une position qui lui offrait ainsi les moyens de donner l'essor à son génie, Puget flattait en même temps la passion dominante de Louis XIV, celle du faste et de la magnificence dans toutes les constructions, de quelque nature qu'elles fussent. Mais en exagérant comme il le fit le luxe de ces décosations nautiques, auxquelles il faisait concourir des figures de vingt pieds de hauteur, le grand artiste ne fit que rendre plus sensibles les inconvénients qu'il y avait à charger l'arrière des vaisseaux de tant de bois inutile, et dès l'année qui suivit celle où il avait été chargé de ces travaux, Colbert, sur les plaintes et les réclamations des officiers de marine, dut songer à mettre des limites à cet emploi des grandes figures.

Dans le modèle de vaisseau de premier rang que j'ai sous les yeux, de la hauteur de la première batterie, qui est la plus basse, part une riche console dont la volute forme le cul de lampe terminant ce qu'on appelle en terme de marine *la bouteille*. Cette console, base et point d'appui de la décosation générale, est surmontée d'une tête d'Hermès sur laquelle s'appuie la corniche du soubassement de la partie inférieure du ta-

bleau. (1) Sur cette corniche, très saillante, repose la désinence pisciforme d'un triton colossal, dont la tête monte au niveau de la préceinte de la première ou plus haute batterie. Quoique l'ensemble de la décoration s'harmonise symétriquement des deux côtés, cependant Puget qui n'aimait pas à se répéter dans les poses, a varié celle de ces deux tritons. Pendant que celui du côté droit ou de *tribord*, tient des deux mains devant sa bouche la conque dont il sonne, celui du côté gauche ou de *babord*, tient la sienne de la main gauche seulement, la droite, cachée par l'avant bras dans le dessin, paraît devoir se porter vers le menton. Chacun de ses tritons se groupe avec une autre figure, celle d'un enfant dont l'attitude est différente aussi selon les côtés : à babord, l'enfant se jette sur le triton qu'il embrasse à la hauteur de l'abdomen, pendant que le vent fait voltiger derrière sa tête une draperie qui va delà se porter à la ceinture et descendre, libre et flottante, jusqu'aux pieds. L'enfant uni à la figure de *tribord*, au lieu de se précipiter sur elle comme son compagnon, s'en écarte au contraire en se renversant en arrière, et de sa main gauche il éloigne de sa face la même draperie, qui s'arrondit gracieusement en se creusant derrière lui. Sur la tête des deux tritons s'appuie ensuite la grande volute d'une console renversée, du petit bout de laquelle sort une tête de

(1) On donne le nom de *tableau* à toute la partie de la poupe qui participe à la décoration, laquelle ne part maintenant que des fenêtres de la deuxième batterie, et que Puget faisait descendre jusqu'à la lisse-de-hourdi. Quant aux *bouteilles*, ce sont des encognures placées en saillie à l'extrémité du flanc des vaisseaux, vers la poupe, dont elles contribuent à élargir la surface en concourant à la décoration.

femme. Enfin sur cette tête repose un entablement servant, de chaque côté, de siège à un petit génie différemment accroupi à droite et à gauche, et soutenant de leurs petites mains disposées aussi de manière différente, les fanaux latéraux de poupe, signe distinctif des vaisseaux amiraux. Le fanal du milieu repose sur un piédouche formant le pilier central d'un balcon par lequel s'amortit le couronnement.

Ce que je viens de décrire n'est que l'encadrement du tableau de poupe. Quant au tableau en lui-même, il se partage, dans ce même dessin, en cinq zones ou bandes dont la plus basse est à la voûte, c'est-à-dire, à la partie de l'arrière qui de la barre-d'arcasse monte en se voutant pour soutenir la charpente sur laquelle sont appliquées les pièces de la décoration. Le milieu de cette voûte est percé d'une large ouverture par laquelle s'introduit dans le navire la tête du gouvernail, attaché à l'étambot par ses gonds. Cette ouverture, qui porte le nom de *jaumière*, qu'on ne couvre ordinairement que d'une toile goudronnée afin de laisser au gouvernail la liberté de se mouvoir à droite et à gauche tout en empêchant les vagues soulevées de pénétrer dans l'intérieur du bâtiment, était masquée par Puget au moyen d'un immense mascaron à la bouche béante, avec des cornes de bœuf. Au dessous de ce masque paraît le gouvernail, dont les trois côtés étaient ornés de sculptures jusqu'à la flottaison. Une belle console renversée raccorde la partie étroite de cette pièce avec sa partie large, qui par cette disposition forme à la console un soubassement enrichi de moulures et de rinceaux. Les côtés de la voûte, à droite et à gauche de la *jaumière*, sont partagés en trois compartiments, séparés par des niches saillantes dans lesquelles le mauvais état du dessin empêche de rien distinguer. Deux écubiers bordés de sculptures sont percés un de chaque côté de la *jaumière*, pour le passage

des croupiats. Tout cela est encore enrichi de moulures , de grains de chapelet et d'autres petits ornements. Au dessus de la voûte vient la deuxième zone , au centre de laquelle est réservé un espace assez grand pour le placement du cartouche portant le nom du vaisseau. Les côtés de cet espace se divisent en panneaux séparés par des consoles symétriques et couverts de divers ornements. La troisième zone , au dessus de celle-ci , presque égale en étendue aux deux premières réunies , comprend toute la portion du tableau entre le niveau des sabords de la deuxième batterie et un grand bas-relief qui, au dessus du balcon , s'étend sur toute la face de la dunette. Cette zone se divise elle-même en trois parties horizontales, dont l'une sert de soutien à la première galerie , la seconde forme cette galerie , et la troisième , en retraite sur celle-ci , constitue la façade de l'appartement , en arrière du balcon. Cet appartement n'a , pour l'éclairer par la poupe , que la seule porte s'ouvrant sur le balcon , laquelle est décorée d'un chambranle orné de sculptures. Des trois parties de cette zone, la plus basse est divisée dans son étendue en cinq panneaux séparés par quatre petits génies. De ces panneaux, quatre sont percés de fenêtres pour éclairer la grand'chambre. Les génies enfantins séparant ces panneaux , soutiennent sur leur tête un grand vase allongé formant les pilastres auxquels se rattachent les trois côtés du balcon , dont le plan ne s'étend pas d'un bout à l'autre de la façade , mais s'avance en saillie trapézoïdale. La quatrième zone ne présente que l'encadrement du bas relief immense dont le nom du vaisseau devra fournir le sujet : cet encadrement se compose de gros oves fleuronnés avec baguettes et chapelets. Enfin la cinquième et plus haute zone se compose de l'amortissement , divisé en deux parties dont l'une est le haut de l'encadrement dont je viens de parler , et l'autre le second balcon disposé en manière

de fronton ceinté, timbré au centre d'un grand masque portant des cornes de bélier desquelles pendent des guirlandes, lesquelles réunies à d'autres guirlandes sortant des coins de la bouche du masque, garnissent les côtés. Un grand écu-son aux armes de France se montre au milieu de la composition : tel est le modèle formulé par Puget pour un vaisseau du premier rang. Toute minutieuse que soit cette description, elle est loin d'exprimer les mille petits détails d'ornementation que le génie de l'artiste avait jetés à profusion sur cette vaste surface d'environ deux cent dix mètres carrés de développement, comprenant quatre grandes figures de plein relief et six petites de haut relief, indépendamment des bustes et des mascarons. (1)

Par la manière dont il est traité, on voit que ce dessin a dû être des premiers temps de Puget, temps où s'abandonnant à toute la fougue de sa verve il voulait que tout concou-  
rut à cette décoration, tout, jusqu'aux clous qui fixaient les bordages de l'arrière. Dans le modèle que je décris, ces clous ont en effet une tête sémisphérique de quelques pouces de diamètre, faisant saillie au dehors, et qui probablement était dorée comme on sait que l'était toute la décoration.

J'ai dit déjà que le poids énorme dont le placement des figu-

(1) Ce modèle d'arrière, dont la décoration du vaisseau *le Monarque* ne dut guère différer quant à l'ensemble, est plus riche que n'avait été celui du vaisseau *la Reine*. Ce dernier n'avait point d'ornements à la voute. L'espace laissé au-dessus de la porte du balcon pour le bas-relief en rapport avec le nom du vaisseau, était rempli par un médaillon portant le buste, en profil, de la reine mère, Anne d'Autriche, la tête tournée à droite, placé au milieu d'un semis de fleurs de lys.

res colossales à l'arrière surchargeait cette partie, avait excité les plaintes des officiers de marine, ce qui porta Colbert à engager, dès l'année 1670, l'intendant du port de Toulon d'en conférer avec le grand artiste, pour qu'il modifiât ses compositions, et à partir delà, nulle décoration ne put être entreprise qu'elle n'eût, au préalable, reçue l'approbation de la Cour. L'intendant Matharel, chargé de s'entendre avec Puget, reçut de Colbert, à la date du 19 septembre (1670), une lettre dans laquelle on lit :

« Je suis bien aise que vous ayez résolu avec MM. de Martel, d'Almeras et le sieur Puget qu'on ne mettrait plus dorénavant de si grandes figures aux poupes des vaisseaux ; « il faut éviter cet embarras là et faire le moins d'ornement qu'il se pourra. Les Anglois et les Hollandois dans leurs constructions d'aujourd'hui observent de n'en mettre presque point et de ne point faire du tout de galeries. Tout ces grands ouvrages ne servent qu'à rendre les vaisseaux plus pesants et à donner prise aux brulots ; il est donc nécessaire de les imiter en cela, et pour cet effet, que le sieur Puget réduise les ornements des poupes qui restent à faire aux vaisseaux qui sont à l'eau ou sur les chantiers, en sorte qu'ils ne les puissent point embarrasser dans la navigation. « Il sera nécessaire aussi que vous m'en envoyez les desseins pour les faire voir à S. M. avant qu'il les exécute. » (1)

A cette époque, l'art de la navigation avait fait de grands progrès. Sortant des voies de la vieille routine cet art était

(1) J'ai emprunté cette lettre à l'article *sculpture* du savant glossaire nautique de M. A. Jal, historiographe de la marine. Je me

devenu une science réelle soumise au calcul, et une théorie saine et réfléchie remplaçait, dans la pratique, les procédés que des habitudes traditionnelles avaient maintenus dans le courant du moyen âge quelque désavantage qu'elles offrissont à la navigation. On avait reconnu que la hauteur exorbitante de la dunette n'était bonne qu'à faire dériver le bâtiment, et on demandait à la construction des poupes moins élevées; mais comme les améliorations, en quelque genre que ce soit, ne s'improvisent pas, et que pour celles dont la nécessité est reconnue il y a toujours des résistances plus ou moins tenaces à vaincre, des susceptibilités même de position à ménager, ce ne fut qu'insensiblement que l'arrière des vaisseaux s'abaissa à un niveau raisonnable, et pendant tout le règne de Louis XV encore on vit les poupes, quoique moins hautes que sous Louis XIII et même sous Louis XIV, s'élever beaucoup au dessus de la limite à laquelle elles s'arrêtèrent définitivement sous Louis XVI. La poupe du *Soleil-Royal*, dont la décoration est due aussi au crayon de Puget, semblerait témoigner du compte qu'avait tenu cet artiste du besoin de restreindre l'étendue de la décoration. Dans le dessin de ce nouveau vaisseau la galerie supérieure, c'est-à-dire, celle qui dans l'autre vaisseau culmine le couronnement, est supprimée; et les figures sont moins gigantesques. La voûte n'a

fais un devoir et un vrai plaisir d'exprimer à ce laborieux écrivain toute ma reconnaissance pour le concours obligeant qu'il a bien voulu me prêter en recherchant, dans les archives du ministère de la marine, les documents que ne pouvaient pas me fournir les archives du port de Toulon, et en m'envoyant textuellement copie des différentes pièces de la correspondance officielle de Colbert dont je fais usage dans ce travail.

d'autre ornement que des moulures simples et un mascaron pour couvrir l'ouverture de la jaumière. A cela paraît se réduire la modification apparente apportée dans la profusion des richesses ornementales, la composition du tableau conservant toujours un grand et noble caractère. Il se pourrait cependant que l'absence d'ornements à la voûte tînt moins à la modification demandée par le ministre, qu'à la qualité du vaisseau, qui étant de 2<sup>e</sup> rang n'admettait pas autant de luxe de décoration. La zone qui porte le nom du vaisseau, couverte de belles arabesques est, au *Soleil-Royal*, supportée par quatre thermes indiquant les saisons que l'astre du jour partage dans sa course annuelle, car il faut le remarquer, tout est allégorique dans la décoration de ce bâtiment dont le nom faisait lui-même allusion au jeune monarque. La suite des saisons commence par la gauche, où l'hiver est représenté sous l'apparence d'un vieillard enveloppé d'une draperie qui lui couvre la tête et le corps ; les trois autres saisons sont de gracieuses figures de femmes portant sur la tête une corbeille pleine de fleurs ou des fruits qui les caractérisent. La galerie s'étend d'un bout de la poupe à l'autre, et ses deux extrémités servent de siège à deux belles figures représentant des guerriers de proportions moins fortes que celles du premier vaisseau. Ces guerriers, dont l'armure défensive diffère aussi bien que l'attitude, font encore allusion aux deux grandes régions que le soleil éclaire. L'orient, à tribord, avait son casque orné de plumes d'autruche flottantes, pendant que le cimier du guerrier de bâbord, composé de plumes d'autres oiseaux, formait un large panache encadrant avec beaucoup de goût tout le dessus de la tête. Appuyées, de celle des deux mains qui était rapprochée du vaisseau, sur la corniche de la galerie qui leur sert de siège, l'une et l'autre figure tenaient élevé le bras du côté opposé, pour que la main servît d'appui

aux côtés de la partie supérieure du tableau. Ces côtés sont formés d'une console renversée dont l'échancrure s'accommodeait à la partie rentrante des flancs du bâtiment, à la hauteur de la seconde batterie. Un buste de femme portant sur la tête une corbeille de fleurs pour l'une, de fruits pour l'autre, sort du petit enroulement de ces consoles. Le grand bas-relief, laissé en blanc dans le projet de décoration du premier vaisseau, mais dessiné dans celui-ci qui avait déjà reçu son nom, représente le jeune roi sous la figure de Phébus, conduisant son char attelé des quatre mythologiques chevaux lancés au galop, et dans le style antique, c'est-à-dire, jetés deux à droite et deux à gauche. Le couronnement de cette belle poupe, de meilleur goût que celle de l'autre vaisseau, est formé par deux figures de femmes assises les jambes étendues le long de la plate-bande très légèrement arquée de ce couronnement, et tournées sur leurs hanches de manière à présenter de face tout le haut du corps. Leur costume indique encore en elles le symbole de l'orient et de l'occident. Noblement drapées l'une et l'autre, la figure de l'occident tient de sa main droite un long sceptre appuyé sur son épaule, tandis que devant elle, à ses pieds, un cheval à la crinière hérissée et flottante, la tête haute, la bouche ouverte et les naseaux béants, la regarde en hennissant. À tribord, le symbole de l'orient tient négligemment dans ses mains, devant elle, un vase duquel s'élève une plante indiquant apparemment celle des parfums. Aux pieds de cette figure et symétriquement avec celle du côté opposé, est couché un tigre qu'un collier passé au tour de son cou semble montrer comme animal apprivoisé et soumis. Cette remarquable composition n'est, comme on le voit, qu'une ingénieuse flatterie par laquelle Puget célébrait à sa manière la gloire du jeune monarque dominant tout à la fois l'orient et l'occident, l'orient par les établissements créés ou

encouragés, (1) l'occident par la puissance de ses armes, et faisant accepter sa domination avec amour. Une immense couronne royale placée entre les deux figures symboliques, au milieu de l'arc du couronnement, sert de support à l'unique fanal de poupe. Comme dans l'autre vaisseau, toute la surface du tableau se fait encore remarquer par la profusion des détails de l'ornementation accessoire : cartouches timbrés de L, entrecroisés, faces de soleil rayonnant, médaillons fleurdelisés, bandes de lambrequins entre toutes les découpures desquels se montre une fleur de lys, et cet.

Le dessin du *Soleil-Royal* porte encore, comme on voit, plusieurs grandes figures ; c'était là du faste, de l'éclat, de la magnificence, cela flattait la vanité du roi qui voulait autant éblouir par la somptuosité que par la victoire, et Colbert, quelle que fut sa conviction, n'était pas homme à contrarier son maître sur cet article : les grandes figures, un peu modifiées quant à la grandeur, furent donc encore tolérées malgré la désapprobation formelle des marins, malgré leurs réclamations incessantes. Cependant Puget, pour faire disparaître l'inconvénient du trop grand poids, avait pris le parti d'éviter autant que possible ces masses de bois, ainsi qu'on le voit par celles de ces figures qui subsistent encore. Dix années s'étaient ainsi écoulées dans cette sorte de lutte depuis que le grand ministre avait engagé le grand artiste à diminuer les proportions de ces ornements, quand le *Soleil-Royal* reçut la décoration que je viens de décrire. Comme ce travail de sculpture fut exécuté à Brest et que ce port manquait d'ou-

(1) Nouvelle compagnie des Indes Orientales créée en 1664 ; nouvelle compagnie de la France Equinoxiale créée en 1664 ; protection et encouragements aux autres compagnies des Indes.

vriers capables de rendre dignement les pensées de Puget, le ministre dut y en envoyer de Paris. Le 21 décembre 1684 le marquis de Seignelay, à qui Colbert, son père, avait départi les affaires de la marine, écrivait à l'intendant au port de Brest, M. de Seuil :

« — Je croyais que la sculpture du *Soleil-Royal* feust fort avancée. Puisque vous manquez d'habiles ouvriers pour les grandes figures, je vous en envoierai d'ici au plusstost ; mais il faudrait éviter les deffauts qui se recontrent dans les ornements de la poupe du *Royal-Louis*, où l'on a remarqué que ces grandes et pesantes figures ne peuvent que l'embarrasser beaucoup dans sa navigation. *J'advoe qu'il faut que les ornements respondent à la grandeur et à la magnificence du roy, qui paroist en ces superbes corps de bâtiments*, mais il faut aussi prendre garde qu'ils soient incommodes. »

La correspondance du ministre de la marine avec les intendants des grands ports, mais surtout avec celui du port de Toulon, témoigne de cette lutte continue, de 1662 à 1689, pour en venir à faire supprimer définitivement les décorations encombrantes, et à faire prévaloir, contre des habitudes enracinées, l'avantage de la simplicité. Dans cette même lettre où Seignelay admet encore les grandes figures, tout en recommandant d'éviter les défauts du *Royal-Louis*, défauts qu'on peut supposer venir encore d'une surcharge dans l'abondance des détails de la décoration, on trouve ce passage fort remarquable, concernant le petit vaisseau *le Ruby* qu'on préparait à Brest pour Louis XIV : (1) « Vous devez

(1) Louis XIV ayant eu l'intention de faire une promenade le long

« observer, à l'égard de cette sculpture, qu'il faut faire quelque chose de plus beau qu'on ne fait ordinairement à des vaisseaux de cette grandeur, et pour cela il faut que vous m'envoyez promptement un dessein affin que je vous puise faire scavoir ce qu'il y aura à réformer, après en avoir pris les avis de M. Lebrun. Faitez moi scavoir en mesme temps si le sculpteur qui est à Brest est capable d'exécuter ces desseins avec propreté, parceque s'il étoit nécessaire j'en envoyerois d'icy. »

De cette dernière partie de la lettre de Seignelay il y a, ce me semble, deux considérations importantes à déduire. Premièrement que le dessin pour la décoration du *Ruby* ne fut pas fait par Puget, et que pour être assuré que sortant d'une autre main, il serait en harmonie avec ce qu'on avait l'habitude de faire sous l'inspiration de ce grand maître il serait soumis à l'examen de Lebrun ; secondement que ce peintre n'était pas ordinairement consulté pour régler l'ornementation des bâtiments de guerre, que c'est par exception que celle du *Ruby* dût lui être communiquée, contrairement à l'opinion de ceux qui pensent que le premier peintre du roi était appelé à donner son avis sur tous les projets de décoration des vaisseaux, et, par conséquent, que les dessins de Puget avaient à passer par ce contrôle.

des côtes du royaume, au commencement de 1679, Colbert avait mandé à l'intendant au port de Brest de faire disposer, pour recevoir le Roi, le vaisseau le *Ruby*, construit tout nouvellement, portant 54 canons, et tirant 17 pieds d'eau ; et c'est la raison pour laquelle le ministre voulait que ce vaisseau fut décoré avec plus de magnificence que ne l'admettait le rang auquel il appartenait.

Rien n'autorise à supposer que les compositions du grand artiste fussent soumises à la censure du premier peintre, et il n'est pas probable que Puget, si éminent dans son art, si applaudi en Italie, eût accepté ce qu'il aurait considéré comme une humiliation ; Gênes était trop près de Toulon pour cela. Les attributions de Lebrun s'étendaient à tout ce qui en peinture, en sculpture, en ornements de toute espèce devait concourir à la splendeur des *maisons royales*, afin que tout fut ramené à une pensée unique, mais la décoration des vaisseaux était étrangère à cette centralisation. Si Lebrun avait dû donner son avis sur les dessins proposés par Puget, la décoration du *Royal-Louis* aurait été sans contredit modifiée suivant les vues du ministre, et Seignelay n'aurait point eu à recommander à l'intendant au port de Brest, à propos du *Soleil Royal*, d'éviter les défauts reconnus dans la décoration du *Royal-Louis*. Cette recommandation même prouve que, quelque regret qu'on eût de voir Puget continuer le placement de ces grandes figures dans lesquelles son génie se complaisait, parce que c'était en effet, des pièces capitales dans la variété et l'expression desquelles le talent du statuaire pouvait se déployer à l'aise, on se résignait cependant à les admettre, tout en s'efforçant d'en diminuer l'embarras matériel.

En travaillant pour les vaisseaux, Puget ne négligeait pas les galères, dont la pompeuse décoration est restée en souvenir dans les ateliers, et dont quelques parties encore existantes font apprécier les richesses et les beautés. Je décrirai, pour spécimen, l'admirable décoration du principal des bâtiments de cette catégorie, la *Réale* que montait l'amiral des mers du Levant.

On est généralement d'accord pour attribuer la magnifique sculpture de la *Réale* à P. Puget ; et en effet, le poétique de

la conception de ce bel ensemble, la hauteur de la pensée, la parfaite harmonie de la composition, la finesse des détails dans l'exécution, tout dans ces admirables pièces proclame le nom du grand artiste, et cependant, un témoin qu'au premier aspect il semble difficile de recuser, reculerait de plusieurs années après la mort de Puget la construction de ce beau bâtiment. Ce témoin, c'est le sieur de Viviers, inspecteur général des galères et de leur construction, qui, dans un manuscrit daté de 1698, parle de six de ces navires dont la fabrication fut ordonnée par Louis XIV. Ces six galères devant être décorées d'une manière allégorique par rapport au nom qu'elles porteraient, de Viviers s'exprime ainsi : « *La Réale*, le soleil par comparaison avec Sa Majesté ; la *Patrone*, la lune par rapport avec M. le duc du Maine ; la *Favorite*, Pallas, par rapport à la personne que S. M. honore le plus de ses bonnes grâces ; la *Reine*. » Aucune indication de sujet n'accompagne ce nom dont l'inspecteur ne daignait pas s'occuper. Les deux autres galères pour compléter les six ne sont point nommées dans la *glosaire nautique* de M. Jal, à qui j'emprunte ces détails.

Sans doute si la construction de ces bâtiments devait être en rapport avec la date du manuscrit, ou que la rédaction du manuscrit eût suivi de près la construction de ces bâtiments, ce ne serait plus Puget, mort depuis quatre ans, qui en aurait inventé les superbes décos ; mais du Viviers n'a écrit probablement, dans sa vieillesse, que ce qui avait été fait à une époque fort antérieure, bien que son manuscrit, dont je ne connais l'existence que par les citations de M. Jal, ne l'ait point indiqué. Les témoignages de l'histoire peuvent être victorieusement invoqués en faveur de l'antériorité de ces constructions. En 1684, Louis XIV tombé dans la grande dévotion, exigeait, nous apprend Dangeau, que le major de sa

maison lui fit connaître ceux de ses gens qui causeraient pendant la célébration de la sainte messe : ce n'est pas certainement à cette époque qu'il aurait donné à une galère le nom de la *Favorite*, par allusion à la personne *qu'il honorait de ses bonnes graces*. Le nom de la *Reine*, était donné à l'une de ces six galères ; or, la reine Marie-Thérèse était morte l'année précédente (1683), on n'aurait donc pas donné à ce bâtiment, concurremment avec celui d'une ancienne maîtresse, la qualité d'une personne dont le type n'existe plus à la Cour. Ce que Louis n'aurait point fait en 1684, bien moins encore l'aurait-il fait quatorze ans plus tard. Le mot *Favorite* ne pouvait pas faire allusion à madame de Maintenon, qui n'a jamais été considérée comme maîtresse et classée comme telle, mais qui fut épouse légitime par mariage morganatique. Pallas nous indique évidemment ici la belle madame de Montespan, déclarée maîtresse en titre en 1670, dans le voyage du roi en Flandre. C'est donc là à peu près l'époque où la construction des six galères dut être entreprise, et où, par la plus basse, la plus honteuse, la plus lâche et la plus insultante des flagorneries, pendant qu'il épuisait toutes les vieilleries de l'Olympe en faveur du roi et de sa concubine l'inspecteur des galères ne trouvait aucun sujet à indiquer pour la décoration de celui de ces bâtiments honoré du titre de la vertueuse Marie Thérèse : la galère *la Reine* est en effet, ainsi que le fait remarquer avec une juste indignation M. Jal, la seule dont le sujet n'est pas indiqué pour sa décoration. Il est à regretter que rien ne nous apprenne comment Puget vengea, dans cette circonstance, la douce, la patiente reine de France de l'outrageant silence de l'impudent courtisan.

L'époque que je me crois bien fondé à assigner à la construction de ces galères est celle où le génie du grand artiste étant dans sa plus grande force, il put développer si admirably

blement, dans la décoration de *la Réale*, le thème, dont on lui avait donné le mot ; je vais essayer de faire prendre une idée de cette magnifique composition dont j'ai le dessin sous les yeux ; mais comme les galères ont cessé d'être en usage depuis bientôt un siècle, je crois devoir, pour faciliter l'intelligence de la description, parler succinctement de la forme de cette qualité de navires.

La galère était, comme chacun sait, un bâtiment très léger sur l'eau, construit surtout pour la rapidité de la marche, et allant également à la rame et à la voile. Cinq ou six forçats maniaient chacune des vingt-cinq à trente rames placées de chaque côté, et la voilure consistait en deux voiles latines, c'est-à-dire, de forme triangulaire. La coque, très effilée à l'avant et à l'arrière, avait de quarante à quarante-quatre mètres de longueur, six de largeur et deux de profondeur. Comme la largeur aurait été insuffisante pour le placement des bancs des rameurs séparés, d'un côté à l'autre, par une sorte de canal nommé *coursie*, pour le passage des surveillants, on augmentait cette largeur au moyen d'un plancher saillant de chaque côté au dessus de l'eau, sur lequel étaient placés les bancs de la chiourme. Ce plancher n'occupait pas toute la longueur de la galère; une certaine étendue à l'avant et à l'arrière en était dépourvue, et c'est à la partie où se terminait cet élargissement du côté de la poupe, qu'était placé l'escalier pour monter à bord. De ce dernier endroit s'élevaient des murailles nommées *alettes*, qui, se relevant par une pente légère, s'étendaient jusqu'au delà du gouvernail, où elles atteignaient une hauteur double de celle de la coque et s'y terminaient carrément. Des cerceaux passant d'une alette à l'autre formaient, dans cette longueur, une voute ou *carosse* sous lequel logeait le commandant : une longue bigue dépassant la longueur des alettes, concourait

à soutenir la couverture en toile formant tente au dessus du carosse : c'est toute cette partie du bâtimenit depuis l'échelle jusqu'à l'extrémité des allettes et de la bigue, qui recevait, extérieurement, les ornements de la sculpture; c'est là que le génie de Puget sut écrire avec son ciseau, à la louange de Louis XIV comparé au soleil, un magnifique poème.

D'abord, à l'extrémité arrondie de la poupe, deux tritons sonnaient de la conque pour annoncer aux divinités marines le lever de l'astre radieux de qui tout reçoit la vie dans la nature. Des épaules de ces figures d'environ huit pieds de proportion, sortaient des ailes en forme de nageoires, et leur corps se terminait en deux extrémités de dauphins se contournant très artistement sur elles mêmes. Ces tritons portaient en écharpe une guirlande toute composée des diverses espèces de coquillages de mer. Tout leur corps participait à l'effort de leurs poumons pour tirer les sons rauques de leur cornet. Rien de beau comme la souplesse de ces torses, la musculosité de toutes leurs parties, l'expression de leurs traits, sur lesquels on voyait, l'attention qu'ils portaient à remplir leur office. D'un nuage qui s'élevait un peu au-dessus, et en avant de la face de ces divinités marines montaient obliquement deux rénommées, dont la riche tunique laissant un sein à nu, descendait à larges plis, en découvrant celle des jambes des déesses qui était la plus rapprochée du navire. Cette robe était serrée au corps par une ceinture dont le bord inférieur, découpé en grands festons timbrés chacun d'une face de soleil, laissait échapper des lemnisques imités de ceux qui terminaient les cuirasses des anciens. Les ailes employées, ces renommées, la tête couronnée de lauriers, tenaient devant leur bouche, de celles de leurs mains qui se trouvait en dehors du navire, une longue trompe pour annoncer la gloire du grand roi, pendant que de l'autre main élevée au-dessus

de la tête , elles montraient une couronne de fleurs et soutenaient en même temps le tableau qui réunissait l'extrémité des deux alettes. L'une des jambes de ces figures était un peu fléchie tandis que l'autre jambe, se roidissant sur les nuages et le pied tendu , annonçait que les demi-divinités s'élançaient pour prendre leur vol et publier les triomphes du monarque. Le tableau que soulevaient ces renommées , dont les proportions étaient un peu plus fortes que celles des tritons, était une magnifique composition de forme arrondie, dont la plupart des figures étaient de demi-relief et découpées à jour sur le fond. Phœbus tenant de la main gauche une lyre appuyée sur la cuisse, fouette de l'autre main les chevaux de son char lancés au galop et hennissants au dessus du zodiaque , dont le signe apparent est le lion , emblème de la force et de la valeur du grand roi. Au dessus du dieu de la lumière, quatre petits génies ailés étaient et déployent la célèbre devise de Louis , **NEC PLURIBUS IMPAR**. De derrière la tête radieuse de Phœbus part une double guirlande de fleurs qui va se perdre derrière les chevaux , sur le dos desquels une bande d'étoffe, large et pendante, étale des fleurs de lys. En dehors des chevaux, Jupiter à la droite de Phœbus , Junon à sa gauche , mettent leur attention à diriger la marche des coursiers , l'une et l'autre déité entourée de ses attributs respectifs. Neptune sous Junon , Amphitrite sous Jupiter , calment les flots devant le Dieu qui vivifie le monde. Au dessous du signe zodiacal, dans un cartouche placé entre deux génies , on voit la carte de l'Europe dont la France fait comme le centre et domine la Méditerranée.

Deux autres grands tableaux dont la longueur égale cinq fois la hauteur , étaient appliqués aux alettes, et présentaient des sujets accessoires à celui que je viens de décrire ; c'étaient d'un côté le lever , de l'autre le coucher du soleil au milieu

des gracieuses déités qui président aux heures du jour, dont six se montraient sur chacun de ces tableaux, de demi-relief comme le premier, mais non découpés à jour. Des amours, des génies voltigeant autour du char radieux l'accompagnent, répandant sur sa course des fleurs ou cueillant des lauriers. (1) Un quatrième tableau de même nature, mais beaucoup moins grand, était tout-à-fait à la poupe, à l'endroit où la tête du gouvernail s'écartait de l'étambot. Ce dernier bas-relief où plutôt ce dernier chant de l'épopée, encadré sur les côtés par des thermes ailés, offrait un sujet que la position du gouvernail dans le dessin de ce modèle empêche de préciser, mais que des rayons solaires font reconnaître comme se rattachant à l'ensemble de l'allégorie. Le gouvernail, dont les côtés étaient ornés de rinceaux serpentant jusqu'à la flottaison, avait sa tête surmontée d'une couronne royale posée sur un carreau, pendant que les ornements de sa barre faisaient de celle-ci un thyrse légèrement courbé. Au dessus du carrosse, en avant du grand fanal de poupe dont le dessus formait une couronne royale, se dressait une statue de femme vêtue à la romaine, la couronne sur la tête, la face tournée vers la proue, tenant de la main droite élevée à la hauteur de la tête une grande clé, et de la gauche pressant sur sa poitrine un objet que son exiguité sur le dessin ne permet pas de reconnaître. Je ne comprends pas le sens allégorique de cette figure (2). Enfin, à l'extrémité de la bigue servant à soutenir la tente au dessus du carrosse, une renommée sonnant de la

(1) Ces pièces se trouvent aujourd'hui au musée naval du Louvre.

(2) Serait-ce la France proclamant la liberté des mers dont elle montre la clef ?

trompette, accompagnée d'un petit amour, montrait l'écu de France qu'un génie couronnait de lauriers. Je passe sous silence les accessoires de cette magnifique décoration, les ornements divers couvrant toute la partie des alettes que laissaient libre les grands bas-reliefs, les double L couronnés, les belles arabesques largement traitées, les gracieuses consoles renversées, avec figures, terminant les alettes, et les rattachant artistement au plat-bord du navire, pièces qui, elle seules, exigeaient une description spéciale par la richesse de leurs détails, le parapet à compartiments qui couvrait les rameurs le long des côtés élargis de la galère, compartiments dont chacun était timbré d'une lyre, d'un L couronné ou d'une couronne de laurier, les grandes fleurs-dé-lys semées en trois rangées sur toute l'œuvre-morte, une multitude de petits détails sculptés répandus de toute part, et dorés comme les figures, comme les bas-reliefs, comme généralement tout ce qui concourrait à la décoration de ce bâtiment et en faisait le monument le plus admirable, le plus resplendissant, le plus riche de travail qu'on eût vu jusqu'alors.

Dans la composition des allégories sur les sujets soumis à son génie si inventif, Puget ne négligeait point les devises : c'était encore un moyen ingénieux de faire allusion au monarque dont son ciseau chantait la haute renommée. Avant 1793, l'atelier de sculpture du port de Toulon possédait encore un assez grand nombre de ces devises provenant des six galères décorées par lui. Plusieurs en ont disparu depuis ; il n'en subsiste plus qu'un petit nombre placées aujourd'hui dans le musée naval du port, et dont voici le texte avec le sujet :

1<sup>o</sup> La France et deux génies : *Jovis. Meruit. Virtude. Favorem.*

2° Mars enchaînant à son char les nations vaincues : *Unius Est. Martis. Gentes. Refrenare. Superbas.*

3° L'aréopage présidé par Thémis : *Quam. Meruit. Virtute. Favorem. Largitur. Themidi.*

4° Les muses sous la présidence de Minerve : *Quam. Meruit. Virtute. Favorem. Largitur. Musis.* Ces deux derniers bas-reliefs appartenaient à la galère la *Favorite*.

5° Louis XIV à la tête de ses guerriers vêtus à la romaine, reçoit la soumission d'une contrée sous la figure d'une femme portant sur la tête une couronne : *Ovantum. Est. Hoc. Regnum. Quod. Regibus. Imperat.*

6° Le pendant de ce bas-relief, à l'alette du côté opposé de la même galère, montre une porte de ville fermée ; le roi s'en approche donnant des ordres aux personnages qui le suivent. De la devise qui accompagnait ce sujet il ne reste que les deux mots : *Pace. Ligare.*

7° Les quatre parties du monde accourent présenter leurs produits à la France assise sur un promontoire, posant une main sur l'écu royal et tenant de l'autre un faisceau d'armes. Sur ce tableau de demi-relief et l'un des plus beaux, chacune des quatre régions du globe est indiquée par ses attributs. A l'extrême gauche, Mercure, le caducée à la main, descend sur un beau vaisseau dont les flancs sont couverts de figures allégoriques ; des tritons sonnent de la conque autour de ce navire, pendant que l'Europe, à la tête des autres parties du monde, remercie la France de la protection qu'elle accorde au commerce dans le monde entier : *Quæ. Regio. In. Terris. Nostris. Non. Clara. Traditur.*

8° Mars, foulé aux pieds la discorde abattue qu'il va frapper

per de son cimenterre. Ce tableau, dont la figure principale est de grandeur presque demi nature, et dont plusieurs parties sont découpées à jour sur le fond, était le grand bas-relief de poupe de la galère dont les tableaux 6 et 7 décoraient les alettes. La devise manque.

Différents médaillons provenant pareillement de la décoration des mêmes six galères portent des devises, telles que celles-ci : Le soleil vivifiant de ses rayons trois branches de lis : *Aspiciente. Viresco.*

Le soleil au haut, une boussole et des ballots de marchandise au bas : *Nos. Dirigit. Unus. et cet.* (1)

C'est à partir de 1679 que Puget cessa d'être attaché aux travaux de la marine. Une lettre de l'intendant du port montre que cette retraite ne fut ni volontaire ni prévue. En apprenant qu'il n'était plus porté sur les états des salariés entretenus, Puget réclame le payement des ouvrages, qu'il a exécutés en dehors de son service, depuis le moment où il a été rayé des contrôles jusqu'à celui où sa réforme lui a été notifiée, ce qui n'eût lieu que dans le courant du mois de mars. Voici cette pièce :

« — Il y a déjà longtemps, Monseigneur, que le sieur  
 « Puget, maître sculpteur, *ci-devant entretenu à l'arsenal*,  
 « me demande son remboursement pour une dépense sur

(1) Cinq paires de grandes figures de la même époque existent encore au musée naval du port; ce sont : deux sauvages la massue levée, deux guerriers romains, deux atlas recouverts d'une peau de lion, deux licteurs. Ces figures proviennent de la décoration des vaisseaux.

« laquelle il m'a donné un mémoire que vous trouverez ci-  
 « joint. J'ai toujours refusé de luy faire payer jusques à  
 « présent, tant parce que je n'ay point de fonds pour ces  
 « sortes de despenses, que par ce que la plus grande partie  
 « d'icelles ont esté faites du vivant de M. Matarel. Cependant,  
 « comme il a exigé de moy que je prisse au moins la liberté  
 « de vous en escrire, j'ay cru que je ne pouvois pas lui re-  
 « fuser ceste justice, et j'espère que vous ne le trouverez  
 « pas mauvais ; ainsi, Monseigneur, j'attends les ordres qu'il  
 « vous plaira me donner sur ce sujet.

« J'ay de plus à vous supplier très humblement, Monsei-  
 « gneur, de me faire scavoir à quel prix je pourroy luy payer  
 « les desseins des différents battiments de mer qu'il a fait sur  
 « du velin conformément à l'ordre que vous m'avez donné ;  
 « comme cet ordre porte de les faire faire par celuy qui avoit  
 « fait les autres que j'ay déjà eu l'honneur de vous envoyer,  
 « et qu'il en a fait une partie et le sieur de La Rose (1) une  
 « autre, j'ay cru que j'en devois user de mesme pour ceux cy.  
 « Le sieur de La Rose n'a rien à demander des siens *parce*  
 « *qu'il est entretenu*, mais le sieur Puget, *qui n'est plus sur*  
 « *l'estat*, demande cent cinquante livres piece de ceux qu'il a  
 « fait. Je suis persuadé qu'il serait content de cent livres,  
 « mais je ne scay pas si vous trouverez bon que je les luy  
 « donne, et je n'ose rien faire sur ces sortes de despenses  
 « extraordinaires que vous ne l'approuviez. Vous pourrez,  
 « Monseigneur, juger de leur valeur par ceux que vous avez  
 « déjà de sa main. Le sieur de La Rose et luy en ont présen-  
 « tement chacun six de faits que je feroi partir incessam-

(1) Maître peintre de la marine au port de Toulon.

« ment. Je ne puis point les envoyer par la poste parce qu'ils se conserveront assurément beaucoup mieux collés sur les mesmes planches où ils ont été dessinés, vu que de cette maniere le velin reste toujours tendu; et si vostre dessein est de les mettre dans des cadres ils s'y trouveront tout disposés. »

A cette lettre était joint le mémoire suivant :

« Estat de là despende faite par le sieur Puget au travail des marbres qu'il a fait pour le Roy. »

*Apostilles de l'Intendant.* »

« Veu le contrat et les quitances par lesquelles il paroît que c'est le S<sup>r</sup> Puget qui a payé ledit arrentement, et le lieu fut choisi du consentement de M. Matarel. » (1)

« C'est de quoy les officiers qui estoient en ce temps là à l'arsenal n'ont pas connoissance.

Premièrement.

Pour sept années d'arrentement du lieu où ont été travaillés les marbres, suivant le contrat qui m'a été passé et les receus qu'il a montrez à M. Arnoul, à raison de soixante livres par chascune année. 462 livres

« Payé à vingt hommes qui ont travaillé pendant six jours à dresser les marbres sur chevalets pour les travailler, à raison de dix-sols par jour à chascun homme, montant à . . . . . 60

(1) On voit par le placet que Puget présenta au Roi en 1692, que tous ces frais furent laissés à sa charge.

« Il y a apparence que M. Matarel n'a pas jugé à propos d'allouer cet article.

« Les officiers de l'arsenal n'ont point connaissance de ceste estime.

« Il fut averti sitot que l'on eut l'estat.

« Il a fallu tirer ces marbres de l'endroit où ils estoient pour ne pas payer le loyer de la maison que le S<sup>r</sup> Puget avoit prise du temps de M. Matarel.

« Pour les outils qui se sont consommés pendant lesdits ouvrages. . . . . 100

« Payé pour l'estimation qui a été faite par experts des desgats qu'ont essuyé lesdits marbres. . . . . 53

Somme totale 657 l.

« Sur quoi il faut desduire trois années que ledit Puget a sous arrenté ledit lieu, pendant qu'il n'a point travaillé, à raison de 30 livres par chascune année. . . . . 90

« Partant reste deu audit sieur Puget. . . . . 585 l.

« Ledit sieur Puget n'ayant point été averti qu'il auroit été obmis sur l'estat du Roy, a travaillé pendant deux mois et demy tant aux figures des marbres qu'aux modèles des galeryes des vaisseaux qu'on lui avoit ordonné de faire, dont il n'a reçu aucun payement.

« Du despuis il a été occupé pendant quarante-huit jours à faire conduire les marbres dans l'arsenal et à placer le Milon sur son pied d'estal

« Ces marbres consistent en un bas-relief qui n'est que desgrossy, en une figure de Milon que j'avois quelque dessein de mettre sur la flûte qui est allée à Civita-Vesiha (Civita-Vechia); mais je n'ay pas osé le faire sans ordre, outre que le S<sup>r</sup> Puget n'en estoit pas d'accord, veu qn'elle n'estoit pas entièrement finie et qu'il y en avoit une partie qui n'est encore que *bretée*. (1)

dans le jardin de la maison royale. »

Signé: PUGET.

« A Toulon, le 21 avril 1679. » Signé ARNOUL.

Il résulte de cette lettre, que Puget cessa d'être porté sur les états des employés de la marine à partir de 1679, et que, indépendamment des travaux de l'atelier, le ministre l'avait occupé à dessiner divers modèles de décoration de vaisseaux, ce qui a tant multiplié le nombre de ces dessins dans les cabinets d'amateurs; il en résulte aussi que tout ce que, en ce

(1) Le mot *breté* n'existe pas que je sache dans la langue des artistes; c'est apparemment un mot emprunté à un idiome d'atelier d'Italie; *breté* ou *bruté*? c'est-à-dire dégrossi à peine, resté à brut *bruto*.

La flûte sur laquelle Arnoul avait eu l'intention d'embarquer la statue de Milon, allait charger à Civita-Vechia des productions de Bernin pour les transporter au Havre. Une lettre de Puget, du 4 août 1684, nous apprend que l'*Andromède* fut embarquée de la même manière, sur un bâtiment qui allait à Civita-Vechia chercher, pour la porter au Havre, la statue du roi faite aussi par le Bernin.

genre, on donne comme de lui n'est pas de sa main, que le maître peintre du port de Toulon, de La Rose, avait été chargé d'en faire une partie, mais la différence est si grande entre les dessins de l'un et de l'autre, que l'amateur ne peut pas s'y méprendre. Le célèbre amiral Duquesne avait lui-même fait exécuter par Puget certains modèles de décoration de vaisseaux d'après ses propres idées : c'est ce que nous apprend encore le passage d'une lettre du 3 janvier 1681, écrite à Colbert par M. de Vauvré, successeur de M. Arnoul à l'intendance. « Le sieur Puget a travaillé quatre mois par son ordre (de Duquesne) aux desseins de sculpture dont il vous prie de luy donner son payement. Il a fait de très-beaux desseins, mais comme il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait suivant les proportions de M. Duquesne, il n'a pas esté d'avis de vous les porter. »

Vauvré parle encore de ces mêmes dessins dans une lettre du 24 du même mois. « Les desseins que le sieur Puget a fait par ordre de M. Duquesne sont des desseins de vaisseaux pour servir à des vaisseaux du premier rang, que j'ai gardés parce qu'il y a quelque chose contre les proportions de M. Duquesne, ce qui l'a obligé de me dire de ne pas les envoyer, et que je n'ay point envoyez parceque vous connoissez, Monseigneur, la capacité du sieur Puget que M. Duquesne a occupé pendant quatre mois pour ces desseins et dont il demande le payement. »

Nous venons de voir que Puget fut écarté brusquement du service de la marine pour une cause qui n'est pas indiquée, mais dont le point de départ semblerait être la suppression absolue, depuis si longtemps réclamée par les marins, des grandes figures dans la décoration des vaisseaux, circonstance qui aurait pu blesser l'amour-propre de l'artiste, envenimée

qu'elle aurait pu l'être par des amis enthousiastes comme il s'en trouve toujours auprès des hommes d'une supériorité marquée, et qui lui auraient montré cette réforme comme l'effet d'une jalousie d'artiste prévalant contre lui auprès du ministre. Soit qu'il ait cédé alors de lui-même à un mouvement d'humeur qui ait mécontenté Colbert, soit par tout autre motif resté inconnu, toujours est-il qu'il perdit son poste dès ce moment. La manière dont le père Bougerel parle de cette affaire tend à confirmer l'opinion que j'émets.

« Ceux, dit-il, qui connaissaient tout son mérite (de Puget) supportaient impatiemment qu'il perdît son temps à Toulon à faire des desseins pour des galeries de vaisseaux et autres ouvrages semblables, et qu'il privât la France de ces superbes ouvrages de sculpture en marbre qui feront vivre sa mémoire jusques à la plus reculée postérité. Il s'en dégouta lui-même. Ce qui y contribua le plus, furent *l'envie et la jalousie de ceux qui le traversèrent dans toutes les occasions.* » Ainsi, suivant cet écrivain, ce serait Puget qui aurait renoncé à son poste bien volontairement et sans regret : il était dans l'erreur. Puget regretta la perte de sa position, et il chercha à y rentrer (1) : C'est ce que Vauvré fait connaître à Colbert dans sa lettre du 24 janvier. « Le sieur Puget, lui écrivait-il, « souhaiteroit assez revenir dans le service comme il y éstoit « cy devant. » Quelle main lui en ferma la porte ? Colbert

(1) Puget avait placé quelques fonds sur l'hôtel-de-ville de Toulon, ce qui constituait pour lui une pension de rente de 45 francs payable le 3 août de chaque année. L'acte est du 3 août 1672, passé par devant les consuls, à raison de quatre et demi pour cent. *Archives communales. reg. D. 11. f° 262.* Ce placement prouve qu'il n'était pas dans l'intention alors de quitter cette ville.

servait-il en cela des passions rivales ? c'est ce qu'il est assez naturel de penser.

Le 8 mars, Vauvré écrivait encore d'Arles à Colbert :

« On pourroit espargner, en le faisant venir ici la dépense  
« du maistre sculpteur que le roy y entretient, donner au  
« sieur Puget les appoinements qu'il avoit autrefois, et  
« comme il y a peu de travail pour les vaisseaux, le faire tra-  
« vailler à des statues et autres ouvrages pour le roy, n'y  
« AYANT RIEN, PRÉSENTEMENT DE MEILLEUR A ROME QUE LEDIT  
« SIEUR PUGET. Il auroit peine à quitter Marseille, mais je  
« crois que je l'y pourrois engager. »

Cette lettre, qui témoignait si bien de la haute estime que l'intendant de Vauvré avait pour le grand artiste, n'eut aucun résultat. L'exclusion de Puget du service de la marine devint irrévocable.

Repoussé par le ministre du roi, Puget songea à repartir pour Gênes, où, comme on l'a vu plus haut, son mérite mieux apprécié faisait vivement désirer son retour. Vauvré intervint encore et conserva à la France l'homme éminent que le ministre méconnaissait, et le patriotisme de l'artiste sacrifia à l'homme qui dirigeait les affaires de son pays, les avantages qui lui étaient assurés par ce que Gênes renfermait d'illustre et de puissant. Vauvré, qui ne se décourageait pas, revenant à la charge le 28 mars, écrivait encore à Colbert : « J'ai vu  
« le sieur Puget à Marseille qui se disposait à aller à Gênes  
« conduire la statue d'une Vierge de marbre qu'il a faite, qui  
« est des plus belles choses et des mieux faites qui se puissent  
« voir. Il en a eu mil escus quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup  
« près de la grandeur de celle de Milon. *Il me fit voir plus*  
« *sieurs lettres par lesquelles on l'invite d'aller travailler à*

« *Gênes.* Cependant je l'ai fait resoudre àachever le Milon, « qu'il ne peut pas finir à moins de mil escus. *C'est présentement un homme rare,* et je crois qu'il seroit avantageux de « le retenir ici avec de bons appointements, et les lui faire gai- « gner en lui faisant faire des ouvrages pour le roy.» Cette nou- velle demande de réintégration n'eut pas plus de succès que les précédentes : Colbert, ce *vir marmoreus* de Guy-Batru, ne voulait plus de lui, et toute l'insistance du généreux intendant ne put ébranler le *protecteur des grandes célébrités*, le faire revenir sur sa détermination. Cette noble et persévé- rante instance en témoignant du haut cas que Vauvré faisait de l'éminent artiste et du désir qu'il avait que le gouverne- ment le retint en France en se l'attachant de nouveau, prouve aussi le peu de sympathie que Puget trouvait à la Cour et la déplorable influence qu'exercaient sur le ministre les en- vieux du statuaire marseillais.

Bougerel dit que sur l'avis de Lenôtre et de Vauvré Colbert fit donner à Puget l'ordre de finir le Milon. Nous ne savons pas ce qu'a pu faire le célèbre auteur du jardin des Tuilleries ; quant à Vauvré nous venons de voir combien il mettait de zèle à conserver à la France l'artiste que l'Italie lui enviait. Nous pouvons ajouter que si la France possède le Milon, c'est encore à cet intendant qu'elle en est redevable, puisque c'est lui qui détermina Puget à en reprendre le travail.

Bougerel attribue à Puget l'introduction des grues dans les travaux de la marine. Ce n'est plus ici une erreur ; c'est une ineptie. Peut-il tomber sous les sens qu'au dix-septième siècle un instrument connu depuis l'antiquité ne fut pas em- ployé dans un port militaire, où rien, en fait des grands tra- vaux, ne peut se faire sans l'aide de ce puissant auxiliaire ! Ce que Puget aurait inventé selon d'autres écrivains, ce qu'il pourrait avoir fait exécuter peut-être, c'est la grande et belle

machine à mâter les vaisseaux ; grue très remarquable par sa hauteur , qui avec de biens moindres dimensions , placée au paravant peut-être sur un vieux vaisseau comme dans les autres grands ports, se dresse à Toulon sur le quai même du môle, portant sa tête et ses mousfles à une hauteur de près de quarante-trois mètres , et qui reposant aujourd'hui sur trois pieds, afin de pouvoir plus facilement remplacer les pièces qui auraient besoin d'être renouvelées , ne portait anciennement que sur deux pieds, ce qui la faisait paraître plus svelte et plus légère. L'énorme poids des bas mâts des vaisseaux , soulevé de nos jours par quatre cabestans d'une grande force , l'était alors par deux grandes roues dans lesquelles marchaient plusieurs couples de forçats pour les faire tourner.

Bougerel , dans ce qu'il dit des inventions de Puget en matière de mécanique , montre qu'il n'avait pas la moindre connaissance de ce dont il parle. « Il inventa encore, dit-il, une machine pour tirer les bois des bassins que deux hommes gouvernent , au lieu qu'auparavant il en fallait dix ; elle sert à débarquer les canons , particulièrement à mettre les ancre à terre , à démâter et carener les vaisseaux.» Ici, Bougerel confond ensemble les pontons , les fosses , les daviers et les grues.

Les travaux de Puget comme architecte, sont généralement peu connus , et la tradition lui attribue des constructions aux-quelles il est resté probablement fort étranger. A Toulon on n'a de lui que deux maisons , dont l'une ne se distingue que par le fronton cintré de sa porte , sur lequel le ciseau de l'artiste a sculpté deux beaux linceaux grimpant et aiguisant leurs dents sur le bord de la platebande , morceaux vraiment très remarquables , (1) et dont le tympan est timbré de deux

(1) Puget avait si bien compris la beauté de ces jeunes lions ,

enfants soutenant un écusson ; la seconde maison, présentant une sorte d'originalité architecturale, avait au plafond de son salon un tableau des Parques, lequel jouissait d'une grande réputation, et dans lequel on admirait des beautés qu'on n'est pas habitué à rencontrer sous le pinceau de cet artiste. (1)

À la demande de l'édilité de Marseille Puget avait dressé, pour l'embellissement de sa ville natale, des plans qui, exécutés, auraient fait de cette ville l'une des plus belles de l'Europe. Dans une lettre du 26 février 1669, l'intendant d'Insreville mandait à Colbert que cet artiste s'était rendu à Marseille, emportant « un dessin merveilleux pour ce qui est à faire à l'augmentation de la ville, qu'ils ont projeté de faire et à quoi « ils doivent travailler au premier jour.» Bougerel parle des misérables tracasseries d'intérêt privé qui arrêtèrent l'exécution de ces vastes projets. D'après ses plans, la ville aurait été traversée depuis la porte d'Aix jusqu'à la porte de Rome (aujourd'hui place Castellanne) par une rue ou cours dont le spé-

qu'il les reproduisit sur un grand dessin représentant Ulysse qui découvre Achille parmi les femmes de Lycomédon. Dans ce dessin les linceaux sont placés de la même manière et dans la même attitude, au-dessus d'un fronton couronnant une fenêtre du riche appartement où sont réunies ces femmes.

(1) Ce beau tableau a péri par incurie à la suite des désastres de Toulon après 1793. Roulé sur un cylindre de bois d'épaisseur inégale (une vergue) et montré à quiconque voulait le voir, toute la peinture se détacha par écailles, sans que celui qui le montrait ainsi pensât à s'arrêter en voyant ce déplorable résultat de son empressement. Un arrêté des représentants du peuple qui ordonnait la recherche de tous les monuments des beaux-arts existant à Toulon,

cimen existe dans ce qui constitue la place St-Louis en retour sur la Canebière. Une vaste place, qualifiée de place Royale, aurait été décorée dans son centre de la célèbre statue équestre de Louis XIV, dont l'exécution parut trop chère au conseil municipal, que Mansard voulut faire sculpter ensuite par Clerion, et que de nouvelles difficultés avec cet artiste empêchèrent définitivement d'entreprendre. Ce que Marseille possède encore de Puget, ou du moins qu'on lui attribue avec quelque apparence de fondement, c'est le hangard de la poissonnerie, près l'église de St-Martin, et qui porte son nom.

De tous les projets architectoniques de Puget, le plus considérable était, sans contredit, celui de l'agrandissement du port militaire de Toulon, projet que Bougerel ne fait que mentionner et sur lequel, d'après les très vagues renseignements qu'il avait pu puiser dans la rumeur populaire, il a mêlé de graves erreurs à une inculpation calomnieuse contre un homme qui loin d'être hostile à Puget, s'était montré au contraire très empressé à le servir, l'intendant maritime Matarel.

Après avoir parlé avec tout l'éloge qu'il mérite du talent de Puget en matière d'architecture, Bougerel ajoutait. « Son mérite faisait tout son crime. S'il en avait eu moins il aurait eu moins d'envieux. Voilà l'unique raison qui l'a empêché de donner bien des ouvrages d'architecture en France; ce qui parut très visiblement aux dessins de l'arsenal de Toulon que

pour les sauver de la destruction, en 1794, l'avait fait enlever du plafond, après l'expulsion des Anglais et la rentrée des républicains dans Toulon. Cette maison, dont quelques biographes ont attribué la propriété à Puget lui-même, avait été bâtie pour une famille de négociants nommés Audibert. Puget n'était point alors en position d'avoir une maison à lui.

son petit-fils conserve encore aujourd'hui. Il aurait été à souhaiter pour la gloire du roi qu'on les eût exécutés; mais la jalousie de M. Matarel, intendant de Toulon, qui voulait en avoir tout l'honneur, et les envieux de Puget empêchèrent qu'ils ne fussent entièrement suivis. Les dessins de Puget avaient été approuvés par Messieurs d'Arnoul, intendant des galères, de Beringhem, de Mgr le duc de Vendôme et même de la Cour. Il avait commencé par la salle d'armes, qu'on fit ensuite servir pour les étuves. Quoique M. Colbert eût ordonné qu'on la conservât comme un excellent morceau d'architecture, on n'en fit rien. Ceux qui lui furent préférés, avant que de finir leur ouvrage y mirent le feu, parce que cette pièce seule aurait effacé tout ce qu'ils avaient fait. »

Une lettre écrite le 17 septembre 1669 à Colbert par d'Infreville, alors intendant au port de Toulon, nous fait connaître celui qui fut, non pas l'envieux mais l'adversaire de Puget, dans le fait de la construction du nouvel arsenal. Ce prétendu envieux n'était autre que le prédecesseur de Vauban, le chevalier de Clairville, commissaire général des fortifications, l'ingénieur le plus renommé de son temps, envoyé à Toulon pour cette grande opération de l'agrandissement de la ville et l'établissement d'un nouvel arsenal. Le 20 du même mois de septembre d'Infreville écrivait à Colbert, en parlant du bâtiment des étuves. « Cet ouvrage, qui est beau et magnifique ne luy plaist pas» (au chevalier de Clairville) « parce qu'il a esté « conduit par le Puget. Il ne le veut point admettre en conférence, quoy qu'il luy ait esté proposé par M. le premier président (d'Oppède), qui a bien jugé que ce n'estoit point un « homme à rejeter. Il est excellent architecte, outre les autres « arts où il excelle, et c'est ce qui le fait rejeter par ledit sieur « chevalier de Clairville.» Ainsi voilà celui qui est signalé comme l'opposé du grand artiste par l'intendant lui-même,

dans l'importante création du nouvel arsenal maritime de Toulon.

A la distance où nous sommes aujourd'hui de l'accomplissement des faits, rendant à Puget toute la justice que réclame si légitimement l'éminence de son talent, mais ne pouvant plus être soumis à l'influence des passions contemporaines ni partager l'aveugle engouement qui le faisait considérer comme devant l'emporter forcément sur les hommes spéciaux dans tout ce qu'il se proposait, on peut soumettre à une critique réfléchie et impartiale la conduite du ministre dans cette affaire des travaux d'agrandissement ou plutôt de renouvellement complet de l'arsenal maritime de Toulon. A qui Colbert devait-il donner la préférence, accorder le plus de confiance pour les projets qui lui étaient soumis dans une question d'intérêt aussi majeur? La raison ne dit-elle pas que c'est à l'ingénieur expérimenté, à celui qui s'était familiarisé par des études toutes spéciales et par une longue pratique, avec les grandes constructions de cette nature. Puget aurait donné sans doute, plus de splendeur, plus d'élégance aux édifices à construire; il aurait fait de chacun d'eux un monument remarquable au point de vue de l'art, mais ce n'était là que l'accessoire; et quant au principal : la combinaison et la disposition de la foule d'établissements indispensables pour rendre plus faciles et plus actives la construction des bâtiments de guerre et leur armement, la fabrication des mâts et des voiles, la coupe et la garniture des cordages, la répartition méthodique de tant d'ateliers où doivent s'élaborer les innombrables objets d'artillerie et d'armurerie, de serrurerie, de menuiserie, de ferblanterie, d'avironnerie et cetera, de tant de bureaux, de tant de magasins pour la fabrication, la conservation, la surveillance de cet énorme matériel, de ces approvisionnements immenses de toute nature d'objets qui concourent à un

ensemble aussi prodigieux, aussi compliqué que celui d'un arsenal naval, on doit penser que, sans faire tort aux connaissances et à l'incontestable capacité de Puget, le chef des ingénieurs militaires de la France devait être mieux en position que lui d'atteindre le but. Sans aucun doute l'artiste aurait produit, dans ce qui était édifices, *d'excellents morceaux d'architecture*, comme dit Bougerel; mais pour un arsenal, ce n'est pas la richesse architectonique dont on avait à se préoccuper.

Il paraît que lorsqu'il fut question d'augmenter le tout petit arsenal primitif dont l'établissement remontait à l'agrandissement de Toulon sous Henry IV, Colbert cédant aux sollicitations des grands personnages qui, en Provence, portaient un vif et sincère intérêt à Puget, avait autorisé cet artiste, à présenter des plans concurremment avec le chevalier de Clairville, et c'est là ce qui avait pu blesser cet officier.

Le 12 novembre 1669, le fils de d'Infreville écrivait à Colbert. « J'envoie aujourd'hui, par l'ordre de mon père, à « M. le premier président (d'Oppède) le plan de l'agrandissement de l'arsenal, suivant, qu'il a bien voulu se charger de « vous l'envoyer lui même. Il est dessiné par le sieur Puget « et il a donné son approbation avec M. Arnoul et mon père, « et ont signé tous trois au bas dudit plan leur avis commun. » Voilà quels furent les signataires réels de l'approbation donnée aux plans dressés par Puget, les trois intendants: d'Infreville, intendant au port de Toulon, Arnoul, intendant des galères à Marseille, et d'Oppéde, premier président du parlement de Provence et intendant de la province, qui, en cette dernière qualité, était appelé comme les deux autres à donner son avis, parce que la province devait courir à la dépense.

Le 13 janvier 1670, Matarel avait écrit à Colbert :

« Le S<sup>r</sup> Puget a enfin achevé ses plans et je crois, Monseigneur, que je pourrai vous les envoyer par ce courrier, u'attendant pour cela qu'à les faire voir à M. le marquis de Seignelay. Celui qui engage à moins de dépense me semble plus convenable. Mais il pourroit encore, en lui donnant plus de largeur, lui donner aussi plus de commodité sans que le travail et la dépense fussent beaucoup plus grande. Comme vous avez sur cela des idées très parfaites, il vous sera aisé, Monseigneur, de réformer en ces plans ce qu'il y aura à redire. — »

« Il ( M. de Seignelay ) n'a pu encore observer assez particulièrement les divers plans qu'a dressés le sieur Puget; ainsi on ne pourra, Monseigneur, vous les adresser que par le premier ordinaire. »

Ces plans furent envoyés, et le ministre les mit à l'écart. Vauban, qui avait remplacé Clairville, acheva l'œuvre de celui-ci et l'arsenal actuel fut créé.

On pourrait juger du mérite relatif du chevalier de Clairville et de Puget, quant aux constructions inhérentes au nouvel arsenal, si l'édifice dont Puget était l'auteur existait encore; mais il a disparu. Adéfaut de cette construction, il nous reste le bâtiment que Clairville avait élevé lui-même, celui de la corderie, commencé en 1668, l'année même où Puget revenait en France, et terminé en 1678, année de la mort de cet ingénieur. Si Puget en avait été chargé, il aurait sans doute élevé un monument décoré de frontons et riche des allégories qu'il aurait placées dans les tympans, Clairville se borna au nécessaire; il construisit un bâtiment

d'une sévérité imposante, composé de soixante-dix arcades triples, c'est-à-dire, formant trois nefs parallèles qui se répètent à l'étage supérieur, et terminé à chaque extrémité par un beau pavillon, bâtiment qui coûta bien moins que n'aurait coûté, dans ces mêmes conditions, une construction de Puget qui n'aurait pas manqué d'en faire un édifice *beau et magnifique*, comme dit d'Infreville, en parlant de celui dont la direction lui avait été confiée, et la considération de la dépense était bien quelque chose aux yeux de Colbert qui s'efforçait d'introduire l'économie dans les grandes constructions de l'État.

Bougerel dit que l'édifice élevé par Puget était destiné à une salle d'armes, mais qu'on le fit servir pour les étuves de la corderie : c'est en effet sous ce dernier titre que l'intendant en parle; mais qu'est devenu cet édifice ? Suivant le même écrivain ce bâtiment aurait été anéanti par un incendie allumé par les envieux du grand artiste.

Que le chevalier de Clairville, froissé par la concurrence qu'était autorisé à lui faire dans ses propres attributions l'artiste protégé par les hauts personnages de la localité, en ait manifesté du mécontentement, on le comprend sans peine ; que dans ces mêmes sentiments il ait refusé d'admettre dans une conférence qui se tenait entre chefs de service, celui que sa fierté blessée lui montrait comme un intrus voulant aller sur ses brisées, on le comprend encore ; mais qu'un homme aussi éminent par sa position eût voulu détruire par le feu l'œuvre de ce rival, c'est ce qu'on ne pourraît jamais admettre. L'écrivain oratorien déclare que cet édifice fut détruit par le feu, et nous savons qu'en effet un grand incendie survenu en 1677, lequel commença par les étuves, anéantit avec ces étuves plusieurs maisons de la ville au voisinage des quelles il se trouvait : je puiserai dans un document authentique

des archives de la ville de Toulon ce qui se rapporte à ce sinistre.

« L'an mil six cent soixante-dix-neuf et le trentiesme jour du mois de may avant midy. Comme soit que en l'année mil six cent soixante-dix-sept et le vingt-deuxiesme du mois d'avril le feu s'estant pris dans les estuves de l'arsenal de Sa Majesté par la mauvaise conduite du directeur desdictes estuves , le goudron ayant versé par terre sur des matières combustibles et subceptibles du feu , comme chanvres, voiles, cordages et autres choses subceptibles du feu , il auroit causé une incendie dans ledict parq , si grande qu'il auroit donné lieu au seigneur intendant de la marine pour éviter que le feu ne fist un plus grand progrès , de faire desmolir avec quelques barils de poudre quelques maisons voisines et joignantes lesdictes estuves pour esteindre ledict feu et empescher qu'il ne fist un plus grand effaict , heu esgard à la proximité du magasin à poudre quy est enfermé dans ledict parq , qu'il donnait lieu de craindre un plus grand malheur qui auroit sans doute causé la perte des vaisseaux du Roy qui sont dans le quay et darse et celle de tous les habitants qui auroyent pu estre enveloppés dans un mesme malheur, si Dieu par sa bonté et par les prières des gens de bien n'eut appaisé ledict feu , et presupposant les propriétaires des maisons desmolies ou esbranlées que l'auteur du dommage causé par cette incendie estant cogneu on ne pouvoit avoir aucune action contre la communauté, et que c'estoit contre Sa Majesté que lesdicts propriétaires debvoient se pourveoir puisqu'elle avoit préposé un directeur des estuves qui par son imprudence et mauvaise conduite s'estoit servy d'une estuve fellée et gastée qui avoit renversé le goudron sur le chanvre, voiles, cables et autres

matières combustibles qui auroient causé l'adicté incendie, et cet. » (1)

A une époque dont la date n'est pas connue étaient arrivés à Toulon, pour être transportés à Paris par le Havre, divers blocs de marbre venant de Carrare; Puget alors attaché au port en avait demandé trois, que Colbert lui avait accordés,

(1) Les termes de cette transaction paraissent établir que l'édifice des étuves, par lequel commença l'incendie, devait être dans l'arsenal primitif, puisqu'il était *joignant les maisons* qu'on dut faire sauter en l'air. Les bâtiments du nouvel arsenal se construisant sur un terrain neuf acheté par le Roi, ne pouvaient être voisins d'aucune maison de particuliers, qui n'existaient point encore, l'agrandissement de la ville de ce côté n'ayant eu lieu qu'après le tracé de ce nouvel arsenal et au moyen des terrains restés sans emploi.

Bien que les maisons dont il est question n'eussent été démolies que pour arrêter les progrès du feu, la ville n'en fut pas moins condamnée à les payer aux propriétaires, et c'est pour le règlement de ces indemnités que survint cette transaction. *Reg. D. 13. f° 289.*

Cet incendie étant du mois d'avril 1677 et Puget n'étant revenu à Toulon qu'en août 1678, c'est-à-dire seize mois après ce sinistre, la construction de ces étuves n'avait rien de commun avec les projets d'agrandissement de l'Arsenal. Il est donc probable que cette construction avait eu lieu avant le départ de l'artiste pour Gênes, que c'est sous les auspices de l'amiral de Beaufort qu'elle avait eu lieu, après l'achèvement de la décoration du vaisseau le *Monarque* et avant que cet artiste fut attaché à la marine. Il est probable aussi que c'est en faisant valoir la beauté de cette construction, que les trois intendants avaient demandé que Puget fut admis à présenter ses plans concurremment avec le chevalier de Clairville.

et c'est de deux de ces blocs que l'éminent artiste tira le *Milon* et l'*Andromède*. Ces figures ainsi que le bas-relief de *Diogène* et *Alexandre*, paraissent à plusieurs reprises dans la correspondance de l'intendant de la marine avec le contrôleur des finances. On a vu dans le mémoire présenté par Puget pour obtenir le payement de son travail, que ces pièces avaient été ébauchées dans un local loué tout exprès pour lui servir d'atelier. Quand cet artiste eût été rayé des contrôles de la marine, il abandonna le travail de ces marbres, qui achetés par le gouvernement ne lui appartenaient pas, et auxquels il n'avait travaillé que comme salarié du Roi, sans autre rétribution : Ces marbres furent alors transférés dans l'arsenal et mis en magasin, d'où plus tard on les transporta à Marseille quand Puget eût fait son marché pour l'achèvement de ces pièces. Ce fut *Vauvré* qui négocia avec l'artiste, pour le décider à en reprendre l'œuvre. Dans sa lettre du 24 janvier 1681, dont j'ai déjà cité quelques fragments, *Vauvré*, après avoir fait connaître au ministre le désir qu'avait manifesté Puget de rentrer au service du Roi, ajoutait : « A l'égard des « ouvrages de marbre qu'il avait commencé, ils sont dans « l'arsenal et consistent en une figure de *Milon* que je crois « que vous avez vue, Monseigneur, dans le petit jardin du « parc, et deux bas-reliefs qui sont encaissés dans l'arsenal. » Le huit mars, le même intendant mandait d'Arles à Colbert : « Le sieur Puget m'escrit qu'il ne luy faut pas moins de huit « mille livres pour achever le *Milon* et les deux bas-reliefs de « marbre. » Dix-sept jours après il écrivait encore de Toulon : « J'ai vu à Marseille le sieur Puget sur la demande qu'il m'avait « faite de huit mille livres pour achever la statue de *Milon* « et les deux bas-reliefs. Je n'ai pu le résoudre à les faire à « moins de six milles livres, estant obligé de quitter Marseille « où il a fait nouvellement de très beaux ouvrages et où il en

« a de commencés. (1) » Ainsi pressé par Vauvré, Colbert, sans vouloir consentir à ce que Puget fut réintégré dans son ancien poste, permit à l'intendant de conclure le marché proposé : c'est ce que nous apprenons par ce peu de mots d'une lettre du 5 août de la même année : « j'ai fait scavoir « au sieur Puget l'ordre que vous m'avez donné de passer « avec lui le marché pour l'achèvement de *Milon* et des bas- « reliefs qu'il a commencés. »

Protecteur décidé de l'homme de mérite dont la supériorité blessait l'orgueil des artistes que Colbert prenait pour conseils en matière d'art, Vauvré, à qui la France doit véritablement les trois grands morceaux à l'achèvement desquels Puget avait renoncé, eût encore à combattre pour obtenir le payement des dessins de vaisseaux que le ministre lui avait encore fait faire après sa sortie du service de la marine. « C'est à vous, Monseigneur, écrivait-il le 29 août 1681, à « régler le payement des desseins du sieur Puget dont je n'ai « pas tant considéré le travail que le temps qu'il luy a fait perdre et les voyages qu'il a faits de Marseille icy pour ce « sujet. »

Le 6 mars 1682, le même intendant annonçait au ministre que le *Milon* était sur le point d'être achevé : « Le sieur Puget « m'escrit de Marseille qu'il a fort avancé la statue de marbre de *Milon* et que je puis vous assurer, Monseigneur, qu'il « n'y aura rien de plus beau à Versailles ; mais qu'il serait

(1) Il est fâcheux que Vauvré n'ait pas indiqué la nature des ouvrages que Puget venait de terminer à Marseille et de ceux qu'il venait d'entreprendre.

« d'advis de faire le pied d'estail de marbre en mesme temps,  
« pour qu'elle pust estre placée aussy tost qu'elle seroit arri-  
« vée, et me prie de vous en demander l'ordre. »

Enfin le 6 août suivant, Colbert recevait l'assurance du prochain départ des marbres :

« Je ne manquerai pas de faire passer au Havre par la pre-  
« mière occasion la statue de marbre de Milon que le sieur  
« Puget a achevée ; qui est un très bel ouvrage. Il commence  
« de travailler au bas-relief. Le sieur Puget a déjà touché  
« mil escus et je n'ai pas encore de fonds. »

Dans une lettre du 5 novembre suivant, Vauvré écrit encore :

« La statue de *Milon* est achevée et encaissée ; je ne man-  
« querais pas de l'envoyer au Havre par le premier vaisseau.  
« J'ai déjà donné mil escus à sieur Puget à compte de cette  
« statue dont le marché a été fait à ladite somme, non com-  
« pris le pied d'estail. Il travaille aussi au bas-relief. Vous  
« ordonnerez, s'il vous plaît des fonds à compte de cette  
« dépense. »

La statue partit dans les premiers jours de janvier 1683 ; c'est dans les registres du contrôle de la marine au port de Toulon, que se trouvent les indications suivantes.

« Payé à patron François Renouard la somme de soixante  
« livres pour le port de Marseille à Toulon de huit caisses  
« contenant la figure de marbre (de Milon) et autres ouvra-  
« ges finis par le sieur Puget, pour envoyer au Havre-de-  
« Grâce sur la flûte le *Bien-Chargé*, et de là à partir pour

« les maisons royales de S. M. suivant l'ordonnance et quittance du xiii janvier 1683. »

« Au sieur Puget, fameux sculpteur la somme de deux mil livres pour son payement d'un pied destal de marbre blanc de Carrare contenant cinq pieds et demy de hauteur, six pieds de longueur et quatre pieds et demy de largeur, composé de sept pièces, savoir, l'ame (le dé), la cimaise, la corniche du soubassement et son zoogle composé de quatre pièces pour iceluy servir à une statue de Milon qu'il a fait pour l'une des maisons royales de S. M. suivant l'ordonnance et quittance du xxxi décembre 1682 et xxiii janvier 1683. »

« Audit sieur Puget la somme de trois mil livres pour son payement d'avoir achévé et mis dans sa dernière perfection une statue de marbre figure de Milon appartenant au Roy, qu'il a entièrement finie, conformement à son marché et remis dans l'arsenal de la marine en ce port, pour envoyer à Paris. »

« Payé au sieur Puget, fameux sculpteur la somme de cinq cens livres, outre et par dessus celle de ij<sup>m</sup> ij<sup>e</sup> L<sup>ii</sup> (2250 l.) qu'il a cy devant reçue en 1683, et ce à compte de la perfection du bas-relief qu'il a fait en marbre, représentant Alexandre qui va trouver Diogène, estimé à iij<sup>m</sup> l. suivant l'ordonnance du 17 février, ce xix aoust 1684. »

Ces quatre notes, extraites des états de payement du contrôle du port, nous apprennent donc, premièrement que pendant que la statue de Milon occupait une caisse sept autres caisses étaient remplies des différentes pièces du piédestal; secondement, qu'en juillet 1684 cet artiste avait déjà reçu pour le bas-relief de Diogène la somme de 1500 l. moitié de celle pour laquelle il avait consenti à reprendre ce tra-

vail. La statue arriva à Paris, fut déballée en présence du roi et de la Cour, et sa vue excita une admiration générale. (1)

J'ai contesté à Puget, et non sans raison, la qualité de constructeur de navires; par compensation je pourrais peut-être lui restituer un talent dont personne n'a fait mention parce qu'il ne s'y serait point livré professionnellement, qu'il s'y serait seulement essayé comme pour ne rester étranger à aucun des arts tenant à la sculpture, je veux parler de la ciselure sur métaux.

Un ami des arts de cette ville d'Aix si recommandable par le nombre d'amateurs distingués qu'elle renfermait autrefois, par la richesse des collections que pouvaient montrer aux curieux les cabinets formés par les anciennes familles parlemen-

(1) Lebrun, qui avait assisté à l'ouverture de la caisse, écrivait à Puget.

« Je me suis trouvé à l'ouverture de la caisse de vostre figure de Milon, lorsque le Roy la fit ouvrir et lorsque S. M. me fit l'honneur de m'en demander mon sentiment je tachai de luy faire remarquer les beautés de vostre ouvrage. Je n'ay fait en cela que vous rendre justice : car en vérité, cette figure m'a semblé très belle en toutes ses parties, et travaillée avec un grand art. J'avois eu l'honneur de vous escrire il y a quelque temps. M. Girardon m'avoit promis de vous faire tenir ma lettre; mais je vois qu'il ne s'est pas acquitté de sa promesse. Je vous temoignois l'estime que je faisois de vostre merite et vous demandois part en vostre amitié, faisant plus de cas de l'affection d'une personne de vertu comme vous que de celle des plus qualifiés de nostre cour. »

On sait que la reine Marie Thérèse assistant au déballage ne put s'empêcher de s'écrier, dès qu'elle aperçut la tête : *Ah ! le pauvre homme, comme il souffre !*

taires, M. Alexis de Fontvert, se livrant à des recherches sur les artistes ciseleurs, croyait se rappeler d'avoir vu en Italie des pièces ciselées qu'on attribuait à Pierre Puget. M. de Fontvert signalait en même temps des chenets en fonte de fer, existant à Marseille dans la maison de M. de Pierrefeu, dont la ciselure passait pour être du grand artiste. Par les soins de M. le marquis de Lagoy dont l'obligeant concours m'a été d'un si grand secours pour mes recherches, des questions furent adressées à M. de Pierrefeu, qui, après avoir fait examiner ces chenets par un homme compétent, a fait les réponses que je transcris ici à côté des demandes.

« Figures d'anciens chenets dans la maison de Pierrefeu à Marseille, attribuées à Puget.

*Questions.*

« Quelle en est la matière ?

« Quel en est le sujet ?

« Quelles en sont l'origine et l'époque de création ?

« Si on ne pouvait pas satisfaire à cette question on pourrait dire quelles sont les traditions sur l'origine de la possession de ces objets dans la maison de Pierrefeu; jusqu'à quelle époque remonte cette possession,

*Réponses.*

« La matière est la fonte de fer moulée au vert.

Les sujets sont deux bas-reliefs en ronde bosse représentant, le premier, un phœnix monté sur un socle d'une forme irrégulière. Ce socle est orné de deux figurines d'enfants des deux sexes et très remarquables, arrangés en forme de console.

L'ornement d'une de ces consoles est d'un fini sans égal; le second est une chimère montée également sur un socle de même style, dont il fait le pendant.

« Pour prouver que les modèles ont été exécutés par Pu-

« Quelles sont les raisons qui ont toujours fait croire que ces objets étaient l'œuvre de Puget.

« Ces questions sont très intéressantes pour l'histoire de l'art, et en particulier pour une notice dont on s'occupe actuellement. C'est uniquement dans ce but qu'elles sont faites.

get, il n'y a qu'à comparer l'expression des têtes, le faire des ornements, le mouvement des figures, l'exécution du maître, les coups d'ébouchoir, enfin le caractère et le génie de ses admirables compositions.

« L'exécution de ces ouvrages a dû être terminée sous les yeux du maître, tout nous oblige à le croire, à cette époque où la fonte du fer était mal exécutée. On peut s'en convaincre par les parties qui ont été négligées et abandonnées en quelque sorte. Cet ouvrage a été riflé et ciselé en entier, c'est-à-dire, que les pièces terminées ont dû être baissées d'un millimètre pour obtenir un fini parfait tout en conservant les magnifiques formes du modèle.

« Il est à regretter que l'extrémité des admirables cariatides du socle soit brisé; la cause en est que pendant une longue série d'années ces chenets ont servi dans une cheminée et qu'ils ont été exposés aux outrages des Vandales révolutionnaires qui ne les ont point appréciés parce que la matière n'excitait pas leur cupidité.

« Les réponses ci dessus ont été fournies par l'ouvrier qui a nettoyé ces chenets. Admireur de tout ce qui tient aux ouvrages de Puget dont il a étudié le style, il prouve par sa démonstration l'authenticité de l'origine.

« Quant aux renseignements traditionnels que je puis donner, c'est que je suis âgé de soixante-quinze ans, que je suis né un peu après la mort de mon ayeul, et que j'ai toujours entendu dire dans la maison que ces ouvrages avaient été donnés directement par Puget » *Note de M. de Pierrefeu.*

Il semblerait donc établi, tant par les observations de l'ouvrier artiste et ses réponses aux questions posées, que par l'attestation de M. de Pierrefeu, que Puget a exécuté les modèles de cette fonte de fer, et qu'il s'est attaché ensuite à en ciserler quelques parties principales. Il semblerait, encore, qu'on ne devrait avoir aucune difficulté à admettre l'origine attribuée à ce travail, en considérant qu'au temps du grand artiste l'art de la fonte du fer ne sachant guère produire que de grossiers ustensiles de cuisine et des plaques de fond de cheminée sur lesquelles on ébauchait, tout aussi grossièrement, certains sujets, pour avoir tiré d'une matière aussi ingrate un travail aussi beau que celui qui nous est signalé, il fallut la patience d'un artiste qui ne visant pas à une reproduction multiple et mercantile, se serait amusé à un essai qui offrait à son talent de grandes difficultés à vaincre et une matière rebelle à dompter. Quel autre que Puget aurait pu, au dix-septième siècle, à Marseille, s'exercer sur un pareil sujet ? Une autre pièce de ciselure attribuée aussi à Puget viendrait encore témoigner de son talent qui aimait à s'exercer sur toutes les matières : c'est une flagellation en argent massif dont la figure du Christ serait entièrement de la main de cet artiste, pièce qui se trouve à Avignon dans le trésor de la cathédrale. *Notice sur l'église de N. D. des Doms, p. 22.* Je ne décide rien; j'expose seulement les faits et laisse au lecteur le jugement à porter.

Tous les biographes ont insisté sur le peu de faveur que Puget avait trouvée près de Colbert, sur des tracasseries que lui suscitaient ses envieux, sur les dégoûts dont sa carrière était abreuvée; je ne puis malheureusement pas, pour la gloire du grand ministre, contester le fondement de ces plaintes; j'en ai assez apporté de preuves. Colbert avait longtemps mis en doute le mérite de l'artiste marseillais; le contrôleur général des finances n'était point artiste, et il était accessible à la passion: Puget en fit la triste épreuve.

Bougerel donne pour raison du mauvais vouloir de Colbert, le dépit de n'avoir pu réussir à le détacher de Fouquet pour l'attacher à Mazarin, quand, secrétaire de celui-ci, il avait été envoyé près de l'artiste pour négocier ce changement d'affection. Dans ce cas, Puget aurait partagé le sort de Lafontaine, que son attachement pour Fouquet, quel que fut d'ailleurs le mérite littéraire que chacun reconnaissait au grand fabuliste, empêcha Colbert, qui avait vainement cherché aussi à l'attacher à Mazarin, de rien faire pour lui.

Nous sommes trop éloignés de ces époques pour nous faire par nous-mêmes, en l'absence des documents authentiques, une idée juste et conscientieuse des faits de cette nature; il semble donc que nous ne pouvons refuser toute créance au motif que donne Bougerel, parce qu'il a fallu incontestablement une raison à Colbert pour se montrer si peu bienveillant envers un homme qui faisait tant d'honneur à la France, mais qu'il ne pouvait, quant au degré de mérite réel, juger que par le rapport des artistes en qui il avait mis sa confiance; et parmi ceux-ci il y en avait qui avaient voué à Puget cette haine, qu'un amour-propre forcé de reconnaître la supériorité d'un rival porte toujours à celui qui l'écrase. On a la certitude que le peintre Lebrun n'était pas de ce nombre; tout

le témoigne, ses lettres autant que ses actes. (1)

En consultant les historiens sur le caractère de Colbert, nous reconnaissions en lui un mélange de qualités et de défauts qui justifie l'accusation de Bougerel. Suivant le président de Lamoignon son contemporain, « Colbert était un des esprits « du monde les plus difficiles pour ceux qui n'étaient ni d'hu- « meur ni d'état à lui être entièrement soumis. » — « Insen- « sible à la satire, sourd à la menace, incapable de peur et de « pitié » dit Lemonthey dans sa notice sur Colbert, « cachant « sous le flegme un naturel colère et impatient, si avant de « résoudre il consultait avec soin et de bonne foi, il exécutait « ensuite despotiquement et brisait les oppositions, » Ces ré- flexions, que je puise dans l'histoire de la vie et de l'adminis- tration de Colbert par M. Pierre Clément, me semblent dé- montrer que si chez Colbert, par rapport à Puget, à une vieille rancune était venue s'ajouter une influence hostile, la ténacité de son caractère avait dû le tenir constamment éloigné de l'artiste qui n'avait pas, à ses pressantes instances, voulu rom- pre sans motif avec l'homme haut placé qui flattait son ambi- tion artistique en lui confiant des travaux importants.

L'homme jaloux de la grande réputation de Puget ne fut pas le premier peintre du roi; c'était, à ce qu'il paraît, le sculp- teur Girardon, parvenu à se placer auprès de Colbert à peu

(1) Bougerel dit, à propos de la statue de l'*Hercule Gaulois* qui avait été portée au château de Sceaux: « M. Lebrun qui la vit, saché qu'un si bel ouvrage se gâtat, conseilla à M. Colbert de la faire mettre dans son jardin. Ce ministre chargea le fameux peintre de la faire placer dans l'endroit le plus avantageux; ce qu'il fit. J'apprends ces circonstances d'une lettre qu'il écrivit à Puget le 19 juillet 1689. »

près sur la même ligne que Lebrun. « L'auteur de l'*Abecadario pittorico*, dit Bougerel, avance que Puget ne voulut jamais se soumettre à Girardon. Je ne trouve la preuve de ce fait nulle part. » Lui-même cependant nous fournit les éléments d'un sentiment tout opposé. Si nous réfléchissons en effet sur le caractère que cet écrivain attribue à Puget, si nous nous rappelons qu'avec le sentiment de son mérite Puget possédait celui de ce qu'il devait à sa propre dignité nous serons très disposés à croire, avec l'auteur italien, que Girardon ayant voulu faire imposer son contrôle aux projets de Puget, celui-ci ait refusé de s'y soumettre, d'où on pourrait conclure que serait venue la haine de l'artiste en faveur. Bougerel ne fournit-il pas lui-même encore une preuve de l'éloignement de Girardon pour notre artiste, dans ce passage de la lettre de Lebrun relative au déballage du Milon : « J'avais eu l'honneur de vous « écrire il y a quelque temps ; M. Girardon m'avait promis de « vous faire tenir ma lettre, mais je vois qu'il *ne s'est pas ac-quittré de sa promesse.* » Pourquoi Girardon a-t-il retenu la lettre qui lui était confiée et qu'il avait promis de faire parvenir à Puget ? la raison s'en trouve, ce semble, dans les éloges qu'à la suite de ces mots Lebrun donne à l'artiste marseillais, comme que Girardon ait eu connaissance du contenu de cette lettre. Possesseur de la confiance de Louvois, après la mort de Lebrun, Girardon aurait continué à faire repousser Puget, méconnaître ses services et fermer pour lui la caisse des munificences royales. Vainement Louvois frappé des beautés du Milon et de l'Andromède aurait qualifié Puget de *grand* et d'*illustre* ; il portait un coup mortel au grand artiste en ajoutant *qu'il n'y avait personne en Europe qui le put égaler* ; la jalou-sie était là qui veillait, et ces belles paroles finirent par n'être, en définitive, qu'un éloge que le vent emporta. Le Milon, relégué d'abord par le même sentiment d'envie dans un coin

du petit parc de Versailles, aurait peut-être fini par disparaître de l'habitation royale, si le roi lui-même en lui assignant d'autorité une place honorable dans le jardin n'avait, par ce fait, imposé silence aux détracteurs. (1)

Après l'éloge que le Bernin avait fait de Puget à Louis XIV, après celui que Lebrun en avait, dit-on, fait lui-même à Colbert à son retour d'Italie, ce ministre n'avait pu se dispenser de rappeler en France le noble artiste de la part du roi; mais ses yeux étaient tellement fascinés, qu'alors même, il n'était point convaincu du vrai mérite de celui dont il signait le brevet; c'est ce qui résulte bien évidemment d'une apostille de la main de ce ministre à une lettre de l'intendant de la marine. D'Infreville ayant, en 1668, écrit à Colbert : « Je ferai « travailler dès cette semaine à un envoi pour Sa Majesté; « le sieur Puget contribuera beaucoup à l'embellissement de « ce petit bâtiment. » Colbert écrivit en marge, pour servir de base à la réponse que devait faire Seignelay : « Il ne faut « pas qu'il soit si pressé. Qu'il ordonne au sieur Puget de « faire le dessein d'une poupe de vaisseau et me l'envoye pour « connaître ce qu'il sait faire. » (2)

Bien que Colbert forcé de se rendre en voyant les beaux dessins de Puget, ait toléré pendant dix ans le placement de ses grandes figures à l'arrière des vaisseaux, pour complaire par ce faste à la vanité du roi, il traita bien cruellement cet artiste en lui supprimant les trois mille six cents livres qu'il avait attachées, spécialement pour lui, au poste de maître

(1) Bougerel nous apprend qu'on en agit de même à l'égard de l'Andromède : « mais S. M. voulut qu'on la mit vis-à-vis de Milon. »

(2) *Archives du ministère de la marine.*

sculpteur, lorsqu'il l'eût rayé du rôle des salariés de la marine. En allouant ainsi un traitement de trois mille six cents livres à l'artiste qu'il forçait de quitter un pays où il était traité avec la plus grande distinction, Colbert ne remplaçait même pas, pécuniairement, les avantages dont Puget jouissait à Gênes. De la Guette, intendant de la marine à Toulon, écrivait à Colbert, le 22 mai 1663 : « Ce qui me fait souvenir de vous « donner avis que Puget est ici, mais qu'il s'en retourne « bientôt à Gênes, où l'on luy donne mil escus par année et « le prix de ses ouvrages. »

Ainsi, quand cinq ans plus tard, en faisant revenir en France cet artiste, Colbert lui allouait un traitement un peu plus fort que celui qu'il recevait à Gênes, il ne l'indemnisait pas par là du prix que dans cette ville il recevait de ses travaux. (1)

En présentant comme une pension de la munificence royale les douze cents livres de traitement alloués à Puget, les biographes ont été dans l'erreur, la pension est viagère, le traitement cesse avec les fonctions auxquelles il est attaché, et c'est ce qui arriva à l'artiste. En insistant avec tant de persévérence pour faire réintégrer Puget dans la marine, avec son traitement primitif, Vauvré avait autant en vue l'intérêt de l'art que l'intérêt pécuniaire de son protégé. La suppression de tout

(1) On a vu que Bougerel porte beaucoup plus haut les honoraires que plus tard Puget recevait à Gênes. En n'admettant même que le chiffre donné par l'intendant, il s'ensuivrait que les 600 livres de plus que Puget recevait annuellement en France, auraient représenté le prix qu'à Gênes on lui donnait de ses ouvrages ; mais 600 livres pouvaient-elles équivaloir à ce que lui valaient ses belles productions ?

traitement à la cessation de ses fonctions avait mis à la gêne l'artiste, si peu intéressé, on le sait, et c'est cette gêne qui lui avait fait désirer de rentrer au service. Refusé par Colbert et désiré à Gênes où on lui aurait fait une belle position, on doit lui savoir gré d'avoir refusé ces avantages et accepté le mince marché au moyen duquel reprenant les trois marbres abandonnés, il dota la France de trois nouveaux chefs-d'œuvres.

Le fait du mauvais vouloir de Colbert à l'égard de notre éminent artiste ne peut malheureusement point être mis en doute d'après tout ce que j'ai exposé; et n'en peut-on pas trouver une nouvelle preuve dans les retards qu'on lui fit éprouver pour le payement des dessins de vaisseaux qu'il avait exécutés avec tant de soin, à la demande du ministre et de Duquenne, malgré les pressantes et itératives réclamations des trois intendants successifs Arnoul, d'Insreville et Vauvré! Au reste, pour ne rien laisser d'incertain sur l'état misérable dans lequel était jeté l'artiste français sous le roi qui rémunérait tous les talents, même hors de la France, il n'y a qu'à lire le placet que, sur ses vieux jours, en 1692, c'est-à-dire deux ans avant sa mort, il fit présenter à Louis XIV par son fils, et dont Bougerel nous a conservé le texte.

« AU ROY.

« SIRE,

« L'honneur que votre Majesté me fait d'approver mes ouvrages, me fait espérer qu'elle jettera les yeux sur le présent mémoire que mon fils aura l'honneur de lui présenter. Ce ne sera que pour lui représenter très-humblement que l'Andromède, le Milon et le bas-relief d'Alexandre sont les seuls

ouvrages que j'ai faits depuis que V. M. me fit l'honneur de me retirer de Gênes l'année 1669. Voilà, Sire, vingt-trois ans qui se sont écoulés à ces trois ouvrages, desquels le suppliant n'a reçu que vingt-un mil livres : six mille livres pour le bas-relief, quinze mille livres pour l'Andromède. V. M. est très-humblement suppliée de considérer que le marbre a couté à Carrare six mille livres d'achapt sans compter le port de Carrare à Gênes, de Gênes à Marseille et de Marseille à Paris, qui va à plus de deux mille cinq cent livres; et les assurances que je fis à l'Andromède lorsque je l'envoyai à V. M. qui monte à plus de huit cent livres. Voilà, Sire, près de dix mille livres que cet ouvrage me couté, sans compter le louage de l'atelier, et quatre cent livres pour la caisse.

« Pour le Milon et le bas-relief d'Alexandre, V. M. en a fourni le marbre et les frais jusqu'à Paris. Je n'ai fait que les fonds de l'assurance du dommage qui montent à seize cent livres et les frais de louage de l'atelier. Il me reste, Sire, encore pour mes peines, pour le payement des ouvriers dix mille livres, sans compter mille petits frais que je ne mets pas en ligne de compte. Je me flatte, Sire, que V. M. aura quelque bonté pour moi et pour ma famille, puisque j'ai quitté de grands avantages à Gênes pour me rendre aux ordres de V. M.

« Lorsque j'eus l'honneur de lui faire présenter l'Andromède, feu M. le duc de Louvois m'ordonna d'accompagner par un autre groupe celui d'Andromède. Il m'ordonna de faire venir un bloc de marbre, et lorsque le marbre seroit arrivé à Marseille il m'accorderoit 2000 livres toutes les années jusqu'à sa perfection. Je n'avois demandé cette somme que pour pouvoir payer les ouvriers qui travailloient à cet ouvrage. Le seul bloc pèse 800 pesant; il n'en est jamais sorti un plus

beau et plus gros de Carrare, il me revient à huit mille livres et le port de Carrare à Marseille quinze cent livres étant le seul chargement d'une barque. Lorsque V. M. considérera les avances que j'ai faites pour ce bloc de marbre et les intérêts que je fais de cette somme, elle n'aura pas de peine à connoître l'état où je puis être par le peu de profit que j'ai fait depuis tant d'années, ayant eu fort peu d'aide pour tous ces ouvrages. L'on ne dira pas que j'en ai fait d'autres pour aucun particulier. »

Bougerel déclare ignorer quel fut le succès de ce mémoire; Emeric David affirme qu'il resta sans réponse; mais sur quel fondement ou d'après quel document d'une incontestable authenticité émet-il cette affirmation? il aurait dû le dire.

Je crois être resté constamment dans la vérité en ce que j'ai dit sur le peu d'affection que le grand ministre de Louis XIV avait pour le grand statuaire, j'ai fait, du moins, tout mon possible pour ne pas m'écartier de cette ligne conscientieuse; je crois être juste maintenant en défendant ce même ministre contre l'accusation répétée par tous les biographes, d'avoir systématiquement retenu Puget dans une position peu digne de son talent, en le faisant décorateur des vaisseaux, quand il aurait dû l'appeler à Paris pour l'y faire briller de tout l'éclat de son mérite.

En attachant Puget au port de Toulon, Colbert avait créé pour cet artiste une place nouvelle et toute spéciale, convenablement rétribuée, à laquelle l'appelaient son aptitude particulière et son goût pour la marine. (1) Malgré ses préven-

(1) On se rappelle que c'est à la vue des dessins de marine

tions contre Puget, ainsi que le démontre l'apostille apposée sur la lettre de l'intendant de Toulon, Colbert n'en placait pas moins le recommandé de Bernin dans une position exceptionnelle par rapport aux divers artistes, peintres ou sculpteurs, dont la marine devait employer les moyens. Par là, le grand ministre du grand roi procurait aux vaisseaux de sa flotte une supériorité de décoration éclipsant celle des vaisseaux des autres puissances maritimes dont ce prince prétendait que sur toutes les mers le pavillon s'abaissât devant le sien, et l'artiste provençal restait sous un ciel qui était le sien et qu'il n'eût pas consenti à abandonner.

Le talent de Puget a été jugé fort diversement; chez les uns l'éloge est monté jusqu'à l'enthousiasme, chez les autres le blâme est descendu jusqu'à l'injustice. Comme tous les grands artistes, Puget a eu des qualités éminentes qui ne l'ont pas empêché de tomber quelquefois, non dans le trivial, mais dans le vulgaire. A d'autres, le rude et pénible soin de scruter ses productions pour trouver des défauts à signaler; il serait bien plus facile d'en mentionner les beautés, de faire remarquer les finesse, les détails légers, tous ces petits riens qui, aux yeux des connaisseurs, sont d'un si grand mérite, et qui peuvent faire soutenir à plusieurs de ses conceptions le parallèle avec les morceaux les plus remarquables de l'antiquité. Dans Puget il ne faut considérer que le statuaire; s'il n'avait été que peintre il n'aurait jamais obtenu la célébrité à laquelle son ciseau l'a fait arriver. Dans l'article qu'il a écrit sur cet artiste dans la *Revue des deux mondes*

que Puget avait rapportés d'Italie, que le duc de Brezé lui confia la décoration du vaisseau *la Reine*.

M. G. Planche prétend que Puget « préférait l'architecture à la peinture et la peinture à la statuaire » où est la preuve d'une semblable assertion, quel biographe a avancé ce fait ? La preuve du contraire est facile à établir : Puget n'aurait été peintre que pendant treize ans, en admettant, ce qui n'est pas, qu'il eût consacré uniquement au maniement du pinceau tout le temps écoulé depuis son premier départ de Marseille pour l'Italie jusqu'à la maladie qui le força d'y renoncer ; il a été sculpteur pendant les trente-neuf autres années de sa vie. Ce que le critique auquel je réponds aurait exigé de Puget constituerait le beau idéal de l'artiste, mais le beau idéal c'est l'abstraction. Quel est, dans ce que l'antiquité nous a laissé de plus célèbre, le morceau où avec de la bonne volonté et le désir de dire du neuf on ne trouverait pas quelque chose à reprendre, si ce n'est dans l'ensemble du moins dans quelques détails ! Est-il donc indispensable que la critique, pour faire acte de présence, descende laborieusement à des minuties quand elle a un imposant ensemble à louer ? La perfection absolue est-elle de ce monde ?

La manière de Puget de traiter les chairs est l'une des qualités qui distinguent ses ouvrages. C'est toujours par meplats qu'il procède et qu'il arrive à cette souplesse, cette morbidesse qui constitue l'enveloppe charnue de ses figures, qui les revêt d'une peau qu'on serait tenté de pincer. A cet égard un écrivain anonyme place, dans l'encyclopédie méthodique, les œuvres de cet artiste au-dessus de celles de l'antiquité : voici comme il s'exprime.

« On ne doit pas oublier une observation importante au sujet des anciens, elle est essentielle sur la manière dont les sculpteurs traitaient les chairs. Ils étaient si peu affectés des

détails que souvent ils négligeaient les plis et les mouvements de la peau dans les endroits où elle s'étend et se replie selon les positions des membres. Cette partie de la sculpture a été portée de nos jours au plus haut degré de perfection : un exemple décidera si cette observation est hasardée, il sera pris dans les ouvrages de Puget.

« Dans quelle sculpture grecque trouve-t-on le sentiment des plis de la peau, de la mollesse des chairs et de la fluidité du sang aussi supérieurement rendus que dans les productions de ce célèbre moderne. Qui est-ce qui ne voit pas circuler le sang dans les veines du Milon de Versailles (1), et quel homme sensible ne serait pas tenté de se méprendre en voyant les chairs de l'Andromède; tandis qu'on peut citer beaucoup de belles figures antiques où ces vérités ne se trouvent pas. Ce groupe est composé de trois figures, Andromède, Persée et un Amour qui l'aide à détacher la fille de Cassiopée. Le Puget seul pouvait exprimer la délicatesse, la morbidezza des chairs qu'on ne peut trop admirer dans cette figure charmante. »

Quelques personnes reprochent à Puget d'avoir manqué de modestie, de s'être donné lui-même trop d'éloges dans ce passage de sa lettre à Louvois : « Je me suis nourri aux grands ouvrages, je nage quand j'y travaille et le marbre tremble devant moi quelque grosse que soit la pièce. » Puget sentait ses forces et parlait de lui comme il aurait parlé d'un autre. Si les mots qu'on blâme étaient isolés, ils seraient

(1) J'ajoute : et dans les caryatides de la porte de l'hôtel-de-ville de Toulon.

moins déplacés encore que ridicules ; mais à la suite de la description des grands ouvrages qu'il proposait, ils ne sont plus que la conséquence de l'enthousiasme avec lequel il voit en imagination les œuvres dont il découvre le sublime que sa main saura rendre. De ce point de vue la phrase critiquée n'a plus rien de choquant, c'est le langage d'un homme sûr de son fait, et on sent qu'à sa place on en aurait dit autant. Puget avec son caractère rond et franc exprimait tout haut ce que s'avouent tout bas les hommes à grands moyens, sûrs de leurs forces et connaissant leur aptitude ; cet aveu, il le fait naïvement, sans y mettre ni vanité ni fausse modestie ; c'est une vérité contenue dans son âme, qui s'en échappe en confirmant la puissance d'un talent sûr de réussir dans les conceptions immenses qu'enfante son cerveau. Qui, dans ces conditions condamnerait cet élan, montrerait, ce me semble, qu'il ne comprend pas le génie créateur des grandes choses.

En rappelant de Gênes le Puget, Colbert rendit à la patrie un grand artiste, mais ne faut-il pas dire aussi que ce fut un malheur pour les arts ? Les dix années que Puget travailla pour la marine, si elles ne furent pas perdues pour sa gloire le furent pour la postérité. De ces beaux ouvrages dont il avait couvert les vaisseaux, que reste-t-il ? La vermouiture, le feu, la négligence, les accidents divers ont presque tout anéanti. Si au contraire il était resté à Gênes, aux grands travaux d'architecture qui venaient de lui être confiés se seraient joints ceux de la statuaire, suivant les vastes projets qu'il avait conçus ; l'église de l'Annonciade ainsi que celle projetée par les Doria se seraient élevées sur ses dessins, un magnifique baldaquin aurait ajouté à sa gloire sans ajouter à sa grande réputation, dans l'église de Carignan, et aux deux immortelles figures de Saint Sébastien et de Saint Ambroise

seraient encore venus se joindre dans cette même église une grande Madeleine en marbre qui lui était destinée. Que d'autres pièces n'aurait-il pas produit encore dans ces dix années où sa vie, pleine de verve et d'activité, ne se serait pas consumée en dessins de navires et de marines qui ne sont rien pour les siècles à qui s'adressent les travaux des artistes éminents. Tous ces travaux auraient été faits, il est vrai, hors de la France, mais l'art n'est-il pas cosmopolite, la France n'aurait-elle pas toujours revendiqué le grand homme qu'elle avait produit.

D. M. J. HENRY.



Au moment où nous corrigeions les dernières épreuves de notre travail sur Puget, la *Revue de Paris* nous apporte une ode de notre collègue, M. Charles Poncy, sur les Cariatides dont le grand sculpteur a doté notre ville. Nous ne pouvons mieux terminer l'hommage que nous avons rendu à la mémoire de cet artiste immortel qu'en ajoutant à sa couronne le nouveau fleuron que notre poète vient d'y déposer. Nous remercions la direction de la *Revue de Paris* de nous autoriser à reproduire une pièce qui intéresse si particulièrement notre cité.



LES  
CARICATIVES DE PUGET,  
A TOULON.





LES  
CARIATIDES DE PUGET,  
A TOULON.



Quand, derrière les monts qui nous cachent Marseille,  
Notre soleil d'été calme et rouge descend ;  
Quand le vent frais du soir se lève, et nous conseille  
De quitter, pour les quais, le toit incandescent ;

Quand, sur l'azur des eaux, l'ombre des mâts s'efface  
Avec les bruits du jour par la nuit emporté,  
Descendez sur le port, et regardez en face  
Le couple herculéen que Puget a sculpté.

Deux siècles ont passé sur ces vaillants athlètes.  
 Deux cents hivers, deux cents étés ont tour à tour  
 Fait pleuvoir des frimas et des feux sur leurs têtes :  
 Eh bien, ils sont encor beaux comme au premier jour !

La Révolution brisa Toulon rebelle.  
 Ses vengeurs sans pitié se ruèrent sur nous.  
 Mais ils vinrent, devant cette œuvre noble et belle,  
 Foudroyés de respect tomber à deux genoux.

Un ignare consul, barbare de notre âge,  
 D'un épais badigeon souilla leurs flancs nerveux.  
 Mais un disciple habile (\*) effaça cet outrage  
 Et, par de pieux soins, les rendit à nos vœux.

Notre culte fervent admire donc encore  
 Ce couple qui, courbé sous un faix écrasant,  
 Victorieux du temps et des hommes, décore  
 Le vieil Hôtel-de-ville et son balcon pesant.

En eux la grâce éclate, alliée à la force ;  
 Des guirlandes de fleurs, que les baisers des vents  
 Semblent épanouir, grimpent contre leur torse  
 Et roulent leurs cheveux en chapiteaux vivants.

Un ample drap, qu'au mur attache une volute,  
 Dérobe leurs genoux, par ses plis copiés,  
 Et, comme des serpents enlacés pour la lutte,  
 Les conques de la mer se tordent à leurs pieds.

(\*) Le sculpteur Hübac.

Contemplez-les ? tous deux dilatent leurs narines  
Aux vents salins, chargés de toniques parfums,  
A l'âpre et froid mistral qui bronze leurs poitrines  
Comme il bronze des caps les rocs polis et bruns.

L'un, de ses doigts calleux étreint les lourdes pierres ;  
L'autre crispe ses poings contre l'entablement.  
On croit voir des éclairs embraser leurs paupières  
Et d'étranges lueurs doré le monument.

De leurs larges poumons on dirait qu'il s'exhale  
Des râles sourds ; le poids raidit leurs muscles forts.  
Il semble, sur leurs fronts assombris par le hâle,  
Qu'à longs flots la sueur coule de leurs efforts.

Mais la fatigue en vain ride leurs fronts austères ;  
En vain leur dos puissant sous les ans s'est voûté :  
Le sang, rapide et chaud, circule en leurs artères  
Et tout respire en eux la vie et la santé.

Les siècles vainement, dans leur course infinie,  
Rendent toujours plus lourd leur fardeau surhumain ;  
L'artiste savait bien que, comme son génie,  
Son œuvre, chaque jour, aurait un lendemain !

Le robuste tanqueur, l'allure résolue,  
La lèvre fredonnant de sonores refrains,  
Fier de leur ressembler, en passant les salue  
Et lève un œil content sur leurs bras et leurs reins.

C'est que, né dans le peuple et lui restant fidèle,  
 L'artiste qui signa ce groupe colossal,  
 S'inspira des tanqueurs et fit, sur leur modèle,  
 De la réalité jaillir son idéal.

Oui, leur beauté séduit et leur vigueur étonne,  
 Car ils durent la vie au ciseau de celui  
 Qui conçut et créa le Milon de Crotone,  
 Dans un bloc de Carrare immortel comme lui !

Sans doute, vous croyez que d'une somme immense  
 Pour payer ce chef-d'œuvre on grêva le budget,  
 Et que l'édilité du premier port de France  
 Ainsi qu'un demi-dieu sut honorer Puget ?

Eh bien ! consultez donc nos archives splendides.  
 Elles vous répondront, en termes clairs et francs,  
 Que Toulon fut doté de ces Cariatides  
 Par Puget LE MAÇON, pour QUATORZE CENTS FRANCS !

Janvier 1853.

CHARLES PONCY.





